

REGION BRETAGNE

AVIS EMIS PAR

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

LORS DE SA SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

6^{ème} réunion de 2013

SOMMAIRE

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL «DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) AU BUDGET 2013»	5
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	7
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	23
DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL « TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (EX : TIPP) : RECONDUCTION DES MODULATIONS »	31
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	33
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	37
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « TRANSFERT DU SECRETARIAT DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME AUX CENTRES DE GESTION».....	41
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	43
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	47
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ».....	49
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	51
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	61
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « EXPERIMENTATION DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION ET PACTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : UNE NOUVELLE MOBILISATION POUR L'EMPLOI».....	81
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	83
<i>EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES</i>	89
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES EN BRETAGNE».....	97
<i>DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE</i>	99

EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 119
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PREPARATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS DES FONDS EUROPEENS 2014-2020 : POINT D'ETAPE».....	131
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 133
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 139
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « PROROGATION DE LA CONVENTION POUR LA RENOVATION URBAINE EN BRETAGNE».....	151
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 153
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 157
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE)».....	159
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 161
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 171
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « BILAN 2012 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU CONSEIL REGIONAL (BEGES) ».....	185
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 187
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES 193
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PDPG DBTP) DU MORBIHAN».....	195
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE 197
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES203
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE – RESERVES NATURELLES REGIONALES (ERB – RNR) : CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE RNR : LES SITES D'INTERET GEOLOGIQUE DE LA PRESQU'ILE DE CROZON».....	207
 DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE209
 EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS ECRITES213
SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL « TRANSPORTS – COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2012».....	215

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE217
EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE : COMMUNICATIONS	
ECRITES223

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL
«DECISION MODIFICATIVE N°2 (DM2) AU BUDGET
2013»

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL EN ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE DECISION MODICATIVE N°2 AU BUDGET 2013</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les ressources disponibles pour financer le projet de décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2013 sont composées d'ajustements de prévisions d'inscriptions de recettes du budget primitif 2013 et surtout d'une recette exceptionnelle différée de 2012. Les principales composantes sont les suivantes :

1.1. Les crédits d'État

Ils se traduisent en cumulé par une hausse de 54,6 k€. En effet, les dotations définitives révèlent une hausse de 141,5 k€ de la dotation générale de décentralisation, alors que celle de perte de compensation de fiscalité directe locale est minorée de 87 k€.

1.2. Les ressources internes et les recettes d'intervention

Plusieurs ajustements totalisant 18,3 M€ viennent bonder les recettes 2013 :

- 14,5 M€ provenant du Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) 2012 et payé en 2013, après la signature différée de la convention suite à un différend sur le montant de celle-ci ;
- 1,35 M€ de recettes dans le domaine des transports ;
- 1,16 M€ de remboursements et reversements divers ;
- 0,46 M€ au titre des cofinancements des actions européennes et internationales de la Région ;
- 0,73 M€ d'autres recettes diverses (solde convention Cnasea, produits financiers...).

1.3. La fiscalité issue de la réforme de la taxe professionnelle

La notification des montants de fiscalité issus de la réforme de la taxe professionnelle pour 2013 conduit à un ajustement positif de 7,2 M€ de CVAE par rapport au budget primitif traduisant une hausse de ce poste de 7,5 % par rapport à l'an dernier. Cette évolution notable provient à la fois d'une hausse du nombre d'entreprises taxées et d'un différé possible de règlement de celle-ci par d'autres.

1.4. La fiscalité transférée

La baisse des immatriculations de véhicules neufs (- 9 %) en Bretagne, faiblement compensée par le marché de l'occasion, conduit à minorer de 5,6 M€ les recettes du poste cartes grises.

De même, la réduction tendancielle de la consommation de carburants conduit à revoir à la baisse les perspectives de recettes de ce poste : - 181 k€ au titre de la part modulée et -180 k€ au titre du volet Grenelle.

1.5. L'emprunt

Compte-tenu du caractère exceptionnel de la ressource supplémentaire du FNDMA (14,5 M€), il est proposé d'affecter cette ressource à la diminution de l'autorisation d'emprunt.

En synthèse, le Président du Conseil régional propose d'ajuster les prévisions de recettes à + 5 072,8 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Il convient tout d'abord de souligner le montant apparemment assez faible de ces ajustements de recettes, l'essentiel provenant d'un différé de règlement de fonds lié à une convention d'apprentissage. Le CESER approuve la proposition d'affecter cette importante ressource exceptionnelle 2013 à la diminution d'autorisation d'emprunt, d'autant plus que les actions correspondant à cette recette ont été pré-financées par la Région en 2012.

Toutefois, le solde traduit une compensation entre deux mouvements significatifs de sens contraire. En effet, dans un budget global en quasi-stagnation, des mouvements qui représentent de l'ordre de 0,5 % de celui-ci ont une importance significative, que ce soit la hausse de la CVAE payée par les entreprises ou à l'inverse, la baisse sensible des recettes liée aux cartes grises. Heureusement pour le budget régional, elles ont été de sens contraire.

Cette DM2 montre que les recettes du budget régional sont malgré tout sensibles à la santé économique de la région même si elles font l'objet, pour une grande part, de dotations d'État. L'Exécutif devra se montrer prudent dans ses prévisions budgétaires 2014 sur ces postes.

**Sur proposition de Mme Marie-Pierre SINOÛ
Présidente de la commission « Formations, enseignement supérieur »**

**MISSION III - POUR UNE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE
PERMETTANT LA SECURISATION DES PARCOURS
PROFESSIONNELS**

313 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de MM. Michel PERON et Robert JESTIN,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional souhaite abonder de 4,1 M€ l'aide financière accordée aux stagiaires de la formation professionnelle à travers ce programme, soit une augmentation de 13% du budget initial. Cette proposition s'explique par plusieurs facteurs :

- une augmentation de 18 % du nombre de stagiaires ;
- une augmentation des stagiaires non rémunérés par Pôle Emploi ;
- une augmentation des cotisations sociales ;
- une offre de formation plus importante dans le cadre de la conférence sociale (+ 1 200 formations pour la Bretagne).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Si ces 4 facteurs justifient largement l'abondement souhaité, le CESER émet quelques observations.

Le coût principal dans une formation concerne la rémunération. Or, dans un contexte de forte précarité, la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi est de plus en plus courte, voire inexistante. Il est fréquent qu'une formation dure plus longtemps que la durée d'indemnisation et la Région doit prendre le relais.

Par ailleurs, avant de prescrire une formation, le conseiller de Pôle Emploi doit vérifier des pré-requis (préformation, mise en situation...) ce qui retarde d'autant le départ en formation. Pôle emploi et les organismes de formation ont encore des efforts à faire pour réduire les délais d'entrée en formation, proches encore de 5 mois en moyenne. De plus, en 2013, le renouvellement du Programme Bretagne Formation (PBF) a entraîné des reports d'entrée au mois de septembre. Le CESER est satisfait de voir que la convention signée entre le Conseil régional et Pôle Emploi va dans ce sens.

Le CESER considère qu'il serait judicieux de s'interroger sur le lien emploi-formation ainsi que sur la liste des emplois non pourvus afin d'optimiser l'investissement en formation.

441 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de M. Michel MAILLARD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le document rappelle :

- les obligations liées aux compétences de la Région en matière de fonctionnement des lycées publics ;
- les axes du programme ;
- les difficultés de plusieurs établissements liées aux augmentations des tarifs du gaz et de l'électricité.

Il est en conséquence demandé pour le programme 441 un abondement de 0,3 M€ du montant initial de 26,3 M€ (en AE et en CP).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Cet abondement de 0,3 M€ des AE et CP est destiné à permettre aux établissements dont les réserves financières sont faibles (« *petits lycées professionnels* » par exemple) de faire face aux surcoûts liés aux récentes augmentations des tarifs du gaz et de l'électricité.

Cet abondement est indispensable dans la mesure où les crédits pour dépenses exceptionnelles de ce même programme (notamment liées à des travaux) seront intégralement consommés en 2013.

Compte tenu des obligations de la Région de remplir les missions qui sont de sa compétence, ces propositions n'appellent aucune observation particulière.

461 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de MM. Olivier SIRE et Alain CHARRAUD,
au nom de la Commission « Formations, enseignement supérieur »
et de M. François LE FOLL,
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président propose :

- de transférer 1 000 000 € en AP du chapitre 902 (Enseignement supérieur) vers le chapitre 909 (Recherche) ;
- d'abonder de 500 000 € en CP de fonctionnement le chapitre 939 (Allocations de recherche doctorale) ;
- de réduire de 1 000 000 € en CP le chapitre 932 (Campus numérique).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les 2^{ème} et 3^{ème} points semblent répondre à des glissements budgétaires d'une année sur l'autre.

Le 1^{er} point, en revanche, manque cruellement d'explications.

Concernant le transfert de 1 000 000 €, l'explication complémentaire au bordereau n'ayant pu être donnée par les services du Conseil régional que dans l'une des deux commissions du CESER (Commission « Formations, enseignement supérieur »), et des interrogations demeurant sur les opérations dans le domaine de la recherche qui pourraient en bénéficier, le CESER ne prendra pas position sur ces opérations financières.

Sur proposition de M. Jean LEMESLE

Président de la commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

MISSION II - POUR UNE ECONOMIE DYNAMIQUE AU SERVICE DE FILIERES FORTES ET CREATRICE D'UN EMPLOI DE QUALITE

225 - Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale
--

Sur proposition de Mme Marie-Lou ROUDAUT et M. Daniel HARDY,
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de transférer une autorisation d'engagement de 80 000 € et un crédit de paiement de 40 000 € du programme 225 vers le programme 901 « *Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le programme de co-développement conduit par la Bretagne en Afrique de l'Ouest dans le cadre d'un partenariat avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et d'un accord de coopération avec la région Centre du Burkina Faso a été subventionné jusqu'en 2012 dans le cadre du programme 225. Pour la période 2013-2015, les projets relevant antérieurement de celui-ci seront désormais coordonnés au sein du programme 901.

Le CESER, en lien avec le Conseil régional, souhaiterait connaître l'évaluation de ces programmes de co-développement.

Sur proposition de Mme Evelyne LUCAS

Présidente de la commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

MISSION I - POUR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE, GARANT DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE

101 - Agir pour la cohésion des territoires bretons

Sur proposition de M. Gilles POUPARD,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional contractualise avec les 21 pays bretons depuis 2005. La première génération de contrats (2006-2012) a contribué à hauteur de 275 M€ à de multiples projets de développement local. 2013 est une année de transition avant la période de contractualisation prochaine (2014-2020), c'est aussi une année de réflexion et de concertation avec les territoires et enfin une année de continuité dans le soutien apporté par le Conseil régional aux initiatives locales.

Dans les modalités d'intervention des dispositifs territoriaux, certaines dispositions peuvent bloquer ou tarder l'appui aux projets. Il s'agit notamment de la règle qui établit que le commencement d'exécution de l'opération par le porteur de projet doit être postérieur à la transmission du dossier au Conseil régional par le pays. Certains porteurs de projet ont pu penser que le transfert de la fiche projet au pays était suffisant pour engager les premières dépenses.

Le Conseil régional propose, pour l'année 2013 uniquement, que les dépenses puissent être engagées après la réception de la fiche projet par le pays concerné, ce dernier ayant pour obligation de transmettre le dossier complet avant le 31 décembre 2013 au Conseil régional. Ainsi, la mise en œuvre de certains projets ne sera pas freinée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A plusieurs reprises et notamment lors de sa session plénière du 17 juin 2013, le CESER a soutenu et encouragé la politique territoriale régionale. Il approuve en particulier la contractualisation avec les 21 pays bretons qui accorde une large place à la concertation, mais aussi à la participation des Conseils de développement, que le Conseil régional soutient également financièrement.

Il approuve également la période de transition mise en place en 2013 qui prévoit une phase de concertation et la continuité du soutien aux projets locaux.

Le CESER estime qu'il serait regrettable que certains projets ne puissent être soutenus en raison d'une procédure administrative trop stricte ou mal comprise. Dans la mesure où les projets ont fait l'objet d'une instruction, d'échanges entre porteurs de projets, pays et Conseil régional et que les précisions demandées ont été apportées, il importe de pouvoir le soutenir dans cette période transitoire avant que de nouveaux dispositifs ne soient mis en place.

Le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, la clarté des procédures pour la contractualisation Région-Pays 2014-2020 et leur compréhension et appropriation par les porteurs de projet.

Le CESER approuve donc cette simplification de procédure proposée par le Conseil régional.

MISSION V - POUR DES TRANSPORTS EFFICACES AU SERVICE DES PERSONNES ET DE L'ECONOMIE
--

521 - Moderniser le réseau routier structurant

Sur proposition de M. Alain LE MENN,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs d'engagements financiers sur le Plan Routier Breton et le programme routier régional sont atteints pour 2013.

Pour répondre à une demande du Conseil général des Côtes d'Armor, le Président du Conseil régional propose une nouvelle autorisation de programme de 3 M€ dans le cadre du CPER 2000-2006 destinée à raccorder, par un échangeur, la RN12 à la rocade Est de Saint-Brieuc. Ce projet, initialement sous maîtrise d'ouvrage de l'État, est désormais sous maîtrise d'ouvrage départementale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ce projet d'échangeur dont on conçoit toute l'urgence pour la sécurité de la RN12 et l'importance pour le contournement de Saint-Brieuc aurait pu être pris en compte au titre des travaux de sécurité des infrastructures.

Cependant le CESER ne boude pas son plaisir de voir ces projets maintes fois retardés prendre, une fois n'est pas coutume, un peu d'avance.

532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale
--

Sur proposition de M. Youenn LE BOULC'H,
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 532 vise à améliorer l'accessibilité aéroportuaire de la Bretagne en favorisant la modernisation des plates-formes aéroportuaires.

Il s'articule autour des 3 axes suivants :

- I - Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper ;
- II - Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional ;
- III - Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes.

La modification proposée s'intègre dans l'action II et concerne particulièrement l'aéroport de Lannion.

Afin de participer à la réduction du déficit d'exploitation de l'obligation de service public relative à la ligne Lannion-Paris sur la période novembre 2012-septembre 2013, un doublement de la subvention de fonctionnement est proposé ; il porte le montant 2013 à 416 000 €. Il est proposé d'une part, d'abonder de 200 000 € l'autorisation d'engagement de 500 000 € ouverte au budget et d'autre part, d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement complémentaire de 200 000 €.

Il est proposé d'une part, d'abonder de 200 000 € l'autorisation d'engagement de 500 000 € ouverte au budget et d'autre part, d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement complémentaires de 200 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans un contexte de mondialisation des échanges où la modernisation des plates-formes aéroportuaires d'intérêt régional concourt à l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne, nous approuvons les dispositions mises en œuvre par la Région. Rappelons que la liaison ferroviaire entre Paris et Lannion (axe Plouaret-Lannion) fait l'objet d'une rénovation de façon à optimiser le TGV dans le cadre du projet BGV. En attendant, la Région soutient les aéroports régionaux, dont celui de Lannion.

La perspective de réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ne manquera pas de modifier le positionnement des compagnies aériennes et conforte toute l'acuité d'adapter la stratégie régionale bretonne. Des complémentarités seront donc à rechercher afin de répondre au plus près aux besoins des différentes clientèles du transport aérien. Rappelons que chaque plate-forme aéroportuaire contribue à l'aménagement du territoire et au développement économique de sa zone d'attraction et donc de la région.

Le CESER partage le constat qu'un doublement de la subvention de fonctionnement est nécessaire pour soutenir le développement pérenne de l'aéroport de Lannion.

Sur proposition de M. Michel MAILLARD
Rapporteur général

MISSION IX - POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

901 - Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose un transfert du programme 225 « *Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale* » vers le programme 901.

Le but recherché est « *de renforcer la visibilité des interventions de la Région en matière de coopération internationale et d'en souligner la cohérence, en particulier en faveur du renforcement de la sécurité alimentaire des régions partenaires* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans le Budget primitif, une somme de 80 000 € était inscrite au programme 225 pour des opérations prévues dans le cadre d'un partenariat avec l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine) et d'un accord de coopération décentralisée avec le Conseil régional du Centre au Burkina Faso pour la mise en place d'une filière maraîchère bio en région Centre du Burkina Faso et le programme « Talents du Monde ».

Le transfert de cette somme au programme 901 avec un crédit de paiement de 40 000 € est justifié puisqu'il correspond à un souci de cohérence et de visibilité des interventions du Conseil régional en matière de coopération internationale.

Le CESER se félicite de l'intensification de l'accompagnement du Ministère des Affaires étrangères pour la filière bio au Burkina Faso ; il approuve l'abondement de 290 000 € d'autorisation d'engagement et l'inscription de 137 000 € de crédits de fonctionnement complémentaires à cette fin.

Comme indiqué plus haut, le CESER, en lien avec le Conseil régional, souhaiterait connaître l'évaluation de ces programmes de co-développement.

Sur proposition de M. Claude VOUILLOT
Rapporteur général

MISSION XII - AUTRES DEPENSES

9000 - Patrimoine et logistique

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à fournir, tant aux membres des assemblées qu'aux agents, les moyens immobiliers (évalués à 47 000 m²), mobiliers, de transport et plus globalement les moyens généraux nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Les interventions tant sur le bâti que dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services se référeront à l'éco-référentiel. En Région responsable, la commande publique, dans ce cadre, doit être également utilisée comme un levier permettant de limiter l'impact environnemental.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel ;
- apporter les moyens de fonctionnement courant ;
- permettre les déplacements en limitant l'impact environnemental ;
- assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.

Il est proposé dans cette DM2 un nouvel hébergement pour le point Région de Rennes dans des locaux appartenant à la Société Launay, boulevard de la Tour d'Auvergne, pour un budget annuel de l'ordre de 60 k€, ainsi que la mise en conformité du nouveau contrat de location des matériels de reprographie.

Il est proposé sur le programme 9000 « Patrimoine et logistique » :

- d'abonder de 742 k€ l'autorisation d'engagement de 6 755 k€ ouverte au budget sur le chapitre 930 ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement complémentaires à hauteur de 15,8 k€ sur le chapitre 930.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les compléments demandés sont cohérents avec les actions complémentaires présentées.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques régionales, les élus s'appuieront en 2013 sur une administration de 3 750 agents répartis sur l'ensemble des sites et lycées bretons.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- assurer le pilotage et la diffusion des politiques des ressources humaines. ;
- satisfaire les besoins en compétences dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières ;
- développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées.

Il est proposé sur ce programme :

- d'abonder de 33 k€ l'autorisation d'engagement de 7,1 M€ ouverte sur le chapitre 944 ;
- d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement complémentaires de 33 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les modifications demandées sont minimales au regard des budgets en question et n'appellent pas de remarques particulières.

9012 - Rémunérations des agents et indemnités des membres des assemblées

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les rémunérations des personnels de la collectivité : personnel affecté dans les services centraux ou personnel transféré (agents des lycées, des ports, des voies navigables et de l'inventaire), ainsi que les indemnités des membres des assemblées.

En fin d'année, il convient de procéder à des ajustements de prévisions. Dans ce cadre, il est proposé :

- de réduire de 33 k€ les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au chapitre 944 ;
- de réduire de 200 k€ les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au chapitre 938 ;
- d'inscrire 100 k€ de crédits de fonctionnement en plus au chapitre 930 ;
- d'inscrire 100 k€ de crédits de fonctionnement en plus au chapitre 932.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les modifications demandées sont minimales au regard des budgets en question et n'appellent pas de remarques particulières.

9023 - Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « *Mouvements financiers divers* » regroupe d'abord diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni à celui des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable, sans incidence sur l'équilibre global du budget, qui résultent en particulier de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

Compte-rendu des annulations des dossiers anciens et de la caducité des AP et AE

Elle récapitule le montant des autorisations de programme et d'engagement relatives aux exercices antérieurs qui sont devenues caduques, c'est-à-dire pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits, et qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisation de programme à 301,5 M€. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 244,4 M€.

Mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71

Concernant les mouvements réels, depuis 2008, il est obligatoire de comptabiliser les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 182 k€ en dépenses et 15 k€ en recettes. Par ailleurs, un ajustement de 782 k€ est sollicité au titre des admissions en non valeur dans le cadre des procédures en cours. Enfin, un titre de 359,6 k€ a été émis à l'encontre du rectorat de Rennes dans le cadre de l'opération ENS Cahan. Compte-tenu de l'ancienneté de ce dossier (1998), il est demandé l'annulation de ce titre.

En conclusion, le Président du Conseil régional propose sur les mouvements comptables « réels » d'inscrire un crédit de paiement de 360 k€ et un crédit de fonctionnement complémentaire de 600 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve que la Région fasse régulièrement le point sur ses dossiers anciens et ses non-valeurs potentielles.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Loïc FANOUILLE (CFE-CGC)

La CFE-CGC n'a pas d'observation particulière sur l'ajustement technique qui nous est proposé.

Cependant nous souhaitons réitérer nos souhaits d'une gestion prévisionnelle adaptée aux incertitudes du moment. En effet et comme nous l'exprimons l'an dernier, si la crise n'est pas une fatalité, il convient d'en sortir par notre capacité d'adaptation à sa durée.

La CFE CGC observe qu'à l'échelon régional la marge de manœuvre est moins étroite qu'au niveau national.

Les documents qui nous sont soumis nous confirment cette bonne « qualité relative ». La situation régionale est saine, les conditions financières d'emprunt sont favorables et la Région garde une bonne capacité d'investissement. Cela devrait lui permettre ainsi la mise en œuvre d'autres projets de développement.

La CFE-CGC approuve donc cette décision modificative et réitère sa confiance dans la capacité de la Bretagne à investir dans l'avenir, en particulier dans les domaines déjà visés :

- la culture et le développement de la qualité régionale environnementale (énergies marines, éoliennes et diverses, logement social...);
- l'encouragement des entreprises à l'innovation, notamment les PME ;
- l'innovation en matière d'économie sociale et solidaire intergénérationnelle, en favorisant l'accès à l'emploi.

Cette liste n'est pas limitative car tous les secteurs d'activité sont concernés.

En conclusion, la CFE-CGC possède la conviction que la sortie de crise ne se situe plus dans les critères d'une croissance matérielle à tout prix mais dans une nouvelle conception du progrès qui, toutes compétences et toutes conditions sociales considérées privilégie la participation, la solidarité et le développement humain.



INTERVENTION de M. Michel PERON (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

Un rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi affirme que 400.000 offres d'emplois restent non-pourvus (cf article Ouest-France du 3 octobre).

Cela représenterait en Bretagne 20.000 offres d'emplois. Rappelons que depuis 5 ans, en Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 90.000 et aujourd'hui ce sont plus de 220.000 personnes qui recherchent un emploi dans notre région.

Lors de la session de juin nous étions déjà intervenus sur ce thème suite à d'autres annonces d'emploi non-pourvu et nous disions :

« La CFDT, mais aussi la Région financeur principal de la formation de demandeurs d'emploi, serait très intéressée de connaître la liste précise de ces emplois et de ces entreprises (secteur professionnel, type de compétences, type de contrat de travail...)

et nous proposons : « Mettons-nous autour d'une table et travaillons concrètement sur les freins évoqués : formation, mobilité, horaires décalées, transports publics, garde d'enfants... La situation des jeunes en recherche d'une 1^{ère} expérience professionnelle est trop dramatique pour ne pas essayer de trouver rapidement des solutions adaptées et pourvoir à ces postes inoccupés ».

Nous attendons toujours.

Le 6 septembre s'est tenu à Rennes la conférence sociale régionale où le Préfet de Région a annoncé les 1.200 offres de formations supplémentaires que pouvait prescrire Pôle Emploi en Bretagne.

Il a été également évoqué les centaines de formations financées par la Région et Pôle Emploi via l'UNEDIC dans les secteurs de la soudure, du transport, de l'hôtellerie-restauration et que, paradoxalement, des milliers de jeunes ayant les diplômes requis sont toujours au chômage.

Si le fait d'être formé n'est pas la condition suffisante pour pouvoir répondre aux offres d'emploi, nous devons réfléchir ensemble (partenaires sociaux, Etat, Région ...) aux freins à l'embauche.

Le 23 septembre, lors de la commission Formation du CCREFP, la CFDT a pris acte de l'engagement de l'Etat et de la région à travailler pour 2014 sur une analyse qualitative des emplois vacants et des besoins en formation, 2013 étant une réponse au plus urgent.

La CFDT propose et insiste : analysons, croisons les données relatives aux qualifications des demandeurs d'emploi et des postes vacants : quels métiers, quelle qualité d'emploi... ? Mesurons les adéquations, les freins et les leviers.



INTERVENTION de M. Thierry NEVEU (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Concernant le programme 313, la CGT souhaite pointer 2 éléments qui expliquent l'augmentation du budget rémunération des stagiaires. En effet, ce n'est pas seulement le nombre plus important de stagiaires en formation, mais également le retard pris pour l'entrée des demandeurs d'emplois qui obligent la région à prendre le relai de rémunération, pour permettre aux stagiaires de terminer les cursus en cours et à venir.

Face à l'augmentation du chômage, la situation de Pôle Emploi, en terme de moyens, et notamment humains, dénoncée à plusieurs reprises par la CGT, ne lui permet pas d'assumer sa mission dans les délais impartis.

A cela s'est ajoutée au printemps 2013, une forte diminution de l'offre de formation, due au passage de PBF1 à PBF 2. En effet, la procédure des appels d'offres, a contraint les organismes de formation à clôturer leurs stages pour le 31/8/2013 dans le cadre de PBF1, sans pouvoir en engager de nouveaux avant le 1^{er} septembre 2013. Cela a fait un trou de système, car aucune formation n'a pu ouvrir depuis le printemps au risque de dépasser la date limite.

Cette situation s'est fortement répercutée sur l'activité des Organismes de formation, mais elle a surtout obligé les demandeurs à attendre le 1^{er} septembre pour avoir une entrée possible en formation. De ce fait, la durée d'indemnisation Pôle Emploi, a été impactée et a obligé, en conséquence, la région à abonder le budget de son programme 313.

Pour la CGT, cette situation est le résultat des modes de financement et d'achat de formation par la région. Les quelques dérogations accordées n'ont pas permis, cette année, de fonctionner normalement. Les effets économiques et sociaux qui en découlent sont importants. D'une part, ce sont plusieurs centaines de stagiaires potentiels qui n'ont pu accéder rapidement à un stage auquel ils aspiraient et d'autre part, la baisse de leur activité a fragilisé les organismes de formation. Cette situation a donc provoqué de graves conséquences économique et sur l'emploi.

La CGT espère que cette situation ne se reproduira pas en 2015, pour le passage de PBF 2 à PBF 3.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (UE MEDEF)

Thème : Mission III : Pour une formation de qualité tout au long de la vie permettant l'égalité des chances

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur le projet de décision modificative au budget 2013 concernant la mission III, relative à la formation (programme 313 relatif à l'amélioration des conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle).

Selon le document motivant la décision modificative sur le programme 313, on constate une forte augmentation des stagiaires éligibles à la rémunération relevant de la compétence du Conseil Régional, couplée à l'augmentation des cotisations sociales.

Le montant d'autorisation d'engagement du programme pour 2013 était de 31,2 millions d'euros. Le Conseil Régional estime qu'il doit être porté à 35,3 millions d'euros afin de satisfaire l'ensemble des demandes.

Il est donc proposé, dans ces conditions, d'abonder de 4,1 Millions d'euros les attributions à ce programme.

Le conseil Régional justifie cette proposition par un effet mécanique lié à l'augmentation du nombre de stagiaires au second semestre 2012, qui se poursuit en 2013. Par ailleurs, le nombre de stagiaires sans droit à l'indemnisation de l'assurance chômage ou dont les droits s'interrompent, augmente de manière sensible. Ils sont alors éligibles à la rémunération de la Région. Enfin, l'augmentation des cotisations sociales explique également la demande modificative budgétaire.

Ces raisons nous apparaissent recevables.

Le Conseil Régional évoque dans un dernier point, le Plan d'Urgence de mobilisation pour l'emploi, lancé à l'issue de la conférence sociale de juin 2013, sans en évaluer les conséquences sur le budget. Si ce plan aura bien un effet sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires des aides directes et indirectes du Conseil régional, nous regrettons que celle-ci ne soit pas évaluée quantitativement et financièrement.

Il s'agit en effet d'un dispositif validé par la conférence sociale régionale du 6 septembre. Son financement est assuré par l'Etat, au travers de formations de Pôle Emploi ; des partenaires sociaux, au travers de financements du FPSPP ; et de la Région.

Ce plan affiche une ambition commune à l'ensemble des partenaires régionaux de l'emploi. C'est pourquoi il nous semble essentiel de pouvoir quantifier les coûts de ces mesures, notamment sur le budget de la Région, et d'en suivre les résultats, tout particulièrement en matière d'insertion professionnelle.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Gérard FERRE (Union régionale UNSA Bretagne)

L'UNSA s'associe à la recherche de transports efficaces au service des personnes et de l'économie.

C'est pourquoi l'UNSA soutient la prise de position de la région Bretagne dans le but de moderniser d'une part le réseau routier structurant (programme 521), d'autre part les aéroports à vocation régionale (programme 532).

Cependant l'UNSA souhaite apporter quelques précisions voire réserves concernant ces deux programmes :

Tout d'abord sur le programme 521 – "Moderniser le réseau routier structurant".

A ce titre 5 tronçons sont prévus pour assurer la complétude de l'aménagement de la RN164.

A ce jour, seul le tronçon Châteauneuf-du-Faou est financé avec un début de travaux en 2017 pour une mise en service prévisible en 2020.

Les 4 autres tronçons -Rostronen, Mur de Bretagne, Plémet, Merdrignac- ne sont à ce jour pas financés et leur avenir reste donc aléatoire. Un investissement de 300 Millions d'euros reste à prévoir dans le cadre du prochain CPER (2014 à 2020) avec un financement État prévisible de 50 %.

La question, que l'on entend parfois, doit-on encourager la mise en place des 4 derniers tronçons dans le Finistère dès lors que nous avons seulement une fréquentation de moins de 10 000 véhicules jours avec une fluidité du trafic certaine ? Par opposition, les RN12 au nord et RN165 et 24 au sud totalisant de 3 à 5 fois plus de trafic.

Il est malgré tout évident que l'action pour moderniser le réseau routier structurant doit passer par l'aménagement de la RN164 en deux fois 2 voies, lequel doit permettre d'irriguer la Bretagne centrale, cet axe supportant des trafics poids lourds importants, près de 25 % de son trafic.

Cependant, afin de moderniser le réseau routier structurant, il semblerait salubre de moderniser également le maillage des liaisons transversales Nord-Sud reliant la RN12, la RN164 et les RN24 et 165.

Par contre concernant le programme 532 - Moderniser les aéroports à vocation régionale, un doublement de la subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2013 semble nécessaire afin de couvrir le déficit chronique d'exploitation de la ligne LANNION-PARIS, soit un total de plus de 400 000 €.

Quand bien même le maintien de cette ligne apparaîtrait souhaitable dans un esprit de service public l'UNSA constate que de Pleurtuit à Brest, en passant par Lannion, soit environ 250 km, on dénombre sur la côte nord, 5 aéroports dont la majeure partie chroniquement déficitaire, avec des niveaux de fréquentation en baisse, doit-on donc maintenir autant d'aéroports ? D'autant que dans le même temps la concurrence Rail/Avion tournera encore plus à l'avantage du rail.

En 2017 le temps de trajet en train pour Paris diminuera de 35 à 50 min.

A titre de comparaison, le trafic voyageurs à GUINGAMP passera de 688 000 voyageurs par an en 2006 à 1 170 000 voyageurs attendus en 2020, soit une augmentation de + de 70 %.

Actuellement en Bretagne et malgré les efforts déployés, seulement 2 % des personnes se rendent à leur travail en utilisant les transports en commun.

L'UNSA pense donc qu'il faut avant tout développer, dans un esprit de développement durable, les transports collectifs essentiellement non urbains en priorisant autant que faire se peut l'inter-modalité.

DOSSIER DE L'EXECUTIF REGIONAL

« TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES PRODUITS ENERGETIQUES (EX : TIPP) : RECONDUCTION DES MODULATIONS »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

AVIS DU CESER SUR LA RECONDUCTION DES MODULATIONS DES TARIFS REGIONAUX DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION DE PRODUITS ENERGETIQUES (TICPE)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président rappelle tout d'abord que la taxe perçue par les Régions comporte trois composantes :

- Une première part dite « transférée » vise à compenser les transferts de charges opérés dans le cadre de la loi de décentralisation d'aout 2004 (152 M€ reçus en 2012).
- A compter de 2007, pour prendre en compte les surcoûts générés par la décentralisation, les Régions ont été autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarif (36M€ en 2012).
- Enfin, la loi de finances pour 2010 a ouvert aux Régions la faculté de majorer le tarif TIPP pour financer les infrastructures prévues par la loi « Grenelle de l'Environnement » telles que le projet BGV. En Bretagne, cette décision d'application a été prise en octobre 2010 applicable pour la première fois en 2011 (35,6 M€ en 2012).

Ensuite le Président indique que cette taxe doit générer respectivement 36,12M€ et 35,8M€ de recettes en 2013, inférieures aux prévisions initiales du fait d'une moindre consommation de carburant qu'anticipé.

En conclusion, le Président propose de reconduire pour 2014, à l'identique, les modulations de tarif en vigueur en 2013, soit pour celle de 2007, une majoration de 1,15€ par hl de gazole et de 1,77€ par hl de sans plomb ; pour celle issu du Grenelle, une majoration de 1,35€ par hl de gazole et de 0,73€ par hl de sans plomb.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Ces ressources sont nécessaires au bon équilibre des finances régionales, notamment dans la perspective des investissements importants prévus et planifiés tels que BGV et Bretagne Numérique.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants
11 abstentions : CGT, Solidaires,
Daniel COLLET**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Jean-Edmond COATRIEUX (Comité régional CGT de la région Bretagne)

La reconduction de la modulation et la majoration de la Taxe Intérieure sur les carburants et produits énergétiques fait désormais partie des exercices de routine de l'assemblée régionale.

Comme chaque année le bon équilibre des finances régionales dans la perspective des investissements importants tels que BGV et Bretagne Numérique est mis en avant pour justifier cette taxe.

Comme les années précédentes rappelons que c'est le citoyen dont le revenu stagne depuis des années, dont le pouvoir d'achat est en baisse constante, qui paye la note.

On sait que la proportion de travailleurs pauvres est particulièrement forte en Bretagne, spécificité à relier au poids important d'emplois peu rémunérés, souvent précaires, dans l'agro-alimentaire, le bâtiment et les services à la personne.

Ces salariés subissent déjà la mobilité géographique. Poussés hors des zones urbaines par une forte pression foncière ils sont contraints de faire des kilomètres pour accéder à leur travail ; en moyenne un cadre parcourt 18 kilomètres et un ouvrier 40.

A l'origine la TIPP a été créée pour financer les modes alternatifs à la route, elle devait peser essentiellement sur le patronat routier...

Pour la CGT, sans être à-priori contre le principe d'une TIPP, dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité, il est nécessaire de revenir à sa vocation d'origine et l'usage réel fait de cette ressource.

La revendication de la CGT en l'état actuel des choses consiste à mettre en place un système de stabilisation des prix pétroliers à la pompe. Cette revendication avait trouvé issue en 2000 avec le mécanisme de TIPP flottante supprimée en 2003.

Pour toutes les raisons évoquées la CGT n'est pas favorable à la reconduction de la TICPE et s'abstiendra sur l'avis du CESER.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« TRANSFERT DU SECRETARIAT DU COMITE
MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME
AUX CENTRES DE GESTION »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Rapporteur général : M. Claude VOUILLOT

**AVIS DU CESER SUR LE
TRANSFERT DU SECRETARIAT DU COMITE MEDICAL AUX CENTRES DE
GESTION DEPARTEMENTAUX**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Comité médical et la Commission de réforme sont des instances constituées auprès du Préfet et obligatoirement consultées pour avis par les collectivités, notamment dans le cadre des procédures d'octroi de congés de maladie prolongés (Comité Médical) ou de reconnaissance de maladie professionnelle ou accident de service (Commission de Réforme).

L'article 113 de la loi du 12 mars 2012 modifie le fonctionnement de ces instances en confiant le secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme aux centres de gestion de chaque département. Cette mission devient obligatoire et payante pour les collectivités affiliées.

Pour les collectivités non affiliées, à l'instar de la Région, deux options sont possibles :

- confier cette mission aux centres de gestion,
- assurer elles-mêmes le secrétariat.

Le Président de l'Exécutif propose :

- de confier cette mission aux différents centres de gestion départementaux. Cette option permettrait de bénéficier des moyens mobilisés par les centres de gestion sur cette compétence et d'apporter les garanties statutaires et la neutralité nécessaires à la gestion de dossiers comportant des données médicales sensibles. Néanmoins conformément à l'article 112 de la loi du 12 mars 2012, la Région Bretagne sera attentive à ce que la contribution de la collectivité ne dépasse pas le coût réel de la mission.
- de déléguer à la commission permanente la compétence d'approuver les conventions d'adhésion et d'autoriser le Président à les signer.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve l'orientation prise à la fois de mutualiser les compétences sur ce point et d'être vigilant sur le prix de cette prestation mise en commun.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Formations – Enseignement supérieur »
Mme Anne SAGLIO, MM. Luc AVRIL et Olivier SIRE

Commission « Développement économique – Recherche »
M. François LE FOLL

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR : SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région Bretagne a choisi de se doter d'un Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche qui se décline en trois axes principaux :

- Une région visible et attractive, cultivant l'excellence. La Bretagne doit renforcer sa lisibilité, sa visibilité et son attractivité internationale dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Une région mobilisée. Quatre orientations sont notamment citées : la lutte contre les déterminismes sociaux et les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, le développement de l'enseignement supérieur tout au long de la vie, le dialogue sciences/société et la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) et une recherche ancrée sur le territoire régional.
- Une région organisée. Il s'agit de faire de la Bretagne un territoire dynamique et reconnu autour d'une Université de Bretagne et par la mise en cohérence de stratégies complémentaires portées par de nombreux acteurs avec toutefois un objectif commun.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas ici du schéma de la Région mais d'un schéma pour la Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER formule des observations d'ordre général et des observations sur chacun des trois volets.

Observations générales

Le CESER tient tout d'abord à souligner l'importance de ce schéma pour le développement économique et social de la Bretagne, mais également l'originalité de sa mise en œuvre, prônant une approche systémique et prenant donc en compte la complexité de l'enseignement

supérieur et de la recherche. Avec cette approche, la question de la gouvernance sera donc cruciale.

Le CESER exprime également sa satisfaction face à la reprise de nombreuses préconisations de son étude *« Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne »* (2012), telles que par exemple l'amélioration de l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur ou encore la création d'une Université de Bretagne.

Le CESER approuve le constat du Conseil régional sur *« l'accentuation de la concurrence entre les territoires sur les facteurs de la performance. Des facteurs classiques de production, des capitaux et des matières premières, cette concurrence est passée à une « hyper concurrence » sur la compétence et la matière grise »*. Le Conseil régional poursuit à juste titre en relevant *« l'accélération des mutations auxquelles nous faisons face, qui fragilise toutes les situations acquises et impose, pour les régions qui veulent encore compter, une capacité permanente d'innovation et de créativité »*.

Le CESER précise que la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche a été adoptée et que l'Université Européenne de Bretagne est désormais une communauté d'universités et établissements disposant de toutes les prérogatives d'un établissement universitaire permettant la dévolution de certaines fonctions, comme par exemple, la documentation, l'école professorale. En ce qui concerne les écoles doctorales, le CESER souhaite, dans un souci de cohérence, qu'elles soient rattachées à la future Université de Bretagne.

En outre, le CESER souhaite formuler quelques remarques. Tout d'abord, il s'interroge sur la place peu importante accordée à la recherche dans ce schéma. Le CESER fait d'ailleurs remarquer que l'enseignement supérieur, la recherche, les équipements et infrastructures sont étroitement liés et doivent être considérés ensemble afin d'atteindre l'excellence et soutenir l'attractivité.

De plus, certains acteurs sont également peu mis en valeur alors qu'ils jouent un rôle important en termes de recherche et d'innovation : les grandes écoles, les organismes de recherche, les pôles de compétitivité, les centres techniques, les cantines numériques... Cela relève-t-il de la SRDEII ? Cela aurait mérité d'être précisé.

D'une façon générale, le CESER regrette le manque de précision sur le lien entre l'enseignement supérieur recherche et le monde économique. Le schéma reste flou sur les modalités concrètes de l'implication du monde socio-économique. Le CESER souhaite que celui-ci soit vraiment intégré dans le schéma.

Ensuite, le diagnostic sur lequel repose le schéma accorde peu de place aux sciences humaines et sociales (SHS) qui sont pourtant très présentes en Bretagne et qui, de plus, sont au cœur de la stratégie portée par la Commission européenne pour la recherche, l'innovation et les sciences¹.

Le CESER aurait souhaité que ce schéma dans sa version définitive soit présenté devant le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT).

¹ Déclaration de Vilnius, 24 septembre 2013

Enfin, comment les appels d'offres régionaux destinés à soutenir la recherche et l'enseignement supérieur vont-ils s'organiser ?

2.1. Premier volet : Une région visible

La Région souligne la nécessaire cohérence des actions menées aux niveaux régional, national et européen. La future Université de Bretagne sera en responsabilité sur cette question.

A ce sujet, le CESER estime que le positionnement respectif de la Région et de l'Université de Bretagne n'apparaît pas toujours clairement dans le schéma. Il est fait allusion à des soutiens pour certaines stratégies d'alliance pour la recherche et la formation. Il semble que la Région souhaite inciter la participation des acteurs *via* des appels d'offre. Peu d'indications sont données sur l'ingénierie de projets associant, comme stipulé dans l'introduction, des acteurs non académiques tels que les collectivités, les entreprises ou les autres acteurs de la recherche et de l'innovation, en particulier au regard des programmes opérationnels européens ? Ces questions sont-elles du ressort de la SRDEII ?

De plus, se pose la question du positionnement des technopoles et des pôles de compétitivité : seront-ils intégrés au dispositif ? Qui définira leur stratégie ? L'Université de Bretagne, dans sa gouvernance les intégrera-t-elle en amont ? C'est sans doute sur ces points que la conduite de "*stratégies partagées*" devra être rapidement précisée.

Concernant le type d'actions à mener, le CESER estime qu'elles participent au développement économique et social du territoire et à ce titre, reposent sur une forte transversalité des domaines scientifiques et des acteurs.

Sur la question de l'offre de formation proposée par les universités et écoles, la Région prône une plus grande cohérence entre les cursus. Cette mise en cohérence dont sera garante l'Université de Bretagne sera certainement complexe du fait de compétitions inter-établissements ou inter-institutions qu'il serait naïf de sous-estimer. On peut douter du poids qu'aura le soutien de la Région à la mise en place de passerelles dans cette affaire.

La question de la mobilité et de la capacité à accueillir des populations de plus en plus mobiles est bien analysée dans le schéma. Il ne faudra pas oublier que si cette mobilité augmente en nombre, elle augmente aussi en fréquence puisque des mobilités infrarégionales (évoquées également dans le second volet, p. 45) d'ordres hebdomadaires ou mensuelles sont à anticiper.

La mention (p.14) sur la progression du nombre de recrutements d'enseignants-chercheurs laisse songeur à l'automne 2013 alors que le gel de postes gagne l'ensemble des universités.

Le campus numérique est présenté comme un élément majeur du schéma. Il aurait été souhaitable que *Bretagne Très Haut Débit* (BTHD) soit mentionné à ce propos comme un élément permettant l'accès de tous au campus numérique *via* des liaisons à très haut débit. En outre, au-delà de la question des infrastructures, il est important que les enseignants et les chercheurs soient formés et que la question des contenus soit approfondie.

La question des « *big data* » étant mentionnée, on peut regretter qu'il ne soit pas fait mention du dispositif global que représentera l'Université de Bretagne comme objet de recherche en soi qui nécessitera la conception et la mise en place d'un système d'information à part entière.

2.2. Deuxième volet : une région mobilisée

Sur la forme du document, il nous semble que les données statistiques auraient plus leur place dans les annexes.

Le schéma ambitionne de renforcer l'accès des jeunes Bretons à la voie générale du baccalauréat dans la perspective de « *lutter contre tous les déterminismes et toutes les inégalités* » (p. 37 et suivantes). On ne peut qu'approuver cette ambition. Cependant on ne voit pas bien en quoi la nouvelle organisation permettra d'avancer sur cette question, d'autant que celle-ci ne relève pas seulement de la région mais est de dimension nationale. La question est posée et le texte souligne « *les blocages institutionnels nombreux* » (p. 38). Cela a le mérite d'être dit.

A ce sujet, le schéma dénonce le verrouillage de formations supérieures qui ne remplissent pas ou plus leur mission première. Ceci étant posé, les compétences existantes ne demandent qu'à être mieux employées.

S'agissant de l'évolution de la démographie étudiante, il est difficile de discerner si, du point de vue du Conseil régional, la progression positive de la démographie est considérée comme une opportunité à saisir ou comme une contrainte. Le CESER invite à lever cette ambiguïté.

S'agissant de l'objectif qui est d'accroître le recrutement des bacheliers technologiques dans les IUT de Bretagne (cf. pp. 42-43 du schéma), le CESER tient à souligner que cette question fait, dès à présent, l'objet de travaux. Repenser le public et le positionnement des IUT nous apparaît comme une priorité.

Au-delà des seuls IUT, et comme le souligne le schéma, il convient d'améliorer l'accueil des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations en STS (Sections de techniciens supérieurs). Au-delà de l'élargissement des modalités d'entrée aux bacs avec mention « *Assez Bien* » préconisées dans le schéma, cela nécessitera de revoir la maquette pédagogique de ces formations dans leur durée, leur programme et leur mode d'alternance. Le schéma le prévoit en précisant que « *cette approche n'exclut pas de bâtir, sous statut scolaire, un accompagnement spécifique pour les bacheliers professionnels, dans les trois ou quatre premiers mois d'entrée dans la section. Il existe des dispositifs pédagogiques de nature à constituer un lien entre un lycée professionnel et un lycée disposant de STS* ».

Le schéma mentionne que « *au cours de leur cursus universitaire et très souvent lors de la 1ère ou la 2^{ème} année, certains étudiants ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre dans la filière choisie* ». Pour limiter les effets de cette problématique, il propose de généraliser sur le territoire breton, les « *passerelles* » que certaines universités ont mises en place pour permettre aux jeunes de se réorienter assez rapidement vers une autre formation. A cet égard, la compétition inter-établissements pourrait constituer un frein si elle n'est pas désamorcée en amont. Les tendances de la démographie étudiante dès cette rentrée (2013) devraient y aider.

Le CESER souhaite, par ailleurs souligner le risque, de nature pédagogique, du recours à la formation ouverte à distance en tout début de cursus (page 54). De fait, de nombreux acteurs de la formation ouverte à distance, s'accordent à dire que le « *tout à distance* » ne peut être d'une part généralisé à toutes les formations et d'autre part qu'il est difficile à mettre en œuvre dans les premiers niveaux de formations car il s'agit à ce moment-là pour les étudiants d'acquérir des méthodes de travail. Un apprentissage de ce type exige capacité et aptitude à l'autonomie alors que souvent elles ne sont pas acquises à cet âge.

S'agissant d'« *orienter vers des parcours de réussite* » (pp. 48-49), le schéma invoque le rôle que doit jouer le Service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO). A ce sujet, dans son rapport sur le décrochage scolaire adopté lors de sa session de septembre 2013², le CESER a également souligné l'importance de l'orientation et le rôle que doit jouer le service public régional de l'orientation tout au long de la vie, piloté par le Conseil régional, dans la lutte contre le décrochage scolaire et pour la « *persévérance scolaire* » (cf. proposition n° 19 du rapport). Ses réflexions s'inscrivent dans le même fil. De même le CESER, dans ce rapport, a souligné la nécessité d'assurer, en amont de l'orientation, l'information des jeunes pour leur permettre de s'orienter le plus possible en connaissance de cause (cf. proposition n°4 du rapport). Le CESER approuve par conséquent l'idée de mener, dans le cadre de la mise en œuvre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie, une réflexion « *sur le développement des compétences à s'orienter (...) ces compétences qui participent au renforcement de l'autonomie de la personne* ».

S'agissant d'« *innover dans les parcours de formation* » (pp. 51-52), il est question notamment d'« *augmenter la co-construction de parcours de formation individuels et diversifiés entre monde universitaire et monde économique* ». Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional souhaite que le triptyque "formation-compétences-emploi" soit mieux identifié par tous les acteurs travaillant à l'insertion professionnelle afin de faire évoluer et d'innover dans l'offre régionale et infra-régionale des formations de l'enseignement supérieur. Il regrette que le Conseil régional n'ait pas repris, ni cité dans le schéma les préconisations de son auto-saisine (cf p. 333 et p. 337) concernant notamment l'intégration plus importante de stages (alternance) tout au long des formations et leur étalement dans l'année scolaire, afin d'augmenter la capacité d'accueil du monde économique, la promotion et le développement des initiatives de séjours en entreprise pour les enseignants, les parrainages de cursus par des entrepreneurs et le développement de l'offre de parcours de formation dans l'enseignement supérieur par l'apprentissage.

Par ailleurs, le CESER appuie l'objectif de favoriser les reprises d'études. Le schéma mentionne comme levier le campus numérique (pp. 53-54). Le CESER souhaite que ne soient pas oubliées les formations de niveaux III délivrées par d'autres organismes.

Sur le volet « *cultiver une envie* », le schéma propose de « *faire du dialogue science/société une culture régionale* » (pp. 56-57). Sur cette question, le CESER a adopté, en mars 2012, un rapport³ et a organisé, en avril 2013, un forum intitulé « *Sciences et technologies, controverses et débat dans la société bretonne de demain ?* ». Dans son rapport, le CESER invite à développer la culture scientifique et technique ainsi que le dialogue entre science et

² CESER, « *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?* », septembre 2013, MM. Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC

³ CESER, « *Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne : approche prospective* », mars 2012, Mme Claudia Neubauer, MM. Bernard DUBOIS et Jean-Claude MOY

société. Il se félicite de voir que le schéma reprend l'une des idées contenues dans ce rapport, à savoir celle qui consiste à développer les conférences participatives (appelées « *conférences de citoyens* », « *conférences de consensus* »...). Il se félicite également de voir que l'initiative du Conseil régional qui consiste, depuis plusieurs années, à soutenir l'émergence d'un tiers secteur scientifique à travers l'appel à projets « ASOSC » (« appropriation sociale des sciences ») sera prolongée et valorisée.

2.3 – Troisième volet : une région organisée

Si le CESER approuve la création d'une Université de Bretagne, il tient aussi à ce que la logique d'aménagement du territoire qui a prévalu jusqu'à présent pour l'enseignement supérieur et la recherche soit maintenue.

La Région met également en avant la complémentarité et la cohérence de ce schéma avec différents schémas élaborés à l'échelle régionale (CPRDF, SRDEII). Toutefois, le CESER aurait souhaité des éléments plus précis sur la réalité de cette articulation, alors que leur élaboration semble davantage parallèle qu'interpénétrée.

Le CESER regrette l'absence de citation de l'Institut de Recherche technologique (IRT) B-com et de l'Institut d'Excellence en Energies Décarbonnées (IEED) France Energies Marines dans le volet ESRI car ces deux outils à vocation mondiale, ne sont pas « hors-sol » et intègrent chacun dans leur mission régionale un volet *enseignement supérieur* afin de faire évoluer l'offre de formation, notamment en master et doctorat, au regard des métiers de demain.

La question de la gouvernance globale d'un tel dispositif est naturellement largement évoquée dans le schéma. Le Conseil régional insiste sur la nécessité d'une « *vigoureuse coopération* » et d'une « *organisation régionale fortement vertébrée* ». Pour le CESER, cet enjeu de la gouvernance est effectivement crucial pour sa réussite. Le schéma est cohérent dans son approche systémique en invitant les acteurs à se retrouver dans une logique de subsidiarité, à l'expresse condition que les actions menées aux échelles infrarégionales soient clairement intégrées à la stratégie de la future Université de Bretagne.

Le rôle particulier d'entraînement que doivent assumer les métropoles régionales est mis en exergue comme un élément structurant du projet. Le CESER soutient la proposition que des « *rapprochements* » entre structures métropolitaine et régionale soient réalisés au nom de la cohérence territoriale. A ce titre, la convention entre la Région et Roscoff, la localisation du siège de l'Ifremer à Brest ou encore le schéma de développement universitaire rennais, sont des exemples d'approches territoriales à soutenir. Toutefois, le CESER tient à rappeler sa préconisation dans son auto-saisine (cf p.369) de « *valoriser tous les sites en assignant aux métropoles et aux plus grands pôles un rôle fort dans la contribution à la cohésion régionale, basée sur une logique d'effets d'entraînement* ».

La question de l'interrégionalité aurait aussi sans doute mérité d'être davantage approfondie dans ce schéma.

Concernant la mise en place d'une Conférence régionale de l'Enseignement Supérieur Recherche et Innovation (ESRI), si elle devait se concrétiser, elle devrait s'accompagner d'une réflexion globale sur toutes les instances intervenant dans le domaine de l'enseignement

supérieur et de la recherche et ne pas devenir une strate supplémentaire dans un dispositif déjà extrêmement complexe.

Sur les questions d'interface, cette fois-ci aux niveaux infrarégionaux, le schéma pousse à la formation de conseils de sites. Or il existe déjà des expérimentations dans certaines des villes moyennes en Bretagne de Comités d'Orientations Stratégiques (COS) qui, de manière informelle, associent les mondes de l'ESRI et socio-économiques. Une mise en réseau spontanée de ces COS constituerait un pas de plus pour le maillage territorial des villes moyennes permettant de faire le lien depuis les territoires ruraux jusqu'aux métropoles.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
5 abstentions : FSU, Solidaires,
Véronique Delaitre,
5 contres : FO**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (FSU)

Les intentions du schéma ESR breton concernant l'accès des jeunes de la région aux études supérieures sont louables et convergent avec les préoccupations de la FSU. La lutte contre tous les déterminismes sociaux et toutes les inégalités est en effet une nécessité si nous voulons faire un pas en avant dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. Les bons taux de réussite aux baccalauréats en Bretagne ont trop longtemps masqué la stagnation, depuis près de vingt ans, de l'accès aux voies générales et la moindre proportion en Bretagne (comparativement à la moyenne nationale) des jeunes des milieux défavorisés accédant à ces séries. La FSU se retrouve donc dans la proposition de renforcer l'accès des jeunes bretons à la voie générale. Cet objectif n'est pas contradictoire avec la nécessaire consolidation de la voie professionnelle sous statut scolaire, ni avec le développement des voies technologiques tant mises à mal par les réformes successives.

Les jeunes qui ne développent pas d'appétit pour les formations du supérieur sont souvent ceux qui sortent trop fragiles du lycée ayant obtenu leur baccalauréat de justesse. Il convient donc de mettre en place des modules spécifiques pour ces jeunes en particulier ceux issus des voies technologiques et professionnelles. Il faut mettre des moyens pour cette pédagogie « en petit groupe » seule à même de réconcilier ces jeunes avec l'université. La proposition de favoriser les passerelles entre formation du supérieur est, aussi, une bonne proposition. En amont, les expériences de « partenariat » entre des lycées et des établissements du supérieur peuvent être intéressantes sous la réserve qu'il ne s'agisse pas de constituer un public « captif » avec l'octroi d'UV aux lycéens uniquement « validables » dans l'établissement partenaire. Par ailleurs, l'idée de favoriser l'accès des bacheliers technologiques aux IUT est juste mais le faire autoritairement par un système de « quotas » empêchant certains bacheliers généraux d'y avoir accès peut avoir des effets pervers.

Au niveau de la recherche, la FSU continuera à soutenir tout ce qui va dans le sens d'un renforcement des coopérations et, dans le schéma proposé, l'idée de consolider et d'étendre les coopérations au sein de la région est bien présente. Malheureusement, la rhétorique de la compétitivité, de l'entrepreneuriat et de l'excellence, issue de la « stratégie de Lisbonne », n'aide pas à sortir de la logique concurrentielle. Dans le cadre de la recherche appliquée, la FSU n'a aucune réticence pour des partenariats avec les entreprises, surtout avec les PME, mais elle ne peut qu'alerter sur les dangers d'une soumission de l'ensemble de la recherche aux seules exigences de la compétition économique. Concernant les sciences humaines et sociales, elles ont bien leur place dans le schéma avec des propositions comme « une recherche décloisonnée en réponse aux enjeux sociétaux » ou « une recherche ancrée sur le territoire régional » mais la FSU reste inquiète quant au risque de marginalisation des SHS.

Chacun comprendra l'importance, pour la FSU, de la création d'une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Aujourd'hui, la situation est extrêmement chaotique, la formation des enseignants est éclatée en trois pôles (Est, Ouest et Sud), aux prises avec des difficultés de fonctionnement et d'organisation insurmontables. Nous avons là, pourtant, une opportunité pour reconstruire une formation des enseignants digne de ce nom. La FSU ne pourrait accepter que la situation actuelle perdure. La loi a décidé le rattachement de l'ESPE à la communauté universitaire d'établissements (CUE). Il est indispensable que l'ESPE soit

structurée avec des moyens pérennes et un mode de gestion démocratique ce qui veut dire avec une représentation des personnels et des usagers dans les instances de direction.

La CUE est dénommée, préventivement par le schéma régional, « Université de Bretagne » avec, comme perspective, la création d'une « université fédérale de Bretagne pour mobiliser et dynamiser le système régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Sauf à se raconter des histoires, cette démarche régionale entre en tension avec la logique métropolitaine, logique que la perspective annoncée de la fusion des Universités de Rennes 1 et de Rennes 2 a mise sur le devant de la scène. La FSU avec son syndicat le Snesup a participé à la réflexion sur la structuration du site rennais sans hostilité sur des rapprochements possibles entre les deux universités. Ce rapprochement peut prendre différentes formes juridiques, la fusion n'étant que l'une d'entre elles. Cette décision de fusion annoncée dans la précipitation contourne les nécessaires réflexions sur les modalités de mise en œuvre comme elle contourne l'indispensable consultation de la communauté universitaire (personnels et étudiants). La FSU n'ose pas imaginer que cette fusion rapide aurait comme objectif, uniquement tactique, de décrocher des financements liés au futur programme d'investissement d'avenir (IDEX). L'enseignement supérieur et la recherche en Bretagne méritent une autre ambition.

La FSU invite à ne pas balayer d'un revers de main les craintes de fusion forcée de formations ou de laboratoires, de fermetures de diplômes dans une logique de « rationalisation », de marginalisation des SHS et des langues dans le nouvel ensemble, de recul de la démocratie (un seul conseil c'est deux fois moins d'élus), de mutualisation des services avec perte d'emplois associée...

Nous sommes à un tournant, il est encore possible de ne pas retomber dans les errements du passé. Sachons prendre le temps du débat et de la consultation afin que rapprochements et coopérations se traduisent par l'émergence d'une cohérence renforcée de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne.

INTERVENTION de M. Jean LE TRAON (Mission pour l'électronique, l'informatique et les Télécoms de l'Ouest, collège recherche de Bretagne)

J'interviens en tant que rapporteur de la politique régionale de soutien aux pôles de compétitivités et aux investissements d'avenir (équipements et laboratoires d'excellence, IRT, IEED) intégrés dans le programme « Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne ».

L'avis proposé au CESER sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mentionne, entre autres, 2 interrogations :

- l'une sur le peu de prise en considération de certains acteurs de l'innovation, parmi lesquels les pôles de compétitivité, les grandes écoles, les organismes de recherche..., mais aussi l'absence de citation de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) B<>com et de l'Institut d'Excellence en Energies Décarbonnées (IEED) France Energies Marines ;
- l'autre relatif à la question de l'interrégionalité qui aurait méritée d'être davantage approfondie.

Ces 2 interrogations sont liées puisque l'interrégionalité est une composante essentielle de ces acteurs : de nombreux partenariats de recherche existent entre les équipes de Bretagne et des Pays de Loire ; plusieurs organismes de recherche sont implantés sur les 2 régions ; les pôles de compétitivité sont interrégionaux (en cours pour le pôle Mer Bretagne) ; « nos » Labex sont interrégionaux ; B<>com, tout comme France Energies Marines associent des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des 2 régions.

Par ailleurs, et vous n'êtes pas sans le savoir, l'Enseignement Supérieur et la Recherche est en pleine évolution : loi du 22 juillet 2013 sur l'ESR, mais aussi 3^{ème} vague de décentralisation avec la reconnaissance de Métropoles, et nouvel appel à projets du Plan d'Investissement d'Avenir, avec notamment celui concernant les Initiatives d'Excellence (IdEx).

Dans ce contexte en devenir, la Bretagne doit être un élément moteur dans le paysage futur de l'enseignement supérieur du Grand Ouest : elle en a légitimité en terme d'excellence académique et de qualité de son enseignement supérieur.

L'interrégionalité, est aussi un des leviers pour un tel dessein : profitons du SRESR pour ne pas fermer cette configuration.



INTERVENTION de M. François LE FOLL (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

L'adoption de l'autosaisine « enseignement supérieur et territoires » avait été l'occasion pour la CFDT de souligner son exigence de parcours de réussite pour tous les étudiants.

Nous nous félicitons que ce schéma ait pris en compte un grand nombre de préconisations de cette autosaisine.

Nous voudrions également saluer le travail de concertation qui a été mis en place au cours de l'élaboration du schéma.

La CFDT apprécie tout particulièrement la prise en compte de la question de l'accès des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur, notamment par la mise en place progressive de mesures spécifiques d'inscriptions en BTS et en IUT et l'encouragement à la mise en place de passerelles pour favoriser les réorientations dans les parcours des étudiants. En effet ces mesures permettront à des jeunes de milieux moins favorisés d'accéder à l'emploi par une qualification. Nous souhaitons réinsister sur l'importance d'une concertation pour une bonne transition des acquisitions de connaissances et méthodes de bac -3 à bac +3.

Un intérêt particulier devra aussi être porté plus généralement sur les liens entre les lycées et l'université afin, comme préconisé dans l'étude du CESER de favoriser l'accès des filles et des garçons à des choix d'orientations dépassant les choix traditionnels encore très sexués en Bretagne en particulier dans les filières scientifiques et technologiques.

Un autre point très important pour la CFDT est celui du logement et du déplacement des jeunes étudiants. Le prix des loyers et des frais de transports freine bien souvent les jeunes de famille modeste dans le choix de leur cursus, en effet les conditions financières sont souvent un frein à la mobilité et les sites universitaires de proximité sont souvent « choisis » par les étudiants pour des raisons financières.

Pour la CFDT la nouvelle tarification des TER négociée par le Conseil Régional va dans le bon sens. Une action impulsée par le Conseil Régional et coordonnée avec les collectivités territoriales doit être mise en place pour répondre à la demande des étudiants d'un logement de bonne qualité à prix raisonnable et contribuer ainsi à une meilleure vie universitaire.

Nous partageons pleinement les observations faites dans le rapport du CESER sur ce schéma et nous nous étonnons du peu de place accordé à la recherche, mais ce point sera sans doute plus développé dans le schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'international.

Concernant ce domaine recherche, l'un des leviers a attiré notre attention. Il s'agit de l'installation du siège de l'Ifremer à Brest.

L'Union Régionale CFDT Bretagne a toujours milité pour le maintien et la localisation de centre de décisions en province, la région parisienne étant à notre avis particulièrement surdotée et d'ailleurs à notre connaissance tous les acteurs de notre CESER partagent ce point de vue.

En ce sens la localisation du siège Ifremer, organisme de recherches marines à Issy les Moulineaux est un non sens, surtout à notre époque où les moyens de communication sont très performants et ne cessent de se développer.

Nous soutenons donc pleinement cette revendication de la Région et nous pensons même qu'il s'agit là d'un bon test pour mesurer la volonté de régionalisation des organismes d'Etat et de leurs ministères de tutelle et leur acceptation à s'intégrer dans notre réflexion régionale sur l'enseignement supérieur et la recherches

Cela permettrait aussi le développement des activités de recherches marines dans notre Grand Ouest, la reconnaissance du pôle mer et participerait efficacement à notre ambition de développement équilibré des territoires.



INTERVENTION de M. Eric LE COURTOIS (Coordination régionale FO de Bretagne)

A l'heure où nous parlons, des salariés de GAD manifestent pour leur emploi ici à Rennes et ça chauffe aussi vous nous en excuserez il est possible qu'au cours de la journée une partie de la délégation FO puisse s'absenter.

Nous apprécions les travaux de la commission sur cet avis, mais l'avis n'est pas externe de l'environnement social et politique International européen et national. Mais vous avez pu constater qu'en commission nous avons voté contre et nous nous en expliquons.

Pour les Universités, le projet Pécresse a été remplacé et c'est tant mieux, mais maintenant c'est le plan Fioraso et les orientations du traité de Bologne courent toujours ; et si nous vulgarisons le changement, ce n'est plus les universités des grandes métropoles toutes puissantes et autonomes de Pécresse ; mais c'est celle des territoires régionaux, avec surtout la constitution d'une communauté d'universités qui permettra que demain l'école Laïque ne soit plus que de l'histoire ancienne.

Nous ce que nous revendiquons c'est aussi simple que les Portugais, nous voulons une Université avec des enseignants chercheurs, avec des professeurs par discipline et surtout une école au sens large républicaine, laïque et gratuite avec les postes pour fonctionner et rappelons à ce sujet Condorcet : « *L'instruction est un devoir de justice* ».

Je rappelle que FO est une organisation syndicale laïque dans ses statuts et ses fondamentaux, cela explique en partie pourquoi nous ne voulons pas non plus, des textes issue de la loi FIORASO et du projet PEILLON qui ouvrent l'un et l'autre, sous prétexte d'autonomie, l'école à des intervenants extérieurs, à des financeurs extérieurs à des conseils d'administration x, à des communautés x, avec comme partie prenante le MEDEF et les évêchés.

Concernant l'avenir de l'université républicaine FO réaffirme que nous ne partageons pas les orientations issue du traité de Bologne et donc nous ne pouvons approuver les nouvelles gouvernances LRU puis avec Fioraso vers des communautés d'Universités (fusions de moyens et compressions de personnels) ,en effet celles-ci visent à terme en fait qu'à dégager l'Etat de sa responsabilité vis à vis de l'université publique républicaine et à transférer celle-ci, avec ses personnels aujourd'hui fonctionnaires d'Etat à d'autres gestionnaires. Ce qui tout en dégradant les conditions de travail des enseignants et celui de la recherche comme c'est le cas déjà depuis la rentrée 2013 et dégradera également à terme la qualité des cours pour les étudiants c'est donc l'égalité de tous devant l'instruction dans le cadre d'une république une et indivisible qui se trouve remise en cause et quelque soit les efforts de la Région pour tenter d'y pallier.

INTERVENTION de M. Claude LAURENT (URAPEI et CREA I de Bretagne)

J'interviens en tant que représentant des associations de personnes handicapées de Bretagne et du CREA I de Bretagne (Centre régional d'études et actions sur les inadaptations)

Ce schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche est un schéma pour la Bretagne et non pas un schéma du conseil régional.

En préambule il est précisé que ce schéma s'inscrit dans une volonté de démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et que notamment un de ses objectifs est bien un élargissement de la base des étudiants.

Toutefois force est de constater que l'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche pour les étudiants en situation de handicap ne donne pas lieu à développements si ce n'est aux pages 45 et 46 du rapport pour évoquer la mise aux normes d'accessibilité et d'adaptabilité des infrastructures de formation.

Or la situation de handicap ne requiert pas seulement des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments mais aussi des formations pour les enseignants et aussi une prise en compte de leurs difficultés de logement, de mobilité et aussi de retranscription de leurs formations, voire des délais complémentaires pour les sessions d'examens.

Nous voulons faire remarquer que si de plus en plus de personnes handicapées peuvent aujourd'hui être scolarisées en milieu ordinaire, ces formations vont souvent s'interrompre après le lycée faute de filières adaptées.

Comment sont pris en compte les besoins d'accompagnement spécifique de certains étudiants en situation de handicap qui ont besoin d'être soutenus (dans la manière de parler de leur handicap en entreprise, dans l'évaluation de leurs besoins, dans la médiation avec l'entreprise, et enfin dans la mise en place des aménagements pendant les périodes de stage) ? Autant de questions, qui si elles ne sont pas prises en compte peuvent faire échouer le projet d'études et donc par la même, la montée en compétence des étudiants en situation de handicap.

C'est ainsi que pour les étudiants en situation de handicap, la part de diplômés du supérieur est bien inférieure à celle des "valides".

On note par ailleurs un écart croissant entre les besoins de compétences affichés par les entreprises et leur disponibilité est sans doute un des sujets majeurs.

Des dispositifs spécifiques d'accompagnement tels que les Actions pour l'Emploi des Étudiants Handicapés étaient financés jusqu'en 2012 par l'Agefiph, mais aujourd'hui faute de financements ces dispositifs disparaissent.

Puisque M. Ayrault a indiqué que dans chaque texte, la question du handicap se doit d'être prise en compte, nous aurions souhaité que la situation des personnes en situation de handicap soit mieux prise en considération dans le cadre de ce schéma.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Antoine DOSDAT (IFREMER)

L'Ifremer salue l'élaboration de ce schéma que la loi recherche de juillet 2013 a rendu obligatoire. Conçu avec transparence, il reflète clairement les options génériques de la Région Bretagne.

Comme l'ensemble du CESER, l'Ifremer regrette cependant la moindre d'importance donnée aux aspects recherche en comparaison de celle attribuée à l'enseignement supérieur.

En effet, la qualité de l'enseignement supérieur, et son attractivité, sont extrêmement dépendantes de la qualité des recherches qui peuvent y être associées. Les étudiants du monde entier reconnaissent cette qualité à la lumière des publications des chercheurs et des laboratoires qui contribuent à l'enseignement. Il en va de même pour les jeunes ou moins jeunes chercheurs qui sont également à la recherche de masses critiques. Les deux facettes sont indissociables. L'Université de Bretagne peut y contribuer en générant des opportunités et des ressources supplémentaires, à condition de ne pas se consumer dans une gouvernance lourde.

Or la qualité et l'attractivité des laboratoires de recherche sont elles-mêmes extrêmement dépendantes de la qualité des infrastructures scientifiques destinées à accueillir les projets de recherche. Comme d'autres instituts de dimension nationale, l'Ifremer aurait souhaité que la nature de l'engagement de la région Bretagne dans le soutien à la recherche, directement sur les projets ou indirectement sur les infrastructures, soit plus concrètement explicitée afin d'en pouvoir mesurer les implications pour sa stratégie territoriale. Plus que la localisation de son siège social, cet institut est en effet intéressé à développer ses capacités d'études et d'expertise en Bretagne, entre autre en coopération avec ses partenaires du territoire, académiques ou non. A cet égard, il regrette que l'ambition collective portée par la Métropole brestoise et les acteurs de l'enseignement supérieur, des sciences et des technologies de la mer de la pointe de la Bretagne ne soient pas mieux valorisée dans ce schéma et se réduise à quelques contrats de partenariat bilatéraux entre la Région Bretagne et certains opérateurs.

Enfin, la recherche est faite par des hommes et des femmes dont la valeur doit être reconnue et utilisée pour renforcer l'attractivité des opérateurs présents en Bretagne. Le Schéma pourrait avantageusement considérer les environnements économiques, sociaux et institutionnels dont ils ont besoin pour exprimer leur talent, y compris hors de la sphère strictement professionnelle.

INTERVENTION de M. Robert JESTIN (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous souscrivons à l'analyse portée sur l'état de l'enseignement supérieur en Bretagne. Nous insistons sur le nécessaire rapprochement entre l'université et l'entreprise ainsi que sur le besoin de trouver des voies plus appropriées pour permettre aux bacheliers techniques et professionnels d'accéder à l'enseignement supérieur.

Nous soutenons le projet de l'Université de Bretagne qui marque une ambition affirmée de notre région à regrouper les importantes capacités de recherche et d'enseignement dont elle dispose pour renforcer leur cohérence territoriale et donner une visibilité internationale aux universités de Bretagne. La concurrence internationale en matière d'enseignement universitaire et de recherche ainsi que les moyens mobilisés conduisent à chercher des optimisations d'échelle pour le fonctionnement de l'université et de la recherche qui peuvent être réalisées sous la forme de fusions grâce aux pistes ouvertes par le projet de loi. Dans ce contexte, nous sommes favorables à la fusion lancée par les présidents des universités de Rennes 1 et Rennes 2.

Ce projet doit selon nous, prendre en compte l'importance d'un lien étroit avec les territoires via notamment les campus de proximité comme celui de Redon, Saint-Brieuc ou Lorient et les autres établissements d'enseignement supérieur qui complètent utilement l'offre de formation professionnelle universitaire.

Ce nécessaire rapprochement universitaire devra veiller aussi à conserver une perception inter régionale afin de conserver une cohérence avec les projets de financement des idex.

Nous regrettons toutefois que le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne traite pas au fond du problème des étudiants décrocheurs qui doit nous interroger, non seulement sur les questions de l'orientation vers les filières universitaires, mais aussi de l'enseignement en premier cycle universitaire encore trop spécialisé pour permettre un véritable choix de poursuites d'études non subi.

La première année universitaire doit notamment constituer un sas d'orientation qui permette à l'étudiant de découvrir non seulement les filières universitaires auxquelles il peut accéder mais aussi les débouchés professionnels qu'elles proposent.

Une telle démarche permettrait également de répondre au problème de l'accueil des bacs professionnels et technologiques dans l'enseignement supérieur.

Si les sections STS et IUT sont en effet, de par leur approche pédagogique, mieux appropriées à leur mode d'apprentissage, le principe des quotas déplace le problème sans le résoudre totalement. Les bacheliers généraux qui n'auront plus accès aux BTS et IUT se verront orientés par défaut vers le premier cycle universitaire. Ils auront certes, plus d'aptitude pour poursuivre l'enseignement universitaire mais leur niveau de motivation restera faible ce qui entrainera par voie de conséquence, un risque de décrochage.

Concernant l'innovation dans les parcours de formation, nous encourageons les partenariats entre le monde socio-économique et le monde de la formation. Nous rappelons la nécessaire

concertation en amont de la définition des offres de formation, avec le plus grand nombre d'acteurs en Bretagne, notamment avec les réseaux consulaires et le monde économique. Les CCI sont particulièrement impliquées dans le développement de formations qualifiantes, notamment par le biais de l'alternance. Ces formations correspondent à une véritable attente à la fois des jeunes et des entreprises. De même, la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat et à la culture d'innovation commence dès le secondaire et doit être soutenue par la mise en place de projets développés par les établissements en lien étroit avec le monde de l'entreprise.

Enfin nous aurions aimé que soit abordée la nécessité d'une valorisation de l'enseignement par rapport à la recherche dans les carrières des enseignants- chercheurs.

Nous constatons aujourd'hui un déséquilibre qui peut inciter les universitaires à privilégier la recherche au détriment de l'enseignement, ce qui nous paraît contradictoire avec la volonté affichée par le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de la Recherche de développer l'enseignement supérieur de notre région.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Olivier DEHAESE (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Pour débiter cette intervention, il apparaît nécessaire de rappeler que la CGT a toujours considéré que l'enseignement supérieur et la recherche relevaient des compétences et responsabilités pleines et entières de l'état. C'est pourquoi nous réaffirmons ici notre refus de toute régionalisation ou métropolisation de l'ESR, refus qui nous a conduit à nous opposer à la loi Liberté et Responsabilité des Universités (LRU) et à émettre les plus sérieuses réserves sur la récente loi Fioraso sur l'ESR.

Pour autant, cette loi est désormais adoptée et elle prévoit l'élaboration par chaque région d'un schéma de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Forte des travaux récents de notre assemblée sur l'enseignement supérieur, la Région Bretagne s'est faite anticipatrice de la loi en lançant, il y a un an l'élaboration de son SRESR. Le petit défaut est que notre étude récente ne portait que sur l'enseignement supérieur, pas sur la recherche ou l'innovation. C'est sans doute ce qui fait que ces deux thématiques sont largement absentes du SRESR, mais nul doute que ce manque sera prochainement comblé. Au-delà de la boutade, l'autre raison de la faible part de la recherche dans le SRESR tient peut-être à ce que la notion désormais admise pour l'ESR de « coopération » réserve en Bretagne (mais est-ce si différent ailleurs ?) la coopération à l'enseignement supérieur et la compétition à la recherche. Dans ces conditions, le caractère structurant de tout schéma ne peut que se heurter à la résistance des compétiteurs pour faire plus de place à ceux qui coopèrent.

Tout en y apportant des commentaires, la CGT avait largement validé l'étude du CESER de Bretagne sur l'enseignement supérieur. C'est pourquoi aujourd'hui nous ne pouvons que nous féliciter que la Région reprenne dans son SRESR la plus grande part des recommandations faites par le CESER. En particulier, nous saluons la volonté affichée dans la deuxième partie du SRESR d'œuvrer à la démocratisation des études en luttant « contre tous les déterminismes et toutes les inégalités ».

A la CGT, nous partageons l'idée que la démocratisation de l'ESR passe par un meilleur accès des catégories sociales les moins favorisées à la voie générale du baccalauréat, voie logique de la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Ensuite, il convient de favoriser la réussite de ses étudiants dans l'enseignement supérieur. A notre sens cela passe par le maintien d'une offre de formation diversifiée et de proximité. Il s'agira donc bien, à l'avenir, de réfléchir à une structuration et une coordination de l'offre de formation supérieure sur l'ensemble du territoire régional, plutôt qu'à sa concentration sur quelques grands pôles (dits d'excellence) comme peut le laisser supposer l'annonce récente d'une fusion d'universités.

Avec la formulation qui figure dans le SRESR, nous ne pouvons douter que les prochaines constructions de lycées, indispensables pour faire face à l'évolution de la démographie, seront celles de lycées généraux. De même, nous comprenons que les prochains efforts de la Région Bretagne dans le domaine de l'alternance et de l'apprentissage seront majoritairement destinés à des formations supérieures.

Nous tenons également à souligner que le SRESR occulte la part, pourtant non négligeable, de l'enseignement supérieur proposée par les organismes de formation à travers les titres professionnels des niveaux 3 et 2 du ministère du travail, et délivrés notamment par l'AFPA. Ces organismes concourent aussi à la démocratisation de l'enseignement supérieur en particulier par leur action dans la formation tout au long de la vie.

La CGT souhaite exprimer une petite réserve quant à l'avis du CESER. Celui-ci semble douter de la pertinence d'une Conférence régionale de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation. Il s'agit bien entendu de ne pas ajouter une strate opérationnelle supplémentaire qui n'aurait guère de sens. Pour autant, cette conférence régionale, à l'instar de celle de la mer ou de l'énergie, pourrait endosser un rôle d'animation du débat citoyen autour des questions de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur.

Enfin, pour terminer, il faut souligner que le SRESR, et l'avis du CESER s'y rapportant, poursuivent une tâche anticipatrice en asseyant dans le paysage le nom d'Université de Bretagne avant même qu'il ne soit celui de la moindre structure ; même si tout concourt à laisser penser que ce sera le nom de la future communauté d'universités et d'établissements bretonne en cours de création.

INTERVENTION de M. Alain THOMAS (Bretagne Vivante)

Sous des angles différents, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la SRDEII (Stratégie économique pour la Bretagne) convergent pour accorder une place significative aux thématiques environnementales gages de formations d'avenir pour la jeunesse, d'innovations et de stimulation de l'activité économique.

L'expertise nécessaire à la connaissance fine des écosystèmes littoraux et intérieurs exige toujours plus la formation de spécialistes sur des champs d'étude resserrés. Mais une connaissance fine de ces domaines ne peut s'envisager sans le maintien d'un réseau d'écologues, de biologistes généralistes dans les différentes branches de la zoologie, de la botanique (etc.) aptes à établir l'état des lieux des milieux et des habitats, aptes à inventorier, classer, mettre en lien les composantes de ces écosystèmes.

Le nombre de ces scientifiques s'est singulièrement réduit au cours de ces dernières décennies notamment dans les milieux universitaires.

Cette tendance doit être inversée par la relance de filières de formation spécifiques.

**INTERVENTION de M. Hervé LATIMIER
(Institut culturel de Bretagne et Conseil culturel de Bretagne)**

Merci Monsieur le Président.

Je m'exprime pour les associations porteuses de la culture Bretonne.

Trois courtes remarques.

- Les sciences humaines et sociales, sans être complètement ignorées, n'ont pas la place que leur importance demande dans le schéma. Cela est dit dans le projet d'avis ;
- Les éléments concernant l'identité culturelle de la Bretagne sont donc quasiment absents alors qu'ils sont un moyen pour elle de trouver sa place « en valorisant les ressources locales, matérielles et immatérielles » ;
- Les collaborations possibles avec l'université de Nantes ne sont pas clairement évoquées.

Merci de votre attention.

INTERVENTION de Mme Anne SAGLIO (Personnalité qualifiée)

J'interviens au nom des associations de solidarité

Nous ne pouvons que féliciter la Région de bâtir pour les années à venir un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ce d'autant plus que nous avons senti le soin particulier avec lequel elle l'a préparé, prenant le temps des consultations, des débats, s'appuyant sur la dynamique voulue au niveau national par la Loi Fioraso. Le rapport du CESER de Bretagne paru l'an dernier s'est efforcé d'ouvrir la voie à une réflexion clairement régionale et prospective et nous savons gré à la Région d'avoir repris dans son schéma certaines de nos préconisations.

Pourtant, en tant qu'associations de solidarité et plus personnellement, pour le Mouvement ATD Quart Monde, nous voudrions revenir sur quelques points particuliers de ce schéma. Celui-ci doit mobiliser toute la Bretagne en faveur de l'égalité des chances, c'est essentiel et nous ne pouvons qu'approuver cet objectif. Constatant que les jeunes bacheliers des voies technologiques et surtout professionnelles échouent massivement dans l'enseignement supérieur, le schéma entend renforcer l'accès des jeunes bretons à la voie générale du baccalauréat alors que la part des jeunes issus des milieux défavorisés a tendance à diminuer dans cette voie en Bretagne. Nous voudrions proposer une autre possibilité : la Région pourrait au contraire apporter un soutien plus particulier aux lycées technologiques et professionnels en leur donnant plus de moyens, de meilleures conditions de formation et surtout une plus grande reconnaissance pour que ces filières deviennent plus attractives, à égalité avec la filière générale. Il pourrait alors s'y faire un véritable brassage social, ce qui est loin d'être le cas actuellement, et certains jeunes ne prendraient pas cette orientation par défaut. Nous avons un réel besoin de techniciens, de professionnels et valoriser ces filières de formation en est le premier signe !

Le Schéma propose aussi comme objectif de constituer des équipes enseignantes d'origines diverses et de favoriser une offre post-bac dans les lycées professionnels. Cela permet sûrement aux jeunes qui ont des difficultés et qui ne sont pas sûrs d'eux, d'avoir moins peur du passage dans l'enseignement supérieur et d'augmenter ainsi leurs chances de réussite sans être obligés de s'en aller loin de leur domicile. Cela permet aussi à des enseignants de lycées de rester proches de leurs élèves en enseignement supérieur, sans l'anonymat que génère les grands nombres et qui est très difficile à supporter pour les jeunes les plus fragiles.

Le Schéma doit vraiment avoir comme ambition fondamentale d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur aux jeunes qui viennent des milieux défavorisés : ils ont les mêmes capacités que tous les autres jeunes, ils ont eux aussi l'envie de réussir dans la vie, ils ont droit à avoir un diplôme qui facilite leur insertion professionnelle comme tous les autres jeunes. Leurs parents sont aussi persuadés que c'est par l'école que leurs enfants pourront réussir et avoir une vie meilleure que la leur, ils essaient de soutenir leurs enfants à la mesure de leurs moyens mais ces efforts sont souvent mal reconnus. Il faut que cesse cette exclusion dont le constat est unanime et fait depuis longtemps !

Pour terminer, je voudrais citer les paroles d'une jeune étudiante de milieu défavorisé, à l'université depuis plusieurs années, qui réussit dans ses études supérieures mais qui, à

certaines moments, doit surmonter son découragement : « C'est dur d'être avec d'autres qui n'ont pas « les mêmes origines sociales » que les miennes dans ce cursus d'études (elle est en formation de CPE) où évidemment ces questions sont au cœur de nos apprentissages mais c'est avec eux que je suis dans cette formation. Comment faire pour ne pas me sentir le « sujet » de nos études mais me sentir à égalité quand on sait que la question des origines sociales est au cœur de toutes les discussions, surtout dans l'éducation nationale ? Comment est-ce que je peux et m'en servir comme une force et en même temps ne pas m'y emprisonner ? Est-ce que je suis capable de cela ? Je ne me sens tellement pas à la hauteur, pas forcément à ma place, est-ce que j'ai les aptitudes, l'intelligence nécessaire pour cela ? ».

Nous avons un vrai défi collectif à relever pour que certains jeunes n'aient plus à se poser ces questions qui les minent !

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Jean-Bernard SOLLIEC (UE MEDEF)

Le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche élaboré par le Conseil Régional est l'aboutissement d'une consultation régionale à grande échelle, à laquelle les organisations patronales ont participé activement. En effet, les acteurs patronaux considèrent que l'enseignement supérieur et la recherche constituent des enjeux majeurs pour la performance de nos entreprises et par voie de conséquence pour le développement économique de notre région et l'emploi.

Nous saluons les orientations de ce schéma, qui conforte notamment l'objectif partagé d'une meilleure orientation des étudiants, d'une formation de qualité pour tous, d'un rapprochement du monde universitaire et de celui de l'entreprise, du développement de nouvelles formes d'enseignements, dans le cadre d'une université unifiée au rayonnement national et international.

Toutefois, tout comme le CESER, nous regrettons que la problématique de la recherche soit moins développée dans ce schéma, que celle de l'enseignement supérieur. Les deux sont liées et s'alimentent, dans une dynamique régionale vers une université de portée européenne et internationale. Notre société est confrontée à des défis nouveaux et urgents. La recherche et l'innovation sont des clés essentielles pour sortir de la crise économique que nous traversons. La compétition exacerbée et l'arrivée sur la scène de nouveaux acteurs mondiaux nous y contraignent. Plus particulièrement, nous regrettons qu'il ne soit pas fait mention dans le SRESR des (IRT) B-com et (IEED) « France Energie Marines ». Ces organismes à vocation mondiale, intègrent chacun dans leur mission régionale un volet Enseignement Supérieur portant sur l'évolution de l'offre de formation, notamment en master et doctorat, en adéquation avec les métiers et emplois de demain, et notamment les emplois régionaux

Par ailleurs, nous saluons la volonté d'unifier les universités de Bretagne, dans un système d'association, afin de favoriser le développement de l'économie bretonne. Plusieurs universités ou établissements supérieurs amorcent d'ores et déjà des regroupements afin de mutualiser leurs forces et d'améliorer leur visibilité nationale et européenne. Alors que la concurrence entre établissements s'affirme progressivement, il devient nécessaire de favoriser les regroupements infra-régionaux, et d'engager une réflexion sur la taille critique des établissements. Cette régionalisation ne doit toutefois pas se faire au détriment d'un aménagement maîtrisé du territoire. Enfin, nous souhaitons attirer également votre attention sur la nécessité de valoriser les grandes écoles, mais aussi les centres de recherche dans ce dispositif régional.

Le schéma évoque par ailleurs le projet de Fondation liée à l'Université de Bretagne, qui constituerait un levier de développement important. Toutefois, il existe déjà des fondations dans notre région, et il conviendra de veiller à ne pas fragmenter les projets, les soutiens et les financements.

Le schéma régional souligne également « la persistance de forts cloisonnements entre le monde de l'éducation nationale, de la formation supérieure et de l'entreprise ». Bien que la situation ait évolué ces dernières années et que l'on assiste à des nouvelles actions de rapprochement entre le monde universitaire et celui de l'entreprise, le SRESR doit réaffirmer

plus fortement ce rapprochement et en préciser les modalités. A titre d'exemple, nous voulons développer l'idée de phases d'immersion des enseignants en entreprise. En tant que prescripteurs de l'orientation des étudiants, nous devons leur permettre de mieux appréhender l'entreprise dans toutes ses facettes.

L'objectif de développement du Campus Numérique apparaît comme un projet majeur et innovant pour notre région et nos étudiants. Nous tenons à rappeler que ce projet ne pourra se développer qu'en lien avec le projet Bretagne Très Haut Débit. Par ailleurs, bien qu'elle permette de nouveaux modes d'enseignements et une ouverture à un plus grand nombre d'étudiants, la formation à distance ne doit pas être conçue comme une thématique « hors sol ». Elle doit s'inscrire dans des parcours de formation alternant les temps de formation sur site et à distance, afin de garantir un enseignement de qualité offert à tous, et une bonne appréhension des méthodologies.

La réussite des étudiants et leur insertion professionnelle sont au cœur des préoccupations du schéma régional qui nous est soumis pour avis. Nous tenons à rappeler que l'alternance est une modalité pédagogique incontournable pour les étudiants et les entreprises. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés reste difficile dans le contexte de concurrence de certaines filières et dans un marché de l'emploi contrasté. C'est pourquoi nous préconisons de développer l'alternance à tous les niveaux et à tous les moments (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Tout comme le CESER, nous regrettons que le schéma régional ne prévoie pas un aménagement de ces temps de l'alternance afin que le calendrier s'adapte au mieux au rythme de l'activité des entreprises accueillantes.

Nous saluons la volonté d'améliorer l'accueil des étudiants issus de baccalauréats technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur. Il convient de favoriser leur accès à des filières courtes de l'enseignement supérieur en aménageant des temps et des passerelles de mise à niveau.

Enfin, concernant la gouvernance, le Schéma Régional propose d'organiser, je cite, un « système vertébré » conjugué à un « réseau d'entités autonomes », dans le cadre d'une régionalisation de l'université. La dualité de cette ambition apparaît comme une gageure. Les acteurs économiques veilleront à la compatibilité de cette affirmation avec les défis et enjeux qui se posent à l'économie bretonne et aux contraintes nationales et régionales qui imposent une forte réduction des dépenses publiques si l'on ne veut pas laisser une dette insoutenable à nos enfants.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« EXPERIMENTATION DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION ET PACTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES : UNE NOUVELLE MOBILISATION POUR L'EMPLOI »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Formations - Enseignement supérieur »

Rapporteurs : Mme Françoise BOUJARD,
MM. Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC

AVIS DU CESER SUR :
EXPÉRIMENTATION DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION
ET
PACTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES : UNE NOUVELLE MOBILISATION POUR
L'EMPLOI

SUR LE SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION

Rapporteur : Mme Françoise BOUJARD

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans la continuité de la démarche « *Maison de la Formation Professionnelle* » (MFP) et des travaux engagés dans le CPRDF sur le service public de l'orientation (SPO), la région Bretagne a été retenue avec 7 autres régions pour une expérimentation nationale, de septembre 2013 à septembre 2014, sur la mise en place d'un Service Public Régional d'Orientation (SPRO) dans le cadre du nouvel acte de décentralisation.

Cette expérimentation nationale repose sur le principe que l'orientation est un droit et un enjeu majeur pour chaque personne tout au long de la vie en référence à la mesure 20 du Pacte de compétitivité et du plan d'action jeunesse. Un comité de pilotage national composé de l'Etat et des 8 régions expérimentales a élaboré une Charte commune qui constitue le socle de référence de l'engagement de tous les acteurs dans la mise en œuvre de l'expérimentation. La méthode et le cadre opérationnel seront définis régionalement. Le pilotage est assuré par la Région et la gouvernance du projet organisé au sein de la commission « *orientation tout au long de la vie* » du CCREFP. Dans ce cadre, la Région souhaite mener une analyse fine des attentes et usages des publics et mobiliser les réseaux régionaux partenaires.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

La Région s'est depuis longtemps mobilisée sur la question de l'orientation tout au long de la vie d'abord dans le cadre de la mise en place des MFP puis du SPO. Le CESER se félicite que la Bretagne soit retenue pour cette expérimentation et de l'association de tous les acteurs dans le comité de pilotage.

Cependant le CESER s'interroge sur la présentation dans un même document du « *Pacte en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes* » et de l'expérimentation du

SPRO car ce dernier s'inscrit dans la dynamique plus globale de l'orientation tout au long de la vie.

Si l'analyse précise des attentes des publics est une démarche intéressante, le CESER souhaite qu'elle soit l'objet d'un protocole travaillé dans la commission « *orientation tout au long de la vie* » du CCREFP et que les publics interrogés représentent l'ensemble des publics (jeunes en formation professionnelle scolaire et en alternance, urbains et ruraux, adultes en reconversion, etc.)

Le CESER souhaite connaître la déclinaison concrète en région Bretagne de la nouvelle charte : quelle concertation, quel mode d'emploi, comment les personnels seront-ils associés ? Comment s'articulera-t-elle avec les chartes signées dans le cadre de la labellisation du service public de l'orientation ? En particulier par rapport aux chartes locales signées avec des partenaires différents selon les territoires et qui ne font pas forcément partie des partenaires régionaux.

Par ailleurs, l'engagement numéro 23 de la *Charte d'engagement pour les jeunes* – engagement repris dans le CPRDF – prévoyait de proposer une gestion mutualisée des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) afin de faciliter leur action dans le cadre du SPRO. La nouvelle Charte jeunesse propose de réorienter cet engagement en lien avec la mise en œuvre de cette expérimentation, mais il n'en est pas question dans ce texte. Le CESER souhaiterait avoir plus d'informations sur ce sujet. Il le souhaite d'autant plus que la répartition, prévue dans la Charte, des missions de l'Etat et des Régions questionne sur la place des CIO dans le SPRO. L'utilisation dans la Charte nationale, du terme « *mutualiser* » pour les compétences et les ressources contribuant au SPRO, interroge également. Le choix de la Région dans le SPRO et les MFP était plutôt celui d'une mise en réseau de compétences complémentaires dans la reconnaissance de l'expertise de chacun.

Le CESER souhaite connaître les modalités d'évaluation de cette expérimentation et les critères retenus. Il rappelle que, dans l'avis donné sur « *la mise en place des chartes d'engagement des réseaux régionaux partenaires MFP dans le cadre de la mise en œuvre du SPO en Bretagne* » (session de décembre 2011), il souhaitait des précisions sur le pilotage et les critères de l'évaluation de la démarche qualité mise en place. L'évaluation devait être abordée dans ses deux dimensions :

- celle de l'opérationnalité du réseau (connaissances des acteurs par les acteurs, qualification, outils partagés, domaine de compétences de chacun, cohérence, circulation de l'information, etc.) ;
- celle des services rendus aux publics qui ne peut se faire sans une évaluation des besoins de ce public et du territoire.

Par rapport à la réflexion sur l'utilisation des outils d'information dématérialisés, le CESER rappelle (avis de la Commission sur l'orientation III du CPRDF, session octobre 2011) que si ces outils sont indispensables, ils doivent être clairement positionnés sur le volet *Information*, le volet *Conseil en orientation* demandant un accompagnement humain personnalisé.

Le CESER sera attentif tout au long du processus d'expérimentation et souhaite suivre le processus en lien avec les CESER des autres régions expérimentales.

**SUR LE PACTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DES JEUNES : UNE NOUVELLE MOBILISATION POUR
L'EMPLOI**

Rapporteurs : MM. Denis CHEVALLIER et Yves LE GOURRIEREC

Le Pacte recense ce que fait la Région au titre de ses dispositifs de formation pour l'emploi des jeunes. Sur la base de ces dispositifs, le Conseil régional va proposer à ses partenaires (Etat, Conseils généraux et partenaires sociaux) des actions communes pour favoriser l'emploi et la formation des jeunes. Ceci va tout à fait dans le sens de ce que préconise le CESER dans son autosaisine adoptée en septembre 2013 : « *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?* ».

Le Pacte reprend aussi plusieurs éléments qui sont mentionnés dans la *Charte d'engagement pour les jeunes*.

Pour les autres remarques, il convient donc de se reporter à l'avis du CESER sur la *Charte d'engagement pour les jeunes* (en particulier les observations de la Commission « Formations - Enseignement supérieur »).

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

Le projet d'expérimentation du SPRO qui nous est présenté affiche des principes auxquels la FSU souscrit, en particulier, l'importance d'un droit à l'orientation pour toute personne. L'idée qu'un tel droit ne puisse être assuré que par un service public est, aussi, une conviction de la FSU. Enfin, la nécessité de personnels qualifiés pour aider élèves, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi à construire un projet est réaffirmée régulièrement par notre syndicat. Acquiescer à ces principes n'équivaut pas, pour la FSU, à confondre tous les publics ni à traiter de façon indifférenciée les différentes missions des services concernés. C'est dans le même esprit que le législateur prévoit de continuer à confier à l'Etat la définition nationale de la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur.

La FSU insiste sur le fait que l'orientation des adolescents scolarisés relève d'une problématique différente de l'orientation des salariés ou des demandeurs d'emploi. L'orientation des scolaires est de nature éducative, psychologique et comportementale. Les services en charge du travail auprès des adolescents relèvent de professionnels ayant une formation spécifique et une mission particulière. La formation initiale n'est pas seulement première, chronologiquement. Elle est celle qui devrait installer le rapport aux apprentissages, la confiance en soi, l'envie d'apprendre, essentiels pour une reprise de formation à l'âge adulte. Les questions d'orientation à cette période revêtent donc une importance et une spécificité qu'il faut absolument prendre en compte. A cette étape de la vie, le terme « d'accompagnement » s'inscrit dans une démarche trop peu ambitieuse car facilement réduite à l'acceptation de la résignation ou de décisions prises par d'autres. Par ailleurs, la réduction de l'orientation scolaire à la seule « information sur les métiers » se traduit trop souvent par l'injonction précoce au « projet professionnel » vis-à-vis des élèves en difficultés, ceux qui justement sont le moins armés pour se projeter dans l'avenir. Les perspectives professionnelles ne peuvent se construire que très progressivement et dans une vision large. Les choix vers les formations professionnelles et technologiques doivent être pensés autrement que dans les limites des emplois du territoire de proximité et autrement que comme des choix par défaut.

Ces remarques valent pour les scolaires ; les démarches de conseil d'orientation pour les demandeurs d'emploi renvoient à d'autres problématiques. Les agents de Pôle emploi sont malheureusement bien placés pour savoir que leur métier de conseil a été remis en cause par l'imposition d'indicateurs et d'objectifs pour lesquels l'impératif de placement prévaut sur tout autre considération. Si nous n'entendons pas les exigences de ces professionnels ayant des conditions de travail de plus en plus éprouvantes nous ne construirons jamais un service public d'orientation de qualité.

Le projet d'expérimentation propose de coordonner les actions des différents organismes. Pour la FSU cette coordination doit effectivement se faire entre les organismes sur les publics pour lesquels elles sont « naturellement » en contact au moment des transitions. La plateforme d'appui aux décrocheurs est un lieu tout à fait indiqué pour mettre en pratique cette articulation. De la même façon, la coordination pour rendre plus efficace le « premier

accueil » fait l'accord de tous. Par contre, la FSU ne peut pas souscrire à la volonté implicite de redéfinition des métiers et des modes de fonctionnement des structures intervenant dans le SPRO. Telle est bien notre inquiétude.

Inquiétude renforcée par le rôle attribué par la Région au cabinet privé Alcanea au sein du groupe technique régional. Nous sommes d'abord surpris qu'une collectivité demandant une telle expérimentation n'ait pas les ressources en interne pour assurer, par elle-même, le fonctionnement de ce groupe. Par ailleurs, on a beau essayer de nous rassurer en indiquant qu'il ne s'agit, pour ce cabinet, que de l'animation d'un « groupe de praticiens », l'objectif d'élaborer un « socle commun du conseil » accroît le risque de normalisation des pratiques par l'imposition de dites « bonnes pratiques ». Nous ne construirons pas de coopération saine sur la base de la négation de la professionnalité des acteurs concernés.

La FSU vient d'alerter le rectorat sur cette question, elle interpelle, aussi, le conseil régional pour une clarification quant au nécessaire respect de la spécificité des différents services intégrant le SPRO, comme des missions de chacun d'entre eux.

INTERVENTION de M. Thierry LENEVEU (CGT)

Dans le cadre de l'acte 3 de la décentralisation, la région Bretagne avait souhaité être expérimentatrice sur une régionalisation de l'orientation avec la création d'un service public régional de l'orientation.

Aujourd'hui, cela se traduit par une charte de l'expérimentation. Celle-ci reprend d'ailleurs les principes de la charte commune d'engagement des réseaux régionaux sur laquelle le CESER avait émis un avis en décembre 2011.

Pour la CGT, la position et les recommandations sont toujours les mêmes.

La CGT est porteuse d'un concept de guichet unique de la formation, permettant notamment aux personnes en recherche d'évolution professionnelle, quel que soit leur statut, d'avoir la bonne information et la bonne orientation. Aujourd'hui, l'offre de formation est difficilement lisible et accessible. L'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité passe par une répartition géographique plus homogène des lieux d'accueil.

Aussi, la CGT souhaite, qu'au-delà des engagements de la charte, un véritable label visible et identifié soit mis en place. Cela nécessite un engagement sur le service proposé et sur sa qualité, ainsi que sur les compétences et qualifications des acteurs.

La CGT souhaite, qu'à l'image des ex-services psychotechniques et d'orientation de l'AFPA, démantelés en 2010, ce soient de véritables psychologues du travail, qui assument cette mission d'orientation et d'élaboration de projet professionnel. En effet, la formation est le moyen de réaliser ce projet professionnel et non l'objectif.

Cela nécessite également que les moyens de fonctionnement soient à la hauteur de la mission. Nous soulignons aussi, que l'expérimentation du SPRO ne doit pas être l'occasion d'amplifier le désengagement de l'état dans les structures d'orientation, notamment les CIO.

Compte tenu de la situation actuelle de l'emploi mais aussi de celle des travailleurs en recherche de formation, la mise en place d'un service public d'orientation accessible à tous, paraît opportune à la CGT qui, pourtant, pointe le risque d'une régionalisation à outrance. Cette évolution que la CGT ne souhaite pas pourrait engendrer un traitement social qui ne serait plus équitable pour nos concitoyens dans l'ensemble du territoire national.

**INTERVENTION de Mme Evelyne LUCAS
(Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)**

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Nous souscrivons à la nécessité de renforcer les dispositifs d'orientation vers les jeunes. Dans cet esprit, nous pensons qu'un travail spécifique doit être mené pour donner aux jeunes une information sur les métiers qui leur permettra de faire un choix éclairé et non subi dans leur orientation professionnelle. Ce travail spécifique s'envisage dès l'enseignement secondaire et nécessite la mobilisation de moyens d'information suffisamment performants. Cela permettra ainsi de mieux appréhender l'ensemble des métiers qui peuvent s'offrir à eux. Pour mieux favoriser l'orientation des jeunes vers des voies de réussite correspondant aux aspirations de chacun, nous souhaitons le rapprochement entre le monde économique et l'enseignement secondaire et supérieur. Ces actions de rapprochement doivent permettre aussi de contribuer à revaloriser les filières qui souffrent de désaffection et qui pour la plupart sont porteuses d'emploi.

Nous souscrivons avec beaucoup d'intérêt à l'expérimentation du service public régional de l'orientation qui sera mené en Bretagne. L'enjeu de ce service public d'orientation est d'organiser une offre de conseil et d'accompagnement qui réponde mieux aux évolutions du contexte économique et social et aux nouveaux besoins et usages des jeunes.

Les CCI apporteront leur soutien au pacte régional de mobilisation en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des jeunes en assurant la promotion auprès des entreprises bretonnes des contrats de génération. Ces contrats de génération sont un vecteur efficace de transmission des savoirs faire et de compétences et permettent d'assurer la compétitivité et la performance de nos entreprises. Les contrats de générations, en préservant l'expérience et les compétences dans nos entreprises, et en intégrant les nouvelles compétences qu'apportent les jeunes, contribuent au dynamisme de l'économie française.

Je vous remercie de votre attention.



INTERVENTION de M. Serge LE QUEAU (Union régionale Solidaires)

L'Union syndicale Solidaires a porté un regard très critique sur les dispositions de la loi de 2009 sur la formation tout au long de la vie concernant l'orientation et dénoncé l'amalgame entre orientation scolaire et orientation des adultes.

Le rapport de l'inspection générale publié en avril 2013 a rejoint une partie de nos remarques. Il a souligné en particulier, l'absence de prise en compte des missions légales remplies par les services publics en matière d'orientation et du fonctionnement réel des différentes structures sur le terrain.

Solidaires souhaite que la volonté de confier aux régions la coordination du SPRO n'aboutisse pas à la reproduction des mêmes erreurs et que les discussions avec les organisations représentatives des personnels puissent s'ouvrir sur des bases respectueuses de la spécificité des structures et des missions des personnels.

Nous pensons que tous les publics ont droit à une information objective et fiable ainsi qu'à un accompagnement qualifié et personnalisé pour réaliser leurs projets personnels de formation, d'accès à la qualification et à l'emploi. Le service public doit y prendre toute sa place car il est le seul à offrir à la fois des garanties de gratuité, d'impartialité, de qualification de ses personnels et de respect des règles déontologiques, indispensables pour des interventions touchant d'aussi près les aspirations et les choix des individus.

Ceci suppose de différencier les réponses à apporter aux besoins des différents publics en s'appuyant sur les missions spécifiques et la diversité des services existants.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que soit posé un cadre national pour définir les modalités de coordination entre les différentes structures d'un SPRO.

Le traitement des questions d'orientation des élèves et des étudiants, d'orientation des salariés, d'insertion professionnelle suppose un renforcement rapide des services publics concernés. Ceux-ci représentent une garantie de qualité et il faut considérer qu'ils appartiennent d'emblée au réseau. Le principe de la labellisation ne peut être retenu s'agissant des services publics.

La différenciation des publics, l'articulation des compétences respectives de l'Etat et de la Région, sont nécessaires pour produire des réponses pertinentes. La coordination de leurs attributions propres doit être précisée dans le cadre d'une convention nationale claire. Celle-ci est prévue dans la dernière version du projet de loi de décentralisation. Nous ne sommes pas favorable à des démarches précipitées qui feraient l'impasse sur ces éléments et qui viseraient à reprendre les labellisations de site ou à définir régionalement des modalités de fonctionnement du SPRO.

Une coordination efficace suppose de reconnaître l'identité professionnelle, les règles de fonctionnement et la professionnalité des structures et des personnels : ceci exclut l'imposition de modalités de travail, contenu de pratiques, méthodes ou utilisation d'outils qui

ne seraient pas jugés pertinents par les professionnels qualifiés ou contraires à leur déontologie professionnelle.

La mission de coordination confiée aux régions ne doit pas s'accompagner de la création d'une structure de gestion locale qui viendrait chapeauter les différents services et conduirait inévitablement, à des conflits de priorité d'action.

Les différents publics doivent pouvoir recevoir une première information et une aide à son appropriation, assurée dans les différentes structures mises en coordination. Mais les conseils approfondis et l'accompagnement personnalisé doivent se faire dans les services les plus adaptés pour répondre à la demande.

Nous regrettons que la démarche d'expérimentation ait été retenue avant même qu'une concertation nationale avec les organisations syndicales ait permis un cadrage du périmètre du SPRO et des modalités de la coordination.

Nous nous opposerons à toute décision visant à rendre obligatoire l'engagement des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO dans des actions ne concernant pas leur public prioritaire ou leurs missions propres ou mettant en cause leurs conditions d'exercice.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES EN
BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Qualité de vie, culture, solidarités »
Rapporteurs : Mme Annie GUILLERME, M. Sylvère QUILLEROU

Commission « Formations, enseignement supérieur »
Rapporteur : Mme Marie-Pierre SINOU

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR : CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR LES JEUNES EN BRETAGNE</p>

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'actualiser sur de nombreux points ses engagements et priorités présentés dans la charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne sur laquelle nous avons donné un avis en septembre 2011. Les observations du CESER qui suivent s'appuient sur les évolutions de la Charte qui sont détaillées au fil des observations de l'avis du CESER.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations générales : une approche globale des jeunes, une démarche innovante, pragmatique et participative, qui va dans le sens des préconisations du CESER, mais des défis à relever

Sur proposition de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

- **Une démarche publique innovante et exemplaire...**

Le CESER tient à souligner le caractère innovant, pragmatique, participatif, évolutif et proactif de la politique jeunesse du Conseil régional.

L'approche globale des conditions de vie et besoins des jeunes, la volonté constante de les associer étroitement, sur le mode de l'expérimentation et en valorisant leur expertise d'usage, aux nombreuses actions menées y compris pour préparer l'avenir (ex : Bretagne 2030), sont exemplaires. De même, l'effort de transversalité du Conseil régional dans ses politiques et avec ses partenaires ainsi que l'état d'avancement rapide de la mise en œuvre de la Charte jeunesse (33 engagements réalisés ou en cours sur 45 en seulement 2 ans) sont remarquables et doivent être soulignés très positivement. Ils traduisent la volonté du Conseil régional d'aboutir à des résultats concrets, visibles et évaluables.

L'esprit et la lettre de la Charte actualisée vont dans le sens des travaux et préconisations du CESER sur les jeunes, vus non comme « un problème » mais d'abord comme « une chance

pour la Bretagne » (autosaisine du CESER de 2003), en prenant en compte leur hétérogénéité et la pluralité de « leurs univers sociaux et culturels » (saisine du CESER de 2011).

Le CESER salue l'action déterminante du Conseil régional lors de la création, en 2012, de la Chaire de recherche sur la jeunesse au sein de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). En fédérant des chercheurs d'excellence sur les questions de jeunesse, elle participe du rayonnement scientifique de la Bretagne, y compris à l'international. C'est aussi un signal fort et symbolique de la prise en considération des jeunes en région. Les travaux de référence de la Chaire permettront d'actualiser régulièrement la connaissance scientifique de leurs modes et conditions de vie, de leurs attentes et besoins...Les questions de jeunesse évoluent en effet très rapidement avec la société elle-même. Leur appropriation sociale et territoriale, que le CESER appelle de ses vœux, rendra possible l'adaptation fine et permanente des politiques publiques concernant la diversité des jeunes filles et garçons en Bretagne.

En s'appuyant en particulier sur le document « Portraits de jeunes », réalisé par le cabinet Jeudevi et annexé à la Charte, la Charte se présente comme un « contrat vivant » évoluant au rythme des jeunes et du contexte sociétal.

- **... mais des défis majeurs à relever**

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur cinq défis majeurs (sans hiérarchisation) à relever dans les années à venir et qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les possibilités de mise en œuvre des engagements de la Charte.

- Le rapport au temps

Le premier défi est celui de *la concordance des temps*. De nombreuses recherches révèlent le déphasage croissant entre le temps politique des institutions et celui des jeunes. Cette désynchronisation est fortement accélérée par la révolution numérique dont les jeunes sont les pionniers. Conscient de ce défi, le Conseil régional vient d'engager, dans le cadre de son Agenda 21, une réflexion interne sur l'intégration d'une dimension temporelle dans ses politiques publiques. Le CESER salue cette initiative et l'encourage à rester en veille active sur les évolutions sociétales en ce domaine. Il suggère que la Chaire jeunesse ait les moyens d'approfondir ses recherches scientifiques sur le sujet, en tenant compte des réflexions des jeunes eux-mêmes sur leur rapport aux temps, l'évolution des rythmes scolaires afin d'y répondre de la meilleure façon au travers de ses propositions vers et avec les jeunes.

- La gouvernance

Le deuxième défi est celui de *la gouvernance régionale de l'action publique en faveur des jeunes*. Plus précisément, il est celui, pour la Région, de pouvoir continuer à jouer un rôle ambitieux et volontariste « d'ensembliser » et de mise en réseau des politiques jeunesse en Bretagne dans le contexte, d'une part, d'un désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines – en particulier sur le plan financier- , d'autre part, des futures lois de décentralisation. Les réorganisations territoriales à venir permettront-elles une réelle mise en cohérence régionale des actions publiques en faveur des jeunes ou bien perpétueront-elles leur éclatement, leur empilement et souvent leur redondance ? Face à la montée en puissance annoncée des métropoles, la Région pourra-t-elle réellement se positionner comme

coordonnatrice d'une approche globale des jeunes en Bretagne, par exemple au sein du B16 ou de la future Conférence territoriale de l'action publique ?

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la nécessité d'une bonne articulation de ses interventions avec celles de l'Etat en région (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Rectorat ; Protection judiciaire de la jeunesse ; Agence régionale de santé ; Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, etc.). Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de cohérence globale et de mutualisation représente un enjeu essentiel pour éviter un rétrécissement du champ de l'action publique en faveur des jeunes filles et garçons en Bretagne.

Si la recherche par la Région d'une meilleure coordination des politiques jeunesse au sein du B16 est regardée comme innovante et exemplaire au niveau national (ex : mobilité des jeunes), le CESER pense qu'il serait souhaitable d'élargir cette instance de concertation régulière à d'autres grands acteurs intervenant auprès des jeunes en Bretagne : Caisses d'allocations familiales, grands réseaux de l'éducation populaire et du mouvement sportif, de l'information jeunesse, de la formation, de l'insertion et de l'emploi, représentants du monde économique, chercheurs (ex : Chaire jeunesse)... En lien avec le paragraphe précédent, ce B16 élargi devrait également inclure des représentants de l'Etat en région.

Le CESER rappelle ici que, depuis 2003, il plaide en faveur de la création d'une « Conférence régionale de la jeunesse » réunissant périodiquement l'ensemble des acteurs concernés en Bretagne, dans toute leur diversité. Il s'agit aussi de mutualiser les connaissances, les actions, expérimentations et innovations sociales qui réussissent dans les territoires. Il note avec intérêt la volonté du Conseil régional de mobiliser les Pays et les Conseils de développement sur les questions de jeunesse, en y associant les jeunes eux-mêmes.

Pour relever ce premier défi de la gouvernance, le CESER encourage donc la Région à aller plus loin dans sa fonction d'ensemblier, en particulier lorsque les actions s'adressent aux jeunes les plus en difficulté (ex : jeunes décrocheurs, jeunes en errance, jeunes détenus, jeunes en situation de handicap...). Il espère que les réorganisations territoriales à venir lui permettront, avec les compétences et moyens nécessaires, de conforter ce rôle en lien avec ses partenaires.

- Les finances publiques

Le troisième défi est celui des contraintes pesant sur les *finances publiques régionales*. Le CESER fait part ici de son inquiétude : les engagements actualisés de la Charte ne sont pas chiffrés sur le plan financier. La Région, avec ses partenaires, parviendra-t-elle à dégager les moyens de sa mise en œuvre ou bien devra-t-elle renoncer, pour des raisons budgétaires, à ce qui fait la force de la Charte, à savoir sa transversalité, pour se recentrer sur ses compétences obligatoires spécialisées ? Comme le fait ici le Conseil régional en présentant le bilan détaillé de ses réalisations deux ans après l'adoption de la Charte jeunesse, ce défi budgétaire implique de systématiser l'évaluation des politiques publiques avant d'en engager de nouvelles et de procéder à leur ajustement continu. La Région doit aussi rester attentive à ce que ses financements ne soient pas un palliatif au retrait de l'Etat.

- L'égalité entre les filles et les garçons

Le quatrième défi est celui de *l'égalité entre les filles et les garçons*. Plus précisément, il est, pour la Région Bretagne, en tant que Région Responsable dans le cadre de son Agenda 21, de continuer à fédérer les actrices et les acteurs socio-économiques de la Région Bretagne en lien avec la Mission transversale Egalité du Conseil Régional. L'enjeu est ici de diffuser la culture de *l'égalité* entre les filles et les garçons dans toutes ses composantes (éducation sur les stéréotypes sexués, promotion de l'égalité des droits, lutte contre les discriminations, élargissement des choix professionnels, communication sur la contraception, diffusion de statistiques sexuées systématiquement). Le CESER souhaite que la Biennale de l'égalité continue à faire une grande place aux jeunes filles et garçons, à leurs témoignages, idées, actions et engagements, dans la prochaine édition en 2014.

- L'accès à l'autonomie et à la responsabilité

Enfin, le cinquième défi est celui de l'autonomie des jeunes. Dans un contexte d'allongement de la jeunesse et d'entrée plus tardive dans la vie active, l'accès à l'autonomie des jeunes est retardé, non linéaire et souvent chaotique. Si le CESER est favorable aux nombreux dispositifs d'accompagnement prévus dans la Charte jeunesse, il souhaite que ceux-ci soient orientés vers cet objectif d'un meilleur accès à l'autonomie et à la responsabilité des jeunes filles et garçons, dans tous leurs aspects : économique, social, résidentiel, culturel, politique...

2.2. Observations sur le bilan et les priorités actualisées de la Charte

Sur proposition de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

A- Priorité « 1.5. Soutien aux conditions de vie : vers plus d'égalité »

Nous reprenons ci-après les titres et la numérotation de la Charte.

1.5.1. « Consolider les réseaux et le maillage des acteurs de l'information des jeunes, soutenir les pratiques et les actions innovantes »

La multiplicité des acteurs, lieux et ressources de l'information des jeunes, ainsi que la révolution des technologies et usages numériques en ce domaine appellent la poursuite de l'effort de structuration et de coordination territoriales des acteurs ainsi que la modernisation rapide des outils d'information.

Le CESER approuve l'action du Conseil régional avec ses partenaires en ce domaine, ainsi que les mesures nouvelles annoncées, à savoir :

- la création d'une version mobile du site Web de la Région dédié aux jeunes ; il observe toutefois que tous les jeunes ne sont pas dotés d'un smartphone, le coût de l'appareil et des forfaits associés restant encore prohibitifs pour de nombreuses familles pauvres ou modestes, en particulier dans le contexte actuel de crise économique et financière.

- l'appel à projets permettant de soutenir les initiatives innovantes prenant en compte les usages numériques des jeunes et les inégalités territoriales d'accès à l'information ;

- le soutien, avec le Ministère de la Justice, à des expérimentations d'information et de conseil en direction de *jeunes détenus* en vue de leur insertion professionnelle et sociale – Le CESER est favorable à cet engagement qui devrait contribuer à prévenir le risque de récidive. Il attire toutefois l'attention du Conseil régional sur la nécessité de mobiliser ses partenaires sur la question nécessairement transversale de l'insertion, de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes détenus (lien à faire avec le point 1.5.3 ci-après). Il l'invite à s'appuyer sur des actions locales exemplaires en ce domaine (ex : Mission Locale de Brest, Information jeunesse à Lorient...) L'évolution du contexte législatif est aussi à prendre en compte, celui-ci allant dans le sens du développement des peines alternatives à la prison et d'un accompagnement social renforcé pour prévenir la récidive, tant avant la sortie qu'après. Les moyens humains et financiers seront-ils à la hauteur de ces enjeux alors même qu'ils ont plutôt été rognés par l'Etat ces dernières années ?

- l'amélioration de l'information des jeunes sur le logement. Le CESER suggère ici de s'appuyer en particulier sur l'expertise du réseau des Agences départementales d'information sur le logement-ADIL.

D'une manière générale, il souhaite que la politique du Conseil régional en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons et de lutte contre les discriminations soit une préoccupation transversale à l'ensemble des mesures nouvelles de la Charte. Les engagements initiaux de la Charte en ce domaine doivent être poursuivis sans relâche et renforcés.

1.5.2. « Poursuivre le développement de l'offre de logements à destination des étudiants et des jeunes »

L'offre de logements abordables, confortables et bien situés reste insuffisante en Bretagne, en particulier pour les étudiants et jeunes actifs, dont les ressources sont souvent faibles et précaires. Le CESER est favorable aux engagements nouveaux annoncés, à savoir :

- la participation à la rénovation du parc social de logements étudiants

S'agissant de ce premier engagement, si l'amélioration *qualitative* du parc social de logements étudiants est nécessaire, elle ne doit pas faire écran au besoin d'un développement *quantitatif* de l'offre de résidence étudiante. Rénover ne suffit pas, il faut aussi produire de nouveaux logements étudiants. Le CESER rappelle ici qu'en 2003, dans son étude « Les jeunes, une chance pour la Bretagne », il préconisait d'inscrire en ce sens au prochain Contrat de plan Etat-Région, l'objectif du doublement du nombre de places dans les Cités universitaires bretonnes. Il recommande d'associer davantage les jeunes habitant-e-s des résidences étudiantes à la gestion collective de leurs logements, par exemple, en encourageant la création de comités d'usagers.

- le soutien au développement d'une offre de résidences jeunes à travers sa politique territoriale (Contrats Régions/Pays 2014-2020) et de son action en faveur d'un habitat durable.

Inciter les acteurs territoriaux de l'habitat à prendre en compte systématiquement les besoins des jeunes dans la définition des Programmes locaux de l'habitat (PLH) va dans le bon sens. Le CESER propose d'étendre cet objectif aux Schémas de cohérence territoriale de l'habitat (SCoT).

D'une manière générale, le CESER souhaite que la Région poursuive son action de mobilisation des acteurs du logement social public, comme ceux du logement privé à vocation sociale, sur l'enjeu de faciliter l'accès des jeunes à une offre de logements adaptée à leurs besoins, à leurs territoires multiples, à leurs modes de vie évolutifs ainsi qu'à leurs ressources souvent faibles et fluctuantes.

Enfin, il lui paraît indispensable, dans l'esprit de transversalité de la Charte, de bien relier la politique de la Région en faveur du logement des jeunes avec celle visant à faciliter leurs mobilités, dans une approche globale de leurs conditions de vie et d'habitat (voir point 1.5.4).

1.5.3. « Contribuer à l'amélioration de la santé des jeunes »

« Sursuicidité » et consommation de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...) restent un point noir de la santé des jeunes filles et garçons en Bretagne. D'une manière générale, le CESER approuve l'ensemble des actions volontaristes de prévention et de promotion de la santé des jeunes menées par le Conseil régional avec ses partenaires. Il est donc favorable, en particulier, au nouvel engagement de :

- poursuivre l'expérimentation d'action de prévention des conduites à risque en milieu festif, afin de les inscrire, à terme, dans la durée.

- Implication des professionnels de santé

Le CESER observe que les professionnels de santé sont assez peu mentionnés dans la nouvelle version de la charte, à la mesure de leur efficacité, de leur compétence et de leur disponibilité sur le terrain, pour intervenir auprès des jeunes et participer à l'amélioration de leur prise de conscience vis à vis de leur propre santé. L'investissement quotidien des praticiens de santé (médecins, pharmacien-ne-s, infirmier-e-s...) dans les territoires, leur implication dans la vie locale a tendance à passer inaperçue, tellement leurs services sont intégrés dans le cours de la vie de la cité. Ils connaissent bien les conditions de vie des familles, les comportements personnels et poursuivent un travail de prévention sur la santé et d'information, en particulier sur les conduites à risques. Les professionnels de la santé ne devraient-ils pas être davantage impliqués - et s'impliquer eux-mêmes - dans la réflexion globale sur la santé des jeunes filles et garçons en Bretagne, ainsi que d'une manière plus générale, dans les actions territorialisées du Conseil régional en faveur des jeunes ?

- Espaces santé dans les Lycées et CFA

Le CESER souhaite que l'objectif de créer des « espaces santé » dans les lycées et les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) puisse se concrétiser dès que possible. Cette action du Conseil régional avec ses partenaires contribuerait à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. En effet, les jeunes en situation sociale difficile présentent généralement des indicateurs de santé plus dégradés que l'ensemble des jeunes de la même tranche d'âge. Là encore, il souligne la nécessité d'associer les professionnels de santé à cette initiative.

- Alimentation saine et activité physique et sportive régulière favorable à la santé

S'agissant de l'action du Conseil régional visant à « faciliter l'accès à une alimentation de qualité », le CESER réitère son souhait de la relier étroitement à l'objectif de promouvoir, chez les lycéen-ne-s et apprenti-e-s, un « mode de vie physiquement actif », c'est-à-dire une activité physique quotidienne et régulière favorable à la santé, suivant en cela les recommandations du Plan national nutrition santé (voir le rapport du CESER : « *A vos marques, prêts, bougez ! En avant pour une Région active et sportive* », 2010). En effet, les travaux scientifiques de l'INSERM (2008), ont montré que « l'activité physique et sportive régulière est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie ». L'encouragement à la pratique sportive des jeunes à travers le Chèque sport peut y contribuer, mais il n'est probablement pas suffisant en termes de prévention et d'éducation à la santé, pour lutter contre les risques associés à l'excès de sédentarité, en particulier chez les jeunes filles dont 80 % n'atteignent pas, à l'adolescence, un niveau d'activité physique favorable à la santé (contre 40 % chez les garçons).

- Exemplarité du Plan régional santé environnement (PRSE)

Le CESER souligne l'exemplarité de la démarche partenariale du Conseil régional avec l'ARS et le Rectorat, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional santé environnement (PRSE), en particulier auprès des lycéens. Cette expérimentation réussie pourrait être étendue à d'autres champs de la prévention et de la promotion de la santé des jeunes, en les y associant étroitement, comme cela a déjà été fait, par exemple avec le Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis (ex : prévention dans le domaine de la vie affective et sexuelles avec la création d'une BD coproduite avec un artiste).

- Santé des jeunes détenus et des jeunes en errance

Le Conseil régional ayant décidé de s'investir sur la question sensible de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes détenus (voir point 1.5.1), le CESER rappelle ici que celle-ci nécessite de mobiliser d'importants moyens humains et financiers sur la question essentielle de leur suivi en incarcération et de leur santé. Des actions d'information, de conseil, d'accompagnement social, de préparation à la sortie et de soins sont à renforcer en urgence dans le milieu carcéral –en lien avec les services de santé et les services pénitentiaires de probation et d'insertion– dans un but de prévention et de traitement, en particulier parce que les jeunes enfermés en milieu carcéral conjuguent souvent plusieurs pathologies, notamment dans le champ des addictions et de la santé mentale.

La population des jeunes en errance ne doit pas être oubliée. Sur le sujet, le CESER invite le Conseil régional à articuler son action avec les travaux et recommandations du réseau national « Jeunes en errance ».

- Territorialisation des actions et prévention par les pairs

Le CESER souhaite que soit renforcée l'approche territoriale de la santé des jeunes filles et garçons, en lien avec l'ARS, les acteurs des Conférences des 8 territoires de santé et le réseau de l'animation territoriale de santé (en prenant en compte les résultats de sa récente évaluation).

Enfin, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son soutien aux initiatives des jeunes eux-mêmes en ce domaine (prévention par les pairs), en particulier au sein du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis (CRJ). Ils sont à considérer comme des acteurs de la démocratie en santé. Pourquoi d'ailleurs ne pas envisager une représentation du CRJ au sein de la Conférence régionale santé autonomie (CRSA) lors de son prochain renouvellement par l'Agence régionale de santé (ARS) ?

1.5.4. Soutenir et encourager les déplacements des jeunes

La Région a récemment mis en place un tarif TER simple et attractif pour favoriser la mobilité des jeunes. Elle souhaite aller plus loin en facilitant la continuité entre les différents modes de déplacement.

Cette intermodalité est facilitée par l'usage de la carte Korrigo qui est particulièrement prisée des jeunes. Le Conseil régional prend l'engagement de « *soutenir l'extension de l'expérimentation rennaise et brestoise d'une carte « multi services étudiant par le CROUS à l'ensemble de la Bretagne »*. Une même carte pourra donc donner accès à de nombreux services : hébergement, restauration, transports, santé, culture, sport...

Tout en rappelant qu'il vient d'adopter un rapport prospectif sur « les services collectifs demain en Bretagne » (septembre 2013), le CESER est très favorable à cette action. Il serait sans doute souhaitable, à l'avenir, après évaluation de cette première expérimentation régionale auprès des étudiants, d'élargir les bénéficiaires de cette carte multiservices à l'ensemble des jeunes de 15-29 ans, quel que soit leur statut : lycéens, apprentis, jeunes actifs... Cette initiative constitue également un excellent levier pour affirmer le rôle d'ensemblier de la Région Bretagne en ce qui concerne les politiques publiques en faveur des jeunes.

Sur la question des déplacements, il attire enfin l'attention du Conseil régional, sur la nécessaire prise en compte des freins à la mobilité des jeunes aux ressources faibles ou modestes vivant dans des territoires éloignés des zones d'étude, d'emploi, de services collectifs et dépourvus d'infrastructures de transport en commun facilement accessibles (bus, TER...). Il suggère d'intensifier le soutien de la Région au développement des aires et services collectifs de covoiturage et d'autopartage, comme nouveau mode de transport en commun, des jeunes dans ces territoires enclavés, lorsque ceci est possible, ce qui n'est pas toujours le cas. Ne serait-il pas possible d'expérimenter l'accès à l'un de ces services dans la nouvelle « carte Korrigo multiservice », en particulier pour accéder aux pôles de mobilité et d'échanges multimodaux ?

Le CESER encourage donc le Conseil régional à renforcer son action en faveur de la mobilité des jeunes soumis à des contraintes de déplacements pour leurs études et stages, en particulier lorsque ces lieux sont éloignés du domicile et enclavés, ce qui pénalise les jeunes les plus modestes et précaires, ainsi que leurs familles. Cette mesure est logiquement à relier avec l'engagement visant à faciliter l'accès au logement des jeunes (point 1.5.2) et à la nouvelle politique de l'habitat durable du Conseil régional.

[1.6 et 1.7 : observations faites par la commission Formation – voir ci-après]
--

B- Priorité « 1.8. Encourager l'engagement de tous dans la cité et les solidarités intergénérationnelles »

1.8.1. « Poursuivre l'accompagnement des démarches favorisant la participation et l'engagement des jeunes dans les projets culturels »

S'agissant de l'engagement des jeunes, le CESER partage l'idée mise en avant dans la Charte selon laquelle « l'ensemble des champs d'intervention qu'ils soient culturels, européens ou environnementaux contribuent pleinement à l'épanouissement et à la citoyenneté des jeunes ». Il en va de même pour de nombreux autres domaines d'engagement. La pluralité des modes, objets et temps d'engagement des jeunes est à soutenir : il n'y a pas de petits engagements.

Le CESER approuve l'orientation du Conseil régional de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des situations juvéniles et de renforcer ses interventions en direction des jeunes les plus éloignés des dispositifs en place. Il soutient donc le nouvel engagement du Conseil régional : « *En complément de l'édition 2014 de l'appel à projets « Place aux jeunes » à titre expérimental, le Conseil régional souhaite proposer aux jeunes accompagnés dans le cadre de certains parcours d'insertion, de s'impliquer dans des projets culturels et artistiques. Ces propositions seront élaborées en concertation avec les organismes de formation en lien avec le Dispositif régional d'insertion professionnelle* ». Il attire toutefois l'attention du Conseil régional quant à l'impact de cet engagement sur la durée des formations des jeunes, celles-ci étant déjà réduites et chargées. Il faudra sans doute allonger cette durée pour permettre aux jeunes en formation de s'impliquer aussi dans des projets culturels, dans une logique de développement personnel, en prévoyant les moyens humains et financiers nécessaires.

Le CESER salue à nouveau ici l'effort de transversalité interne de la politique jeunesse du Conseil régional qui construit de nouvelles passerelles entre ses compétences « Formation » et « Culture » et, de ce fait, entre ses directions et services.

1.8.2. Soutenir l'engagement des jeunes

Il s'agit principalement ici, pour le Conseil régional, de renforcer son soutien à l'engagement associatif des jeunes en prenant en compte ses nouvelles formes. Il propose ainsi de « *poser la question de l'engagement des jeunes dans son dialogue régulier avec les fédérations d'éducation populaire et dans le cadre des négociations des conventions d'objectifs signées* ». Par ailleurs, le Conseil régional « *renforcera la prise en compte de la thématique de la jeunesse dans la définition des programmes de formation des bénévoles associatifs* ».

- Education populaire... et au-delà

Le CESER, attentif au défi du renouvellement générationnel dans la vie associative, et plus globalement, dans l'économie sociale et solidaire, approuve cet engagement. Il suggère que le soutien à l'engagement associatif des jeunes ne se limite pas à l'éducation populaire, mais soit élargi à d'autres secteurs associatifs en lien avec les jeunes, en particulier le mouvement sportif (au-delà du Chèque sport et du soutien au sport scolaire). L'enjeu est de donner les clés aux jeunes pour leur permettre de s'organiser eux-mêmes.

S'agissant de l'éducation populaire, le CESER alerte le Conseil régional sur la grande fragilité de certains acteurs du tourisme social destiné aux jeunes, dont le patrimoine est en péril (Cf. fermeture de centres de vacances sur le littoral).

- Engagement des jeunes dans l'animation

Il souhaite aussi qu'une réflexion régionale s'engage rapidement, avec tous les acteurs concernés, sur la question des formations aux BAFA/BAFD afin qu'elles puissent bénéficier en premier lieu aux jeunes qui en ont le plus besoin. Tous les moyens existants sont-ils mobilisés ? Ne pourrait-on améliorer la coordination régionale de l'offre de formation pour la rendre plus accessible aux jeunes ? La question de savoir si toutes les activités d'animation doivent être ou non professionnalisées se pose également. Il s'agit là d'un choix de société.

Le CESER s'inquiète aussi d'une inflation excessive des normes juridiques susceptibles de freiner l'esprit d'initiative et l'engagement des jeunes par les contraintes et les risques qu'elles imposent, en particulier sur le plan pénal (ex : risque de condamnation en cas d'accident d'un enfant encadré par un animateur BAFA).

- Associations, projet associatif et innovation sociale

Enfin, s'agissant du soutien de la Région au mouvement associatif, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur certains effets potentiellement néfastes de la procédure d'appel à projets lorsque celle-ci devient exclusive d'autres modalités d'aide à la vie associative. Pour développer leur fonction d'innovation sociale, les associations doivent aussi avoir les moyens suffisants et pérennes de leur propre développement, à partir de leurs projets associatifs, indépendamment des logiques et politiques de leurs financeurs. Elles innovent au quotidien pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes, au plus près de ceux-ci, et n'attendent pas les appels à projet pour cela. Pour pouvoir continuer à le faire, elles ont besoin de moyens financiers pour sécuriser leur fonctionnement propre, ce que le CESER, dans son rapport sur l'économie sociale en Bretagne (2006), nommait « le cœur et les poumons » des associations.

1.8.3. Encourager les projets favorisant l'ouverture internationale et la citoyenneté européenne des jeunes

Le Conseil régional propose ici de « *poursuivre son implication en faveur de la sensibilisation des jeunes aux questions internationales et européennes. A ce titre la Région Bretagne s'attachera à développer des actions en partenariat avec l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse en Action, une fois le programme «Erasmus +» adopté (4^{ème} trimestre 2013)* ».

Le CESER approuve cet engagement et, d'une manière générale, tout ce qui peut ouvrir les jeunes en Bretagne sur l'Europe et le monde, par les échanges internationaux, par la coopération et la solidarité internationales, à l'occasion de leurs études ou en dehors.

Il souligne tout l'intérêt de réitérer à l'avenir des initiatives telles que le dispositif d'interconnaissance internationale « En résonance » en faveur de l'éducation au développement. Mobilisant, entre 2010 et 2012, près de 200 jeunes sur 3 continents et 7 pays différents, il fut une belle réussite.

1.8.4. Mobiliser les jeunes en faveur de l'environnement

Le Conseil régional propose de « conforter l'appel à projets Education à l'environnement en intégrant la dimension jeunesse comme une des priorités de l'appel à projets notamment sur les thématiques liées à la relation des jeunes avec leur environnement de proximité (eau, espaces naturels...) et au développement des sciences participatives ». Il prévoit que « des représentants du Conseil régional des jeunes soient intégrés au comité de pilotage de l'appel à projets » et entend veiller « à l'implication des jeunes dans les actions des associations ».

Le CESER est très favorable à cet engagement, en particulier dans sa volonté de faire des jeunes de réels acteurs des projets environnementaux.

1.8.5. Développer la culture scientifique et technique des jeunes

Dans son autosaisine « Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies : une approche prospective » (mai 2012), le CESER a mis en avant le défi démocratique du développement d'une culture scientifique et technique chez les jeunes. L'engagement du Conseil régional allant en ce sens, il ne peut que le soutenir fortement. Il sera attentif aux modalités concrètes de sa mise en œuvre (actions, partenaires, moyens...), la Charte restant pour l'instant peu explicite sur cet aspect.

1.8.6. Participer à la mise en œuvre d'actions qui favorisent la transmission du patrimoine et de la mémoire

Le Conseil régional entend ici renouveler « la mise en œuvre de ses actions en faveur de la sensibilisation au patrimoine et sera à l'initiative d'actions pour commémorer le centenaire du début de la Première Guerre Mondiale (1914-1918) et les 70 ans de la libération des villes de Bretagne (1944) ».

Le CESER a, dans ses travaux antérieurs, souligné l'importance d'une transmission et d'une valorisation de la diversité des patrimoines matériel et immatériel en Bretagne, comme facteur d'épanouissement culturel, de cohésion sociale et de développement territorial. Alors que les jeunes sont souvent à l'avant-garde du phénomène d'« accélération sociale du temps », en particulier du fait de la révolution numérique, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine peuvent les aider à réintroduire de la durée, de l'épaisseur temporelle et du sens historique dans le cours de leur vie. Le patrimoine fait lien entre les générations passées, présentes et futures. En ce sens, il est un facteur de développement durable.

L'éducation au patrimoine permet aussi, à travers l'histoire, de poser la question du genre et de l'évolution des inégalités entre les femmes et les hommes. L'enjeu « jeunes et patrimoine » sera d'ailleurs abordé lors de la prochaine Biennale de l'égalité en 2014.

Enfin, le CESER suggère, en relation avec son autosaisine en cours sur le rôle éducatif des Musées de France en Bretagne, que ces derniers soient expressément mentionnés dans ce paragraphe de la Charte consacré au patrimoine. En effet, ils s'inscrivent dans les parcours d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes, à l'école comme en dehors.

2.3. Points de suivi particuliers du CESER

Au vu de ce qui précède, le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les points suivants :

- **l'articulation des actions** de la Région avec celles de l'Etat et de ses autres partenaires ;
- le fléchage des **moyens budgétaires** qui seront effectivement dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des engagements de la Charte (une présentation consolidée du « budget jeunesse », telle que faite en 2012, serait utile pour ce suivi pluriannuel) ;
- **l'évaluation** régulière des actions menées, en y associant les jeunes ;
- l'objectif transversal de promotion de **l'égalité** entre les filles et les garçons ;
- la prise en compte des **jeunes filles et garçons les plus en difficulté** et éloignés des institutions ;
- La question de la **santé des jeunes** par des actions de prévention, en particulier contre les différentes addictions et le suicide dont souffrent tout particulièrement les jeunes en Bretagne ;
- l'intégration d'une dimension temporelle dans la politique jeunesse du Conseil régional en lien avec la réflexion prospective engagée dans le cadre de son Agenda 21.

2.3. Observations sur les priorités dans les domaines de la formation des jeunes

Sur proposition de la Commission « Formations, enseignement supérieur »

*« Développer les usages du numérique dans l'enseignement dans la formation » (pp. 29-30)
« Faciliter l'accès au(x) savoir(s) et l'intégration socioprofessionnelle par le numérique » (pp. 39-40)*

Le CESER est en accord avec les orientations de développement des TIC, pour faciliter la réussite. Cependant elle rappelle plusieurs points qui seront importants pour une réussite pour tous.

Ainsi il conviendra de :

- ne pas passer de l'apport du numérique dans la pédagogie, à une pédagogie tout numérique, qui occulterait l'intérêt du groupe pédagogique, dans sa dynamique et son apport pour un apprentissage réussi
- veiller à faciliter l'accès internet libre et gratuit dans tous les lieux d'apprentissage
- prévoir une maintenance permanente et un turn-over fréquent pour garder des matériels performants
- vérifier la maîtrise des outils par le public concerné

- encourager l'ingénierie pédagogique innovante par une politique plus offensive et par un soutien plus fort aux organismes de formation.

Le CESER prend acte du fait que l'engagement n°36 de la Charte adoptée en septembre 2011 (engagement : développer la création d'Espaces Numériques de la Connaissance) sera lancé et devient l'engagement n°49 (cf. page 97).

« Expérimenter un service public d'orientation tout au long de la vie » (pp. 31-32)

L'engagement n°23 de la Charte d'engagement pour les jeunes, engagement repris dans le CPRDF, prévoyait de proposer une gestion mutualisée des Centres d'information et d'orientation afin de faciliter leur action dans le cadre du service public de l'orientation. La nouvelle Charte d'engagement pour les jeunes propose de réorienter cet engagement en lien avec la mise en œuvre de l'expérimentation du Service public régional de l'orientation (SPRO).

Comme indiqué dans son avis sur le SPRO (adopté lors de cette même session), le CESER souhaiterait avoir plus d'informations sur la question de la place des CIO dans le SPRO.

« Limiter les sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire : du décrochage à la persévérance scolaire » (pp. 32-33), « Limiter les inégalités en réduisant les sorties sans qualification et sans diplôme » (pp. 67-72)

S'agissant des sorties sans qualification et sans diplôme du système scolaire, le Conseil régional propose de poursuivre les six engagements adoptés en 2011 (engagements n°29 à 34) et de mettre en œuvre trois nouveaux engagements, à savoir :

- Un plan d'action régional contre le décrochage (nouvel engagement numéroté 35)
- Un accompagnement des expérimentations pour la prévention du décrochage (nouvel engagement numéroté 36)
- Lutte contre les ruptures en apprentissage (nouvel engagement numéroté 37)

Le CESER considère que les engagements proposés vont dans le bon sens pour apporter des réponses aux jeunes en difficultés.

Le CESER a adopté, lors de sa session de septembre 2013, un rapport intitulé « *Quelles solutions en Bretagne pour les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme ?* ». Nous y formulons plusieurs propositions qui sont en rapport avec les engagements inscrits dans la Charte pour lutter contre les sorties sans qualification et sans diplôme.

Ces propositions sont les suivantes :

- Elargir la composition du Comité de coordination régional sur les problématiques d'accès à la qualification des jeunes à d'autres acteurs (*Proposition 22 du rapport*):
 - o la DRAAF pour l'enseignement agricole,
 - o la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest pour l'enseignement maritime,
 - o les Missions locales.

Ceci afin de mieux couvrir tous les secteurs.

- Faire en sorte que tous les jeunes qui « décrochent » de formation initiale, quelle que soit la voie de formation, soient repérés dans le cadre du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) afin d'être accompagnés par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (les apprentis de CFA, lycées maritimes et agricoles) et les jeunes qui échouent au baccalauréat sans se réinscrire (*Proposition 16*).
- Prolonger l'action des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs par un suivi dans le temps du devenir des jeunes ayant bénéficié d'un accompagnement par l'une ou l'autre de ces plateformes (*Proposition 17*).
- Créer un outil d'observation et d'analyse des sorties sans diplôme (*Proposition 23*).
Cet outil devra permettre de :
 - o réaliser un suivi dans le temps de trajectoires individuelles (suivi de cohortes), un suivi du devenir des jeunes qui sont passés par les systèmes de rattachage ou de « compensation » (actions mises en œuvre par la MLDS/MIJEC, formations proposées par la Région dans le cadre du *Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle* ou du *Programme Bretagne Formation*, formations pour décrocheurs du type *Prépa Diderot*, etc.)
 - o disposer de données statistiques à l'échelle de la région
 - o produire de la connaissance partagée sur les facteurs de décrochage et permettre de partager des expérimentations.

Il ne s'agit pas d'un outil de gestion et il devrait être partagé par les acteurs de la formation et de l'orientation ainsi que des chercheurs.

- Organiser et soutenir les échanges de pratiques « professionnelles » entre les acteurs intervenant auprès des jeunes décrocheurs (*Proposition 24*)

Au sujet de l'engagement qui consiste à animer deux expérimentations sur la prévention du décrochage scolaire, autour de Brest et de Loudéac/Pontivy (pp. 68-69 de la Charte), la Commission rappelle plusieurs préconisations de l'étude citée plus haut, et qui vont dans le même sens, à savoir :

- Soutenir et susciter par une aide financière les initiatives dans les lycées et centres de formation d'apprentis qui permettent de mobiliser les élèves les plus en difficulté autour de projets collectifs et ambitieux (*Proposition 1*).
- S'inspirer de l'expérience de la Région Rhône-Alpes qui soutient financièrement des « démarches innovantes de repérage et d'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves en difficulté » (*Proposition 2*).

Au sujet de l'engagement qui consiste à engager avec les branches professionnelles une démarche pour définir avec chacune d'elles la stratégie à mettre en place afin de réduire les ruptures en apprentissage (p. 70 de la Charte), trois préconisations du rapport adopté par le CESER s'inscrivent dans la même perspective. Il s'agit des préconisations suivantes :

- Prévoir un dispositif de « positionnement » conscient et volontaire des jeunes qui font le choix de s'orienter vers l'apprentissage afin d'éviter des erreurs d'orientation. Ce dispositif devrait intervenir avant l'entrée en CFA, soit dès le premier trimestre de l'année scolaire. Il s'agit de s'assurer ainsi que les jeunes qui font le choix de l'apprentissage et

d'un métier, le font autant qu'il est possible en connaissance de cause. Ce dispositif est différent du « positionnement » à l'entrée en CFA (*Proposition 6*).

- Accompagner les maîtres d'apprentissage lorsqu'ils assurent la formation de jeunes en difficultés et valoriser les entreprises qui s'impliquent dans la formation de ces jeunes. En effet, la formation en entreprise de ces jeunes nécessite un investissement important de la part des maîtres d'apprentissage, lequel n'est pas suffisamment reconnu. Les maîtres d'apprentissage concernés devraient pouvoir compter sur des appuis extérieurs, et un suivi de leur mission (*Proposition 7*).

- Renforcer l'accompagnement des jeunes qui sont en formation dans les entreprises. Cet accompagnement réalisé par les maîtres d'apprentissage et les tuteurs des CFA est effectivement un levier à actionner pour réduire les ruptures de contrats (*Proposition 8*).

Au sujet de l'attention portée à l'offre de formation pour les élèves les moins favorisés (p. 70), on peut se référer à une autre proposition :

- Améliorer les conditions d'internat et de restauration car les facteurs du décrochage peuvent être d'ordre scolaire, pédagogique, mais ils sont aussi parfois liés à l'environnement de la formation, aux conditions de vie des jeunes (*Proposition 3*).

S'agissant de prévenir le risque de décrochage par l'innovation et la qualité des formations, les orientations proposées nous semblent aller dans le bon sens et devraient permettre de mieux insérer et accompagner les jeunes dans leur projet professionnel, ainsi que d'encourager les expérimentations et les innovations dans ces domaines.

S'agissant de soutenir les retours en formation pour tous les jeunes (p.71), il serait souhaitable de donner plus de visibilité à l'ensemble des dispositifs, notamment en renforçant le rôle d'information des Missions locales.

Il convient également d'accompagner les expérimentations visant à « raccrocher » les jeunes socialement, d'où les propositions qui ont été adoptées par le CESER :

- Assurer la cohérence régionale des actions dites de « compensation » pour les jeunes décrocheurs dans le cadre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO) piloté par la Région (*Proposition 19*).

- Evaluer les expérimentations dans le domaine de la « compensation » conduites dans les territoires, qui ont bénéficié ou qui bénéficient actuellement d'un financement régional, afin de dégager des enseignements utiles pour les politiques régionales et de pouvoir sécuriser le financement des dispositifs les plus efficaces. A cet égard, il conviendrait en outre d'intégrer à l'avenir l'évaluation comme une condition de sélection des projets bénéficiant d'un financement régional et de faire que les évaluations s'inspirent de principes et méthodes communs (*Proposition 20*).

Favoriser l'accès à la formation et une plus grande fluidité des parcours » (pp. 33-34)

Le CESER approuve la mise en œuvre des contrats d'accès à la qualification (CAQ). Ils permettent d'éviter des ruptures de parcours entre les périodes pré-qualifiantes et qualifiantes. Les premiers contrats ont été signés en janvier 2013. Il nous est de ce fait difficile pour le moment d'évaluer le dispositif, une enquête pour les premiers contrats étant en cours d'analyse.

La Conférence sociale régionale qui s'est tenue le 6 septembre 2013 doit rapprocher les différents partenaires et permettre d'optimiser les réponses aux 1 200 offres de formation supplémentaires octroyées à la Région.

« Promouvoir l'accueil et la scolarisation en milieu ordinaire des jeunes en situation de handicap » (p. 35)

Cet engagement vise à travailler sur l'accessibilité des locaux d'enseignement et à former les personnels qui œuvrent dans ces établissements à la prise en compte du handicap.

Le CESER approuve cette proposition.

« Adopter un Schéma de l'enseignement supérieur en conformité avec les objectifs de Bologne » (p. 36)

En lien avec le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR), la Charte se traduit par deux engagements adoptés par le Conseil régional en septembre 2011 :

- Engagement n°31 : favoriser l'accès des bacheliers professionnels à l'enseignement supérieur
- Engagement n°32 : développer les formations post-bac par apprentissage

Ces deux engagements sont prolongés.

La Commission renvoie à l'avis adopté par le CESER lors de cette même session sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

« Faciliter l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle » (pp. 37-38)

Dans l'engagement n°34, la Région vise à améliorer les recrutements de jeunes par les PME bretonnes notamment dans le cadre de leurs recherches de marchés internationaux, et à favoriser la création d'entreprise (P2EB).

Le CESER ne peut qu'approuver ces mesures qui se traduisent par des crédits à hauteur de 415 000 euros et une meilleure visibilité sur les dispositifs

« Faciliter l'enseignement et la formation bilingues » (pp. 36-37)

La politique linguistique régionale, actualisée en mars 2012, trouve logiquement sa place dans la Charte d'engagement pour les jeunes adoptée en septembre 2011.

Toutes les mesures concrètes et mises en œuvre pour le bilinguisme sont confirmées dans la Charte, outil politique et public traduisant l'action du Conseil régional en la matière. Il s'agit de la formation des enseignants, des agents spécialisés en maternelles, dans la petite enfance, de la préparation des masters « *enseignement bilingue* », de la formation professionnelle à la langue pour les futurs enseignants bilingues... Aides spécifiques dans le budget primitif du Conseil régional...

L'engagement n°33 (enseignement et formations bilingues) est prolongé à l'issue de ce bilan intermédiaire. Cet engagement est clair et conforme aux choix politiques de la Région dans le cadre de sa politique linguistique. Les résultats sont positifs en termes d'effectifs et de moyens mis en œuvre.

Tout ceci se retrouve dans une politique culturelle globale, facteur significatif du dynamisme et des atouts de la Bretagne.

« Soutenir les parcours en formations sanitaires et sociales » (pp. 74-75)

Nous avons régulièrement pris acte de cette volonté de revalorisation des bourses d'études afin de favoriser les accès à des formations longues pour des personnes qui ne pourraient pas effectuer leur formation sans ce soutien de la Région.

Par ailleurs, dans le cadre de l'avis sur la Décision modificative de juin 2013, nous avons pris acte de la volonté de la Région de financer des formations en masso-kinésithérapie (15 à Rennes et 15 à Brest). En échange de ce financement, les bénéficiaires doivent s'engager à travailler durant une durée équivalente à leur formation dans un service hospitalier, ceci étant un des moyens de pallier la difficulté de recrutement de masseurs-kinésithérapeutes dans le service public.

Nous ne pouvons donc qu'apprécier que ces dispositions soient bien reprises dans la charte d'engagement pour les jeunes.

« Agir et accompagner vers l'emploi, encourager les initiatives et ouvrir les possibles » (pp. 78-82)

Le CESER approuve les propositions du Conseil régional visant à mieux relier les jeunes au monde économique et à celui de l'économie sociale et solidaire et à leur permettre une meilleure insertion professionnelle.

Les actions de découverte des métiers, d'expérimentation de création et de gestion d'entreprise et la mise en place de la Garantie Jeunes devront être accompagnées d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques.

Pour le CESER ces expérimentations devront être suivies d'une évaluation des résultats obtenus.

Les Contrats d'avenir et les Contrats de génération vont permettre à des jeunes de rentrer dans le monde du travail. Pour que leur insertion soit réussie, un accompagnement est nécessaire. Les actions du Conseil Régional en ce sens devront s'articuler avec celles mises en place et financées par les partenaires sociaux sur les fonds de la formation professionnelle.

Pour permettre aux jeunes de notre région de construire un projet professionnel cohérent et réaliste, la connaissance des métiers qui vont recruter dans les prochaines années est indispensable. Cela est un des sujets qui sera à traiter par la Commission « *prospective et mutations économiques* » créée au sein du CCREFP.

Autres remarques

Le CESER regrette que ne soit pas évoquées dans la Charte, la question des capacités d'accueil des lycées et les réponses que la Région donne à la croissance démographique de la population lycéenne. Elle renvoie à ce sujet à l'avis sur le PPI adopté par le CESER lors de la session plénière de juin 2013.

Par ailleurs, il s'étonne de ne pas retrouver dans la Charte la proposition qui figure dans le *Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche* qui consiste à renforcer l'accès des jeunes à la voie générale du baccalauréat, et se traduit par un objectif : « *renforcer les capacités d'accueil dans la voie générale du lycée en veillant à l'accès des élèves socialement défavorisés* ».

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants 6 abstentions : FO, Véronique Delaitre</p>

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de Mme Marie-France THOMAS (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Lors de la session du 8 septembre 2011, le Président du Conseil Régional avait proposé pour les jeunes " Un toit, une passion, une qualification, des jeunes en bonne santé et une jeunesse engagée " La CGT avait souhaité y rajouter " un emploi de qualité et un logement digne "

Deux ans après l'adoption de la charte d'engagement pour les jeunes, la Région Bretagne respecte quant à elle sa promesse de faire un bilan régulier de sa politique jeunesse et de la faire évoluer.

La CGT tient à saluer cette démarche basée sur la transparence et sur l'objectivité d'actions réalisées ou initiées pour certaines à réorienter ou non reconduites pour d'autres.

Nous avons déjà souligné le caractère ambitieux de cette politique qui, pour être opérationnelle nécessite des moyens complémentaires.

Une des priorités définies par le gouvernement est de mettre en place des mesures favorisant l'insertion des jeunes. Pour la CGT, un tel enjeu demande un renforcement des moyens de l'Etat en partenariat avec la région sur cette question et un travail d'évaluation, y compris avec les jeunes, pour éviter les empilements de dispositifs et la succession d'expérimentations, qui contribuent à opacifier l'action sur le terrain.

Actuellement, un jeune finistérien, sorti du système scolaire selon la définition du NEET en cours « ni en étude, ni en formation, ni emploi », qui a conclu avec sa mission locale un programme d'accompagnement du CIVIS- dispositifs d'état- et qui a signé aussi le CAQ de la région Bretagne sera-t-il concerné par la nouvelle garantie jeunes-mesure d'état en expérimentation, entre autre, dans le Finistère ? A peine un programme est-il maîtrisé par les professionnels, à peine est-il évalué par les financeurs, que déjà une autre mesure apparaît et vient s'ajouter à la pile ! Comment les jeunes et leurs familles peuvent-ils s'y retrouver dans un paysage si complexe ?

Aujourd'hui, l'accent est mis sur les contrats d'avenir. Nos organisations constatent déjà des problèmes d'accompagnement et de formation pour ces jeunes. Cela génère de la souffrance alors que ces mesures devraient permettre un meilleur épanouissement des jeunes et leur donner des acquis pour continuer leur parcours dans le monde du travail. La CGT demande qu'une vigilance particulière soit apportée aux conditions de vie et de travail des jeunes en contrat d'avenir.

La CGT porte une attention particulière à la situation du logement des jeunes, aussi bien pour les étudiants que les jeunes actifs ou en formation. Il y a vraiment urgence à lancer l'allocation de second logement des apprentis, la charte d'hébergement commune aux EPLE et à trouver un accord avec le rectorat pour la mise à disposition des internats pour les stagiaires et les saisonniers.

La question de la citoyenneté est posée dans cette charte. Pour la CGT, la citoyenneté s'exerce aussi bien dans l'entreprise qu'en dehors. Certes, la connaissance de l'entreprise est actée dans les objectifs mais que recouvre-t-elle exactement ? Donne-t-on les moyens aux jeunes de connaître l'histoire sociale, les conventions collectives, le droit du travail, le dialogue social, non seulement dans les programmes de formation mais aussi dans l'enseignement initial ?

La Région Bretagne croit en sa jeunesse en mettant en œuvre ce vaste chantier. Notre responsabilité est posée pour que les jeunes soient, non seulement, des sujets de droit mais surtout des citoyens, des acteurs ayant des droits et des devoirs dans la cité.

INTERVENTION de M. Daniel HARDY (Union régionale interfédérale des œuvres privées, sanitaires et sociales)

L'actualisation par la Région des engagements et priorités de la Charte d'engagement de 2011 pour les jeunes en Bretagne, s'accompagne de l'affirmation par la Région de sa volonté constante d'associer les jeunes en valorisant leur expertise d'usage aux nombreuses actions, et de son effort de transversalité dans ses politiques propres et avec ses partenaires.

Selon nous, ces deux points sont majeurs et conditionneront fortement la réussite des engagements pris, ainsi que les moyens financiers qui y seront consacrés sur lesquels nous n'avons pas de précision.

Nous rappellerons que si le constat du bon état de santé général des jeunes bretons peut être fait, il s'accompagne cependant d'une exception notable pour ce qui a trait aux difficultés d'ordre psychologique, aux conduites addictives et à la consommation de substances psychoactives. S'ajoutent des statistiques préoccupantes témoignant d'un certain mal-être des jeunes, notamment un taux élevé des suicides comparativement à d'autres régions.

Les initiatives d'interventions de proximité, en milieu festif, et le soutien des Points Accueil Ecoute Jeunes doivent être soulignés positivement.

Nous approuvons également le nouvel engagement jeunesse 2013, de limiter les inégalités en réduisant les sorties sans qualification et sans diplôme, de prévenir le risque de décrochage scolaire, en formation, et en apprentissage, en mettant en œuvre un comité de coordination régionale sur les problématiques d'accès à la qualification des jeunes.

De même, le nouvel engagement jeunesse 2013 : Soutien d'expérimentations en matière d'information et de conseil aux jeunes détenus en vue de leur insertion professionnelle et sociale, et ainsi contribuer à réduire la récidive, doit être aussi salué très positivement.

Nous partageons totalement les recommandations figurant dans l'avis du CESER sur ces derniers points, en insistant notamment sur la nécessité d'une gouvernance régionale favorisant les coordinations des actions publiques et de la diversité des compétences dans une approche transversale.

Nous soulignerons notamment que les expérimentations qui seront menées dans le cadre du dispositif Garantie jeunes, lui-même inscrit dans le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion adopté par le Comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 Janvier 2013, exigerons une coordination de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat et des collectivités territoriales avec les offres et initiatives des acteurs économiques et sociaux, notamment des associations.

Nous souhaitons ici attirer l'attention sur la situation des « jeunes en errance » et sur le travail de recherche sur la marginalité juvénile, réalisé pour la Direction Générale de la Santé, par le réseau national de réflexion « Jeunes en errance » dans le cadre des CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active). Ce réseau soutenu par la Direction générale de la Cohésion Sociale regroupe près de 250 structures de terrain et institutions, dont certaines en Bretagne.

Qui sont ces jeunes errants qui squattent les quartiers marchands et les abords des gares ?

Il est difficile de connaître leur nombre. Certaines recherches avancent prudemment une fourchette de 10 000 à 30 000 jeunes en France aux marges de la société. Leurs profils sont très variés.

Dans les villes où des initiatives d'actions sont prises, le travail partenarial entre tous les acteurs politiques est un impératif (ville, agglomération, conseil général, préfecture, polices municipale et nationale, centre communal d'action sociale, associations d'insertion,

professionnels et services de santé, vétérinaires (les jeunes en errance sont souvent détenteurs de chiens), mais aussi entreprises privées et publiques, etc...).

Dans le cadre de la recherche précitée, les acteurs insistent sur la nécessité de « tout inventer » pour développer des accompagnements de ces jeunes dont les situations défient les méthodes habituelles du travail social. La conception même de prise en charge doit évoluer et « passer de l'insertion à l'accompagnement » et à une approche plus sociale que sécuritaire de l'errance juvénile.

Les normes et les dispositifs doivent s'assouplir : Des structures d'accueil et des jobs à la journée ; Des adaptations des outils de la prévention des risques et en matière de santé ; Des conditions d'accès à l'hébergement et aux logements, etc...

C'est dire combien un tel engagement sera exigeant pour tous. Nous pouvons penser que la recherche et l'expérimentation concernant les « Jeunes errants » pourraient être bénéfiques pour l'ensemble des politiques développées pour les jeunes. Nous savons que promouvoir des actions et dispositifs cherchant à favoriser l'insertion et l'accessibilité de publics marginalisés - on dit aujourd'hui l'inclusion - peut être favorable à l'amélioration des politiques de droits communs et bénéficier à tous.

La Chaire de recherche Jeunesse, à la création de laquelle la Région est associée (Engagement N° 43) avec l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP), et le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), pourra utilement se saisir de ce défi majeur que constitue la situation des « Jeunes en errance » qui exige innovation et créativité.

INTERVENTION de M. Claude LAURENT (URAPEI et CREA I Bretagne)

J'interviens en tant que représentant des associations de personnes handicapées de Bretagne et du CREA I de Bretagne (Centre régional d'études et actions sur les inadaptations).

Cette actualisation de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne est à saluer. En effet, il est assez rare, pour ne pas être signalé, une actualisation d'un document programme d'actions dans les deux ans après son adoption.

Les volets sur les lesquels portera mon intervention sont :

- L'amélioration de la santé des jeunes,
- Et la favorisation de la pratique du sport chez les jeunes,

Pour la santé des jeunes, il est indéniable qu'aujourd'hui trop de jeunes dont les personnes en situation de handicap n'ont pas accès aux soins de prévention ni de santé nécessaires. Les coûts des consultations ou des examens de santé, voire l'accès à une complémentaire santé ne leurs sont pas accessibles compte tenu de leurs ressources très contraintes.

Les actions prévues dans cette charte nous sommes pertinentes mais doivent aussi intégrer les personnes en situation de handicap dont le handicap psychique. En effet cette dernière catégorie est aussi fréquemment dans le déni et il faut donc être particulièrement volontariste dans les actions envisagées.

Quant à la favorisation de la pratique du sport chez les jeunes, nous voudrions insister sur les nécessités d'ouvrir les clubs sportifs aux personnes en situation de handicap de façon plus importante. Or dans cette charte nous ne trouvons pas de déclinaison sur ces obligations d'ouverture des clubs sportifs amateurs à toutes les générations mais aussi et surtout aux jeunes en difficulté. Et pourtant les activités sportives pratiquées inter-générationnelles, et qui permettent les brassages sociaux, permettent très souvent de dépasser ces handicaps ou ces difficultés sociales.

INTERVENTION de M. Jean-Luc LE GUELLEC (Conseil fédéral régional FSU Bretagne)

Il est difficile de ne pas souscrire à la plupart des engagements pour les jeunes proposés dans cette charte. Nous notons cependant quelques incohérences par rapport à d'autres documents politiques du conseil régional. Par exemple, une priorité proposée par le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas présente dans cette charte. Il s'agit, dans le cadre de la lutte contre les déterminismes sociaux, de la volonté de faire accéder plus de jeunes aux voies générales des lycées. Peut-être s'agit-il d'un oubli ou peut-être existe-t-il des orientations différentes, au sein de la majorité régionale, sur l'avenir du système éducatif en Bretagne ?

La FSU est surtout préoccupée par l'absence totale de référence, dans cette charte, à la nécessité de faire correspondre les capacités d'accueil des lycées publics à la forte croissance de la démographie lycéenne déjà constatée et qui sera encore plus forte dans les prochaines années. Il s'agit pourtant là d'une des compétences principales du conseil régional. Ceci nous inquiète d'autant plus que cette absence renvoie aux remarques que la FSU avait déjà formulées lors de l'examen du budget primitif 2013 et des perspectives pluriannuelles des finances régionales. Nous faisons remarquer que sur le long terme, le projet de faire baisser le financement des investissements à partir de 2016 pour qu'en 2018 il se situe légèrement au-dessus de son niveau actuel est peu compatible avec l'intégration, dans ce projet, de construction de nouveaux lycées publics.

La dernière rentrée a révélé des tensions extrêmes dans l'accueil de nouveaux lycéens dans les établissements publics, l'augmentation des effectifs par classe en seconde en est la traduction. Il n'est plus possible de différer les choix. Certes, des « ajustements » sont prévus pour faire face à l'urgence mais force est de constater un manque d'audace pour prendre ce problème à bras le corps.

Pour que la priorité donnée à la jeunesse soit crédible, la Région doit s'engager sur ce qui est son premier métier en programmant sans attendre la construction de nouveaux lycées !

INTERVENTION de Mme Marie-Martine LIPS (Chambre régionale de l'économie sociale)

La CRESS Bretagne approuve bien entendu l'ensemble de la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne et se félicite de la prise en compte qui y est faite de l'économie sociale et solidaire.

En effet, au-delà de la capacité de l'économie sociale et solidaire à intégrer des jeunes salariés dans le cadre de son développement espéré ces prochaines années, les valeurs qu'elle porte, les activités qu'elle propose, le sens du collectif qu'elle pratique intéressent et attirent de plus en plus de jeunes. Il est donc important qu'ils puissent la découvrir et y être sensibilisés dès le lycée.

L'intégration d'un module ESS dans le dispositif « Parcours de formation » nous semble donc être une réponse tout à fait appropriée. Il serait néanmoins souhaitable de réfléchir également au moyen de sensibiliser l'ensemble des jeunes bretonnes et bretons.

**INTERVENTION de M. Alain LE FUR
(Délégation régionale de l'Union nationale des associations de tourisme
et l'Union bretonne de tourisme rural)**

J'interviens au titre du Tourisme Associatif à Vocation Sociale qui s'inscrit dans l'Économie Sociale et Solidaire

Je veux saluer la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne ; c'est une somme impressionnante de propositions.

J'ai deux remarques à formuler.

La première concerne l'engagement 58 qui exprime la volonté, que j'approuve, de développer les classes de mer pour « faire partager l'identité maritime de la Bretagne ». Je suggère d'avoir la même approche à propos de l'éducation à l'environnement (59) en soutenant le développement des classes de découverte. Je signale au passage, l'effet d'appel bien connu pour toute la famille lorsqu'un enfant a séjourné en classe transplantée en Bretagne. C'est bénéfique pour tout le tourisme.

La seconde remarque porte sur l'engagement 25 ; le départ en vacances des jeunes en difficulté.

Sur cet engagement je reste sur ma faim.

Pour favoriser le départ en vacances des jeunes, qui plus est en difficulté, il ne suffira pas d'établir un état des lieux des aides au départ ni de mettre autour d'une table les associations caritatives et les organismes sociaux. Ce n'est pas en « raclant les fonds de tiroirs » (pardonnez l'expression) que l'on atteindra l'objectif.

Le départ en vacances des jeunes (en difficulté ou non) implique qu'on lui donne du sens. Cet engagement devrait me semble-t-il se situer avec les engagements 55, 56, 57 :

« Encourager les projets favorisant l'ouverture internationale et la citoyenneté européenne »

Coopération, solidarité internationale, ouverture et engagement sont des projets et des valeurs qui rejoignent le message toujours d'actualité de LÉO LAGRANGE. Comprendre et se situer dans ce monde en transformation, échanger et connaître les autres ; pour cela il faut voyager.

Le Conseil Régional en a me semble-t-il la volonté politique, est-ce alors un problème de moyen ? Sans vouloir faire de mauvais esprit, si on pense trouver 2,4 milliards d'euros pour gagner quelques minutes en train, gageons qu'on saura trouver les ressources qui visent à préparer la jeunesse de Bretagne pour demain.

INTERVENTION de M. Rémi AMICEL (UE MEDEF)

En septembre 2011, le Conseil Régional de Bretagne a signé une Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne. L'ambition de ce document global était de positionner les jeunes au cœur de l'action régionale, et de mettre en place une politique concertée en faveur de la jeunesse bretonne.

La Charte s'articule autour de 4 axes : amélioration des conditions de vie des jeunes, réussite dans le système éducatif et facilitation de l'insertion professionnelle, encouragement des facultés d'initiative et d'engagement des jeunes, association des jeunes aux processus de décisions régionales.

Cette Charte se décline ensuite en 45 engagements, sur tous les champs de compétences de la Région.

Aujourd'hui, conformément aux engagements pris en 2011, le Conseil Régional fait un bilan de la mise en œuvre de la Charte. Dans le même temps, les évolutions du contexte politique, économique et social conduisent le conseil régional à envisager une actualisation des orientations régionales pour la jeunesse.

Sur les 45 engagements pris en 2011, 33 ont été ou sont en cours de mise en œuvre depuis deux années. Il faut aujourd'hui poursuivre les efforts engagés et aller plus loin sur les mesures en lien avec l'insertion professionnelle.

Nous saluons les mesures prises en faveur de l'amélioration des conditions de logements de jeunes et plus particulièrement celles des étudiants et apprentis comme le CESER l'a préconisé en 2012 dans son étude « Enseignement Supérieur et Territoires ». Ainsi, les mesures de création ou de rénovation des internats dans les CFA sont une des conditions indispensables à la mobilité des apprentis vers les lieux de formation, mais également vers les entreprises. C'est un levier de réussite de leurs études, conformément aux objectifs des contrats d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage.

La question du décrochage scolaire est une problématique incontournable de notre région, en dépit du bon taux annuel de bacheliers en Bretagne. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur ce sujet lors de la dernière session du CESER : il est important que l'ensemble des acteurs de la formation se coordonne afin de mieux identifier les décrocheurs (notamment en apprentissage), de leur offrir des solutions de « raccrochage » pérennes et adaptées, mais aussi de mieux les orienter, via des services de l'Orientation plus ouverts et plus professionnalisés, c'est-à-dire proches des réalités de l'emploi d'aujourd'hui et de demain.

Le développement de l'alternance est également une clé indispensable en faveur de l'insertion professionnelle du niveau V jusqu'au post-bac. La Charte pour la jeunesse doit à ce titre, s'articuler avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin de conforter cette modalité pédagogique qui associe étroitement centre de formation et entreprise et qui offre à tous les étudiants qui le souhaitent l'accès aux études supérieures.

L'un des objectifs de la charte de 2011 était le développement d'un portail régional commun pour l'ensemble de l'offre de formation et des aides financières, visant à rapprocher l'offre de stages et de contrats d'apprentissage. Ce projet a été estimé trop complexe et onéreux. Toutefois, le Conseil prévoit de le relancer dans le cadre de l'expérimentation d'un Service Public Régional de l'Orient. Ce choix ne nous semble pas prioritaire pour les années à venir, et il apparaît hasardeux quant à l'utilisation des fonds publics. Nous vous rappelons qu'il existe déjà plusieurs portails d'information sur ces thèmes, qui demandent à être développées, notamment l'outil des MEDEF et CCI Pays de la Loire et Bretagne (Stage & Alternance), mais aussi de la CCI Bretagne (Bretagne Alternance), etc.

La mobilité des jeunes est au cœur des préoccupations de la Charte de 2011, mais aussi des préconisations pour une future charte. La mobilité internationale est aujourd'hui soutenue, mais nous regrettons le manque de lisibilité des nombreuses aides existantes au niveau régional et infra-régional (départements et communes). La création d'un dispositif unifié à la rentrée 2013, « Jeunes à l'international » semble être une réponse adaptée aux attentes des jeunes. Nous serons attentifs sur ce point.

Enfin, nous notons que des liens avec le monde économique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes bretons ont été initiés. L'un des engagements de la prochaine charte portera sur une meilleure appréhension « *de l'articulation formation et insertion professionnelle en contribuant à développer une dynamique entre les jeunes et le monde économique* ». A ce titre, la Région évoque les actions de parrainages d'un jeune par un professionnel. Nous tenons à rappeler que les actions des entreprises bretonnes vers les jeunes sont aujourd'hui beaucoup plus larges que cet exemple : semaine école-entreprise pour les collégiens, lycéens, et étudiants, parrainages de filières universitaires, participation au Tournoi de Gestion annuel, visites de classes dans les entreprises pour la découverte de métiers, opération *Convergence* avec les universités, Passeport Armorique, opération *Booster* en lycée, et bien d'autres encore. A cela s'ajoute l'accueil en 2012, de 19 756 nouveaux contrats en alternance dans les entreprises bretonnes : 12 727 contrats d'apprentissage et 7 029 contrats de professionnalisation. (*Chiffres DARES*)

C'est pourquoi nous exprimons notre profonde incompréhension lorsque le rapport mentionne : « *inversement, le monde socio-économique doit aussi s'ouvrir plus aux jeunes en formation (apprentis et stagiaires) mais aussi diplômés (...)* » (page 77). La réalité des entreprises bretonnes est toute autre : chaque année elles s'engagent et accueillent des jeunes en entreprises, sous différents statuts (stages, apprentissages, découvertes des métiers). Ce mouvement est parfois freiné, notamment pour l'apprentissage, par des décisions de suppression d'aides financières à l'apprentissage de la part des pouvoirs publics. En tout état de cause, malgré ces freins, les chefs d'entreprises continuent à s'engager en faveur des jeunes et de leur insertion professionnelle, en les initiant à leur futur métiers, en leur consacrant beaucoup du temps et en leur donnant le goût d'entreprendre.

Je vous remercie de votre attention.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« PREPARATION DES PROGRAMMES
OPERATIONNELS DES FONDS EUROPEENS
2014-2020 : POINT D'ETAPE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Rapporteur général : M. Michel MAILLARD

**AVIS DU CESER SUR LE POINT D'ETAPE DANS LA PREPARATION DES
PROGRAMMES OPERATIONNELS DES FONDS EUROPEENS 2014-2020**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région Bretagne verra ses responsabilités accrues en matière de gestion des fonds européens dans la prochaine programmation.

Elle s'y prépare depuis le second semestre 2012, les principales étapes ayant été :

- le diagnostic territorial stratégique (sous cadrage de la DATAR) ;
- le « porté à connaissance » du B16 ;
- la mise en place de 6 groupes de travail (mai 2013) ;
- la tenue de la Conférence des affaires européennes élargie (restitution du travail des groupes - juin 2013) ;
- la rédaction d'une « version 0 » des PO FEDER-FSE, discutée en Conférence territoriale (juillet 2013).

Le tout étant entrecoupé de périodes de consultations et d'appels à contribution (des autorités infra-régionales comme avec des acteurs de la société civile) avant de passer à l'étape suivante, et tout en tenant compte des contraintes et des calendriers communautaires et nationaux.

Le document intègre également :

- la présentation pour le FEDER et le FSE des 4 axes stratégiques déclinés en 16 objectifs spécifiques (qui sont ensuite détaillés dans le document annexé) ;
- un rappel des règles nouvelles (concentration thématique et fléchages) ;
- quelques compléments sur la manière dont sera articulé ce programme opérationnel avec le FEADER, le FEAMP et la part nationale du FSE.

Il y est annexé la « version 1 » du projet de PO FEDER-FSE (17 septembre 2013) pour un « dont acte » du CESER à la présente session.

Celui-ci est destiné ensuite à alimenter l'accord partenarial national et à engager le dialogue avec la commission européenne en amont du dépôt formel de programme avant la fin de l'année.

Un nouveau rapport d'étape sera présenté à la session de décembre.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Observations concernant la méthode retenue pour l'élaboration des PO

Le CESER apprécie d'être régulièrement informé de l'élaboration des programmes opérationnels (PO), auxquels il a apporté des contributions en janvier et août 2013, en s'appuyant sur ses travaux récents. Il ne peut toutefois se satisfaire des conditions de cette élaboration.

Leur préparation intervient en effet dans un cadre extrêmement contraint, marqué en outre par de nombreuses incertitudes (concernant les modes de gestion des fonds, le montant des enveloppes, les règlements européens, les cadrages nationaux...). Malgré les efforts de pédagogie de l'Etat et de la Région (documents explicatifs, mise en place de groupes de travail, consultations, Conférence des Affaires Européennes...), la participation des partenaires économiques et sociaux à leur élaboration aura donc été difficile : difficulté à répondre à une consultation en août, manque de temps d'échange sur les priorités régionales... Bien que les acteurs aient eu plusieurs occasions de s'exprimer, le sentiment qui prédomine reste celui d'une consultation descendante.

Par ailleurs, le choix d'un prisme thématique a conduit à écarter de la consultation les aspects relatifs à la simplification de la gestion et à la mobilisation d'outils innovants (ingénierie financière, développement local par les acteurs locaux (DLAL), financements plurifonds, etc.). Le CESER se réjouit néanmoins de constater que ces éléments n'ont pas été oubliés par la Région et que le PO contient des précisions concernant le DLAL, l'ingénierie financière et la stratégie atlantique.

Il rappelle néanmoins que la bonne mise en œuvre de ces aspects de la programmation 2014-2020 nécessite des évolutions des pratiques des bénéficiaires ainsi que de celles des gestionnaires. Il est donc nécessaire de travailler collectivement sur ces enjeux au plus vite afin de préciser leurs contours et de permettre leur appropriation.

2.2. Observations sur les priorités

Alors que la section 1 s'ouvre par un diagnostic réutilisant les formulations du B16, le CESER s'étonne que l'une d'entre elles n'apparaisse plus : « *une région de cohésion sociale et territoriale mais qui connaît des poches de résistance ou de développement de formes de pauvreté et d'exclusion, renforcées par des disparités territoriales* ».

Dans sa contribution à la version 0 des PO, le CESER notait que le choix de rassembler FEDER et FSE dans un même PO pouvait être un facteur de mise en cohérence de l'action des fonds européens en région. En revanche, cela ne doit pas se traduire par une dilution des objectifs et modes d'actions spécifiques du FSE dans les objectifs du FEDER.

Le document transmis par le Conseil régional témoigne en effet d'une volonté très forte de concentrer les interventions des fonds européens sur un nombre sélectionné de domaines, conformément aux attentes de la Commission.

Les programmes opérationnels étant construits en parallèle de documents aussi importants que le SRESR, la SRDEII ou encore le SRCAE, ils peuvent s'appuyer sur un certain nombre d'objectifs réactualisés. Il conviendra donc de se rapporter également aux observations formulées par le CESER à cette même session sur ces différents dossiers. Envisagés individuellement, les objectifs retenus dans ce PO ne peuvent que retenir l'approbation. Tous ont été identifiés à de nombreuses reprises par le CESER. Envisagés collectivement, ils répondent à plusieurs des principaux besoins d'une économie et d'une société en transition, appelée à faire face à de nombreuses ruptures. En revanche, le CESER regrette l'absence de certains enjeux.

L'axe 1, « *favoriser le développement de la société numérique* », renvoie à deux priorités complémentaires et indissociables : le déploiement des infrastructures très haut débit et le développement de nouveaux usages du numérique. Sur ce point, le PO est bien en cohérence avec les orientations régionales définies par le passé. Parmi les nouveaux usages, le CESER souligne par exemple l'intérêt de développer des applications innovantes pour les transports ou la gestion de l'énergie. S'appuyant sur son récent rapport prospectif « *Les services collectifs demain en Bretagne* », le CESER attire également l'attention sur la vitesse des changements entraînés par les nouvelles technologies, propre à générer de nouvelles fractures sociales. Pour relever ce défi et accompagner la mutation culturelle de notre société, l'un des enjeux est aussi de développer une offre de services innovants dans tous les domaines, afin d'assurer la réussite sociale du déploiement du très haut débit.

Dans l'axe 2, « *développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises* », les fonds européens apparaissent comme une source de financement importante pour les priorités dégagées par la SRDEII et le SRESR. L'innovation y tient une place centrale, ce qui répond bien à un besoin de compétitivité des PME. Mais l'innovation est ici appréhendée de manière étroite, tant dans ses buts (si la contribution de l'innovation au développement économique est bien mentionnée, sa capacité à répondre à des enjeux sociétaux ne l'est pas) que dans ses formes. Le CESER souligne et regrette que l'innovation sociale, bien qu'elle soit mentionnée parmi les 7 domaines d'innovation stratégique pour la Bretagne, ne figure pas explicitement dans ce document.

Les objectifs de l'axe 3, « *soutenir la transition énergétique, écologique et la préservation des ressources* », tiennent compte des trois volets de la transition énergétique : l'efficacité énergétique, la sobriété et le développement des énergies renouvelables. Le CESER rappelle toutefois que la lutte contre le changement climatique ne nécessite pas seulement des mesures d'atténuation, mais également des mesures d'adaptation, qui n'apparaissent pas dans ce PO et il s'étonne que la prévention des risques naturels en soit absente.

Outre des infrastructures performantes, ces objectifs appellent également une mobilisation des acteurs, qui doit être facilitée et accompagnée grâce à des dispositifs comme les plans de déplacement d'entreprise, des systèmes de billettique facilitant l'intermodalité, etc.

D'autre part, les éléments concernant la trame verte et bleue (TVB) n'insistent pas assez sur le volet préventif de l'artificialisation des sols, préoccupation permanente du CESER.

Quant aux objectifs de l'axe 4, et sans remettre en cause leur pertinence, ils apparaissent peu ambitieux au regard de l'intitulé de cet axe : « *développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels* ». Seuls deux priorités et trois

objectifs sont retenus, et les actions proposées ne couvrent qu'une partie de leur champ. Ainsi, le campus numérique ne couvre pas l'ensemble des actions visant à développer l'ingénierie pédagogique innovante. De même, le CESER s'interroge sur le fait qu'outre les doctorats, seules les formations qualifiantes soient concernées par cet axe. Le CESER a bien compris la nécessité de concentrer les interventions du PO sur un nombre restreint de thématiques du FEDER, mais est surpris de découvrir le degré excessif de concentration qui s'appliquera aux actions relevant du FSE, qui nous semble supérieur aux exigences de la Commission. Cela mérite, *a minima*, des éclaircissements et une mise en perspective. Est-il prévu, par exemple, que les autres fonds européens ou la part nationale du FSE participent à la sécurisation des parcours ? à la lutte contre le décrochage scolaire (sujet figurant dans la Charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne) ? à la facilitation de l'accès à la formation tout au long de la vie ?

Si la cohérence de ce PO avec les stratégies et les politiques régionales est clairement affichée, le choix de le focaliser sur des objectifs plus resserrés que ceux des stratégies en question appelle des éclairages complémentaires. Il est en effet extrêmement difficile d'examiner en toute connaissance de cause un document qui s'avère inséparable des autres programmes (FSE national, FEADER, FEAMP) et complémentaire du futur CPER. Le CESER espère qu'il aura davantage d'éléments en sa possession au moment où il devra formuler un avis sur la version définitive de ce PO. Il sera également attentif à ce que le PO précise la contribution escomptée de ces fonds à l'égalité femmes-hommes, conformément aux attentes de la Commission.

Enfin, le CESER souhaite que les fonds européens dans leur ensemble servent à rapprocher l'Europe et les citoyens. Au-delà du fléchage vers les grandes priorités régionales, la Région a donc la responsabilité de contribuer à rendre plus efficace et accessible cette politique.

Le CESER engage donc fortement la Région Bretagne à profiter de l'opportunité du transfert des responsabilités de gestion des fonds pour mettre en place :

- un renforcement de l'accompagnement des acteurs (y compris lors de la phase de préparation des dossiers) ;
- une simplification des procédures et des contrôles ;
- une large mise en œuvre d'instruments tels que le DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux), les ITI (Investissement territorial intégré) et les dispositifs d'ingénierie financière.

Ces recommandations figuraient d'ailleurs déjà dans l'étude « *Pour une meilleure utilisation des fonds européens en Bretagne* » qui reste donc d'actualité.

Pour ce faire, le CESER souhaite que la Région bénéficie des conditions matérielles et humaines lui permettant de prendre efficacement le relais de l'État pour la gestion des fonds européens et s'inquiète qu'aucune information ne soit disponible à ce jour concernant les mesures qui devraient accompagner ces transferts de charges et de compétences.

Avec ces observations, le CESER donne acte.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de Mme Gaëlle URVOAS (CGT)

La CGT partage globalement l'avis du CESER sur le point d'étape des programmes opérationnels européens. Avant d'aller plus en détail, notons au préalable la cohérence tant sur le calendrier que sur le fond de différents dossiers : programmes opérationnels européens, stratégie de spécialisation intelligente (S3), stratégie régionale de développement économique, d'innovation et de l'international et sans doute le futur CPER. Il y a dans cette cohérence et cette concordance l'illustration de la prégnance du fait européen sur des dossiers qui touchent de près les femmes et les hommes de notre région.

Pour la CGT, il faut absolument que les actions des fonds européens mettent clairement en évidence les objectifs du Fond Social Européen (FSE) de façon distincte de ceux du FEDER. De même l'innovation sociale doit trouver une déclinaison dans les programmes. A l'instar de l'avis du CESER, la CGT est aussi attachée à la mise en œuvre effective de la sécurisation des parcours professionnels et à l'accès de tous à la formation tout au long de la vie. C'est un impératif pour offrir à chacun la possibilité de progresser d'un niveau de qualification dans sa carrière, avec le salaire qui va avec.

Beaucoup de programmes n'ont pour l'instant que peu ou pas du tout d'indicateurs et quasiment aucun qui suivent l'impact sur l'emploi. C'est pourtant le moyen le plus efficace de vérifier que les objectifs seront atteints. De nombreux travaux prenant en compte les besoins des citoyens existent. Ils ne demandent qu'à être utilisés pour définir ces indicateurs.

La région Bretagne a affiché une volonté de construire ces programmes européens avec la participation de tous les acteurs et se félicite que cette volonté se concrétise par ce point d'étape. Cependant, là encore, la CGT partage l'avis du CESER notant le sentiment d'une 'consultation descendante' puisqu'une fois de plus il y a eu plus d'intentions que de possibilités réelles de s'exprimer pour les principaux acteurs économiques de la région que sont les salariés et leurs représentants. Comme il ne s'agit que d'un point d'étape, il n'est pas trop tard pour corriger le tir et permettre que les organisations de salariés puissent participer pleinement à la suite des travaux.

C'est pourquoi, la CGT tient d'ores et déjà à faire part d'un certain nombre de points qu'elle souhaite voir évoluer.

Il est dommage que l'intensité de la R&D en Bretagne ne soit que de 1,7% du PIB alors que la cible est de 3% dans la Stratégie 2020 de l'Union Européenne. De plus, la Bretagne figure dans le groupe des régions à fort potentiel de recherche mais l'intensité de sa R&D progresse moins vite que la moyenne des régions européennes. Face à ces constatations, à la CGT, nous ne pouvons douter que la Région Bretagne en se dotant de schémas (celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par exemple) et de stratégies (celle du Développement Economique, de l'Innovation et de l'International) veillera à orienter ses efforts et à profiter de l'effet de levier des Programmes Opérationnels Européens pour que les fonds consacrés à la recherche se traduisent par une véritable progression de l'intensité en R&D. En effet, trop souvent l'effort de recherche demeure accaparé par le stérile crédit impôt recherche (CIR) ou par de soi-disant innovations qui n'en ont que le nom et ne profitent ni au développement de l'emploi, ni à la satisfaction des besoins humains.

Il serait plus que temps que l'impact du crédit impôt recherche et l'avis des IRP sur son utilisation fassent partie des critères étudiés pour les entreprises demandant à bénéficier d'autres leviers financiers. La CGT estime que les instances représentatives du personnel ont toute légitimité pour donner un avis sur l'utilisation de cette subvention déguisée sur laquelle elles n'ont le plus souvent aucune information. Nul doute que, pour les salariés et leurs représentants, la question de l'emploi par le développement de nouveaux produits en France est bien plus importante que pour les dirigeants de certaines entreprises plus occupés à augmenter le cout du capital.

La CGT note la volonté de soutenir l'émergence de nouvelles entreprises. Pourtant, régulièrement, on voit que les grands groupes n'ont de cesse de fermer des usines et d'empêcher leur reprise pour garder les marchés. Que de chemin à faire encore !

Innover à la suite de la R&D suppose des entreprises organisées pour valoriser le travail des salariés. C'est donc un vrai enjeu pour le développement économique de la Bretagne que la mise en place d'innovations sociales dans les entreprises. Ces innovations, axées sur les formations, devront être suivies de la reconnaissance des qualifications. Elles pourront aussi concerner la mise en place d'IRP dont les avis soient pris en compte pour la défense et le développement des emplois.

La CGT aimerait bien voir se mettre en place une déclinaison opérationnelle bretonne de la sécurité sociale professionnelle pour tous les salariés, qu'ils soient en situation d'emploi ou pas. Un des leviers est celui de la formation. Si le CPRDF se veut dynamique au regard des enjeux, force est de constater qu'il existe toujours une réelle difficulté à le rendre plus efficace du fait du faible nombre de GPEC des entreprises portées à la connaissance des territoires. Et c'est souvent en pompier que les élus et organisations syndicales sont appelés pour contenir les incendies brutalement allumés par des dirigeants d'entreprises peu soucieux d'adapter leur stratégie au territoire. C'est pour ça qu'au long des programmes opérationnels un des critères doit être la prise en compte d'exigences sociales. C'est à cela que doivent servir la charte de qualité de l'emploi de la région et le texte du CESER «Faire face aux mutations d'activité et aux restructurations d'entreprises par une anticipation porteuse d'activités et d'emploi en Bretagne (2013) ».

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante)

Il s'agit d'un point d'étape et nous souhaitons simplement attirer l'attention sur les indicateurs proposés pour les actions 3.5, 3.5.1, 3.5.2.

- Pour le tableau 3 - page 96, les trames impliquent également les corridors de continuité écologique, elles seraient sans doute mieux évaluées par leur linéaire plutôt que par leur surface, aussi ce sont 2 indicateurs qui nous paraissent nécessaires.
- Pour le tableau 5 - page 98, les inventaires concernant les espèces animales peuvent difficilement être évalués par le biais de la surface régionale inventoriée et nous proposons donc d'ajouter le nombre d'espèces inventoriées.
- Enfin pour le tableau 5 - page 101, la préservation ou la restauration de milieux pour certaines espèces telles que le saumon ou la loutre par exemple peuvent difficilement s'exprimer en surface d'habitat. Là encore un indicateur supplémentaire exprimant le linéaire sauvegardé nous paraît souhaitable.

INTERVENTION de M. Dominique LECOMTE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos de la préparation des programmes opérationnels des fonds européens 2014-2020.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui est une ébauche du programme opérationnel unique pour les enveloppes régionales du FEDER et du FSE. La Région Bretagne deviendra autorité de gestion pleine et entière du FEDER et du FEADER, entièrement régionalisés, ainsi que du FSE sur la partie formation ; elle aura également possibilité de prendre en gestion déléguée certaines mesures du FEAMP dans le cadre d'un Programme piloté au niveau national. Cette démarche qui englobe l'ensemble des fonds nous semble être pertinente.

En préalable, nous regrettons que la consultation sur la version 0 des programmes opérationnels ait démarré au milieu de l'été ce qui impose des délais très courts. D'autre part, il est dommage que cet exercice se fasse sans connaissance de l'enveloppe attribuée.

Le Programme Opérationnel **FEDER-FSE** tel que défini à ce stade s'articule autour de **4 axes stratégiques**, déclinés en **14 Objectifs spécifiques**. L'élaboration de ces programmes opérationnels constitue un volet important pour le soutien au développement économique de notre région.

Nous avons quelques observations complémentaires à ajouter sur les priorités retenues.

L'axe 1 « favoriser le développement de la société numérique » renvoie au déploiement des infrastructures très haut débit et le développement de nouveaux usages du numérique. Compte tenu de la situation géographique de la Bretagne, le développement du numérique constitue une véritable chance pour notre région.

Ainsi l'appropriation des outils numériques par les acteurs économiques s'impose comme un préalable indispensable à leur développement. Des actions de sensibilisation pour l'appropriation du numérique par les entreprises devraient être soutenues par les fonds européens dans cette optique.

L'axe 2 « développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises » est un axe fondamental.

Dans l'économie mondialisée, l'innovation est un des facteurs déterminants de la croissance des entreprises. Compte tenu de leur faible structuration, les PME doivent être accompagnées dans la conception de nouveaux produits répondant aux enjeux mondiaux.

Dans cet esprit, les PME doivent être sensibilisées à l'élaboration de stratégies de développement qui s'appuient sur l'innovation.

Nous rappelons que pour l'entreprise, l'innovation s'entend à la fois en matière de technologie par la recherche-développement mais aussi en matière organisationnelle et commerciale.

L'axe 3 « soutenir la transition énergétique, écologique et la préservation des ressources » englobe trois volets de la transition énergétique : l'efficacité énergétique, la sobriété et le développement des énergies renouvelables.

Dans cet axe 3, plusieurs actions spécifiques portent sur le volet transport.

La situation géographique de notre région par rapport aux grands axes de transports européens et bassins de consommation fondent des besoins cruciaux en infrastructure (développement de

la grande vitesse, transports de marchandises, fret ferroviaire...). Or, le récent rapport Duron a écarté le financement par l'Etat des principaux projets intéressant la Bretagne.

Les acteurs économiques souhaitent rappeler l'importance des besoins de financement pour notre région en matière d'infrastructure de transport. L'élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone incluant le transport fluvial et maritime, les ports, les liens intermodaux, les infrastructures aéroportuaires est une des priorités à mettre en œuvre pour promouvoir une mobilité durable locale et régionale. Il est important d'apporter un soutien au développement de l'inter et de la multi-modalité en tant qu'enjeu d'avenir. Mais quels seront les financements apportés à travers ce Programme Opérationnel ? La question reste entière.

De même, chaque plateforme portuaire contribue à l'aménagement du territoire et au développement économique de sa zone d'attraction. Les acteurs économiques tiennent à ce que les plates-formes bretonnes soient soutenues dans le cadre du FEDER et du FEAMP pour contribuer au développement économique de leur zone d'attraction.

Enfin, les énergies renouvelables constituent un vrai potentiel d'avenir, la Bretagne doit poursuivre ses efforts engagés dans ce domaine.

L'axe 4 « Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels ». Nous souscrivons à la volonté affichée d'améliorer l'accès à l'éducation pour tous en soutenant et en développant les systèmes de formations professionnelles et d'apprentissage. L'amélioration des systèmes d'éducation permettra une insertion efficace des individus sur le marché du travail.

INTERVENTION de M. Laurent KERLIR (FRSEA et JA)

Pour la période 2014-2020, le programme opérationnel FEDER/FSE de la Bretagne s'inscrit au service de la Stratégie Europe 2020 qui vise à surmonter la crise que traverse l'Europe depuis 2008 et, au-delà, à encourager l'émergence d'un modèle européen de croissance renouvelée, plus intelligente, durable et inclusive.

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs moteurs de l'économie bretonne. Ils doivent participer à ce défi européen. Nous sommes dès lors surpris de constater que l'agriculture ne soit pas plus valorisée dans ce cadre. Il s'agit pourtant d'un secteur d'avenir, qui mérite de bénéficier d'appuis pour renforcer ses apports économiques, sociaux et environnementaux à la société bretonne.

Les objectifs du projet de programme opérationnel sont ambitieux. Cette ambition ne doit pas laisser de côté les secteurs primaires, notamment le secteur agricole, qui participent au dynamisme de l'économie bretonne, sont pourvoyeurs de nombreux emplois non délocalisables, favorisent l'aménagement du territoire et contribuent à l'équilibre entre les territoires bretons. Ainsi, la diffusion de l'innovation doit se faire sur la base d'un état des lieux précis du niveau d'innovation par secteur et doit, bien entendu, s'adresser aux secteurs industriels dont les IAA. L'amélioration de la compétitivité des PME par le soutien à leurs stratégies de développement doit être ouverte aux exploitations agricoles.

Le programme opérationnel doit par ailleurs aider les TPE et PME bretonnes à gagner des marchés intérieurs et à l'export face aux multinationales. Pour ce faire, il faut privilégier l'investissement en faveur des actions et démarches basées sur une organisation économique des entreprises ou des producteurs. Le Conseil Régional doit, dans une période d'économies budgétaires et de crises, concentrer ses efforts en faveur de démarches structurées, regroupant plusieurs acteurs, plutôt que de démarches individuelles qui risquent d'exacerber les comportements concurrentiels et opportunistes.

Nous sommes étonnés que l'objectif de renforcement du potentiel productif de la Bretagne ne vise pas l'agriculture ! On peut considérer que cette activité de production est concernée par le FSE/FEDER. Le secteur agricole fait partie intégrante de l'appareil productif breton ! Il est notamment question d'accompagner les entreprises dans trois phases clés de la vie d'une entreprise : la création, le développement et la transmission. Nous demandons que les exploitations agricoles en bénéficient.

Nous notons enfin la volonté du Conseil régional de soutenir une politique de formation et de qualification qui répondent aux besoins en emplois et participent au développement équilibré et pérenne de la Bretagne. Il est dès lors nécessaire que les branches professionnelles des secteurs dits « socles » (agriculture, pêche, automobile...) bénéficient d'un accompagnement financier du Conseil régional à la découverte des métiers de ces secteurs. Ce travail de découverte des métiers est aujourd'hui porté et financé par les branches. Il est essentiel au développement de l'accès à la qualification, qui vise à répondre à un besoin de main d'œuvre dans ces secteurs. Pour illustration, il y a actuellement plus d'une centaine d'offres d'emplois en CDI en agriculture proposés en Bretagne.

**INTERVENTION de M. Thierry MERRET
(Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles et des jeunes agriculteurs)**

Investissement prioritaire 5 de l'axe 3 : protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services éco-systémiques, y compris Natura 2000 et les infrastructures vertes

L'artificialisation des sols (+ 30% entre 1992 et 2009) est la menace la plus sérieuse pour la biodiversité en Bretagne. Une stratégie régionale de préservation de la biodiversité devrait donc s'attacher à lutter en priorité contre ce phénomène.

Or, la lecture du document soumis aujourd'hui au CESER nous apprend que la stratégie du Conseil Régional sur la Trame Verte et Bleue se borne essentiellement à des « plans de protection et de gestion des continuités et des réservoirs de biodiversité » ou des « actions de restauration des corridors ». Autant de mesures curatives qui ne s'attellent pas au fond du problème. Quelle efficacité attendre d'une stratégie qui ne s'adresse pas à la principale cause de perte de biodiversité ?

S'il est bien rappelé que les outils de planification territoriale doivent nécessairement prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité pour une utilisation économe de l'espace, aucune mesure opérationnelle n'est affichée.

Nous aurions préféré être ici aujourd'hui pour débattre des moyens pour « prévenir » la perte de biodiversité, en s'attaquant à la consommation de foncier. Nous refusons une politique de préservation de la biodiversité exclusivement orientée sur le « guérir », donnant l'illusion que faire peser des contraintes supplémentaires sur les espaces agricoles et naturels restant permettra de compenser les effets négatifs d'une urbanisation effrénée.

Cette stratégie de court terme paraît, en outre, déséquilibrée. L'espace rural et ses activités n'ont pas à supporter seuls ou majoritairement des contraintes environnementales de plus en plus fortes afin de compenser les effets de l'urbanisation.

Je vous remercie,

INTERVENTION de M. Patrick CARE (Union des entreprises – Medef Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux.

Ce document intitulé Préparation des Programmes Opérationnels des fonds européens 2014 2020. Point d'étape pose avec réalisme la situation de notre économie régionale et les défis qu'il lui appartient de relever.

Les difficultés de notre économie régionale sont connues mais nous voulons souligner ici des éléments ou des chiffres qui ont particulièrement retenus notre attention :

- Le document souligne, je cite, « notre difficulté à traduire les efforts de R et D en emplois dans les secteurs considérés comme les plus porteurs dans l'économie de la connaissance. Les liens recherche-formation-entreprise restent encore largement à renforcer », fin de citation,
- Autre passage intéressant, je cite « la transformation de l'innovation en business, l'accompagnement dans les phases de R et D, de démonstration, d'industrialisation, de mise sur le marché, et de commercialisation sont également des faiblesses du système de soutien perçues par les entreprises. Il convient en outre de préciser que la Bretagne a connu l'augmentation la moins forte des montants de crédits impôt recherche sur la dernière décennie et sa part dans le montant national a été en forte baisse passant de 3,6 % en 2000 à 1,8 % en 2009 ».

Il nous semble que ce constat sans concession, réaliste, nous oblige. Dans ce contexte, nous nous réjouissons que, parmi les objectifs thématiques retenus, nous trouvons, par exemple, la « Promotion des investissements en Recherche et Innovation par les entreprises et le développement des synergies et liens entre entreprises, centres de R et D et enseignement supérieur ».

Sur ce dernier point des liens entre entreprises, centres de R et D et enseignement supérieur, le document se veut très clair, très explicite, très ambitieux.

Nous considérons que ce document augure d'une lucidité, d'un réalisme, encourageants. Nous attendons de l'Etat et du Conseil régional que cela se traduise par des politiques, des actions pertinentes et efficaces.

A ce stade, nous souhaitons faire trois observations :

- Tout d'abord, que ces programmes opérationnels doivent certes bénéficier aux TPE et PME mais également aux Entreprises de Taille Intermédiaire, c'est à dire aux entreprises de plus de 250 salariés, si essentielles à notre activité export, à nos territoires et à l'emploi. Sur ce point, je rappelle qu'en Bretagne nous avons nombre d'entreprises de moins de 250 salariés, souvent de quelques dizaines, perçues de bonne foi mais à tort comme des PME alors qu'elles appartiennent à un groupe. De ce fait, elles sont considérées comme ETI et ne peuvent bénéficier d'actions réservées aux TPE – PME.
- Deuxième observation : l'avenir de l'économie bretonne passe d'abord par la politique économique et budgétaire engagée au niveau national et il nous semble capital que le Gouvernement qui a amorcé une politique de reconquête de la compétitivité des entreprises françaises via la reconstitution de leurs marges, confirme et amplifie cette politique,

- Enfin, nous partenaires sociaux, qui composons les collèges 1 et 2, nous ne pouvons rester spectateurs de la politique du Gouvernement, du Conseil régional. Il nous appartient en effet d'assumer les responsabilités que nous revendiquons en continuant à négocier comme nous avons su le faire avec les derniers accords nationaux interprofessionnels, je pense notamment à l'accord du 11 janvier dernier, afin de concourir, nous aussi, à la reconquête de notre compétitivité, si essentielle au développement de l'emploi.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« PROROGATION DE LA CONVENTION POUR LA
RENOVATION URBAINE EN BRETAGNE »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

Rapporteurs : Mme Christine DIVAY et M. Michel MORVANT

**AVIS DU CESER SUR :
PROROGATION DE LA CONVENTION POUR LA RÉNOVATION URBAINE
EN BRETAGNE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En 2006 une convention cadre régionale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine a été signée entre l'ETAT, la Région et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Celle-ci couvre la période 2004-2013. 9 villes bretonnes sont concernées : Brest, Guingamp, Lanester, Lorient, Quimper, Rennes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Vannes. Près de 2,5 millions d'euros restent à engager après le 31.12.2013. Afin de ne pas introduire de rupture dans le déroulement du programme, il est proposé de prolonger à l'année 2014 le financement du Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU) en Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Assurer la cohésion globale des projets est une nécessité. Cela passe par la signature d'un avenant de prolongation dont le CESER prend acte favorablement.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« SCHEMA REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE) »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

M. Patrice BOUDET,
Rapporteur général en charge du Plan, des schémas et de l'évaluation

SCHEMA REGIONAL CLIMAT, AIR, ENERGIE (SRCAE)

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a la responsabilité, aux côtés de l'Etat, de l'élaboration du Schéma régional climat, air, énergie (SRCAE). Ce document d'orientation constitue une obligation réglementaire issue du Grenelle de l'environnement (décret du 16 juin 2011). Ce document a été modifié par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, par rapport au projet transmis en décembre 2012. Il tient compte des observations et des avis recueillis lors de la consultation publique organisée au cours du 1^{er} trimestre 2013.

Le SRCAE vise à définir les objectifs et les orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 pour satisfaire **5 objectifs** :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre
- maîtrise de la demande énergétique
- développement des énergies renouvelables
- adaptation au changement climatique
- amélioration de la qualité de l'air

Il se substitue au Plan régional de qualité de l'air (PRQA) et ne porte ni sur l'air intérieur ni sur la pollution de l'air par les pesticides, abordés par la Programme régional santé environnement (version 2). En outre, le Schéma régional éolien est une annexe juridique du SRCAE. Le Schéma régional climat, air, énergie est un document d'orientations générales sur lequel devront s'appuyer un grand nombre d'autres schémas territoriaux.

Parallèlement, la Région travaille à l'élaboration de son propre Plan climat énergie territoire (PCET), document opérationnel qui concrétise les orientations du SRCAE dont la Région peut assurer la mise en œuvre.

Ce document est constitué :

- **D'un état des lieux** qui présente et analyse, la situation et les politiques dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie, et les perspectives de leur évolution aux horizons 2020 et 2050 en Bretagne. A ce titre il comprend :
 - *un bilan énergétique* des consommations et des productions en Bretagne,
 - *une analyse de l'accès de la population à l'énergie* permettant de mettre en évidence les situations de précarité énergétique en Bretagne
 - *un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)* et des *impacts du changement climatique*
 - *une analyse de la pollution atmosphérique* et de la *qualité de l'air*

- **D'une scénarisation prospective** qui identifie les potentiels d'évolution en matière d'économies d'énergie, de réduction des GES et de développement des énergies renouvelables. « *Ils combinent des hypothèses d'évolution politique, socio-économique ou sociétale, ainsi que l'application de leviers d'action capables d'enclencher ou d'accélérer les mutations.* » Pour chaque secteur deux scénarios sont envisagés : un scénario de référence, construit sur la base de la seule application de la réglementation, et un deuxième scénario « volontariste », élaboré « *en mobilisant les principaux paramètres de manière plus poussée, mais toujours selon des hypothèses réalistes et n'impliquant pas de ruptures propres à déstabiliser notre structure sociale et économique régionale* ». Le Président du Conseil régional, en accord avec le Préfet de Région, propose que la Bretagne s'engage dans la dynamique du scénario volontariste.
- **De trente-deux orientations thématiques ou transversales**, « *cadre stratégique régional* » préfigurant à un plan d'actions et visant à préciser les modalités de mises en œuvre des objectifs définis pour la période 2013-2018.

En Bretagne, le président du Conseil régional invite à considérer le SRCAE comme le « *projet politique d'une transition vers une économie régionale bas-carbone* ». Ces orientations volontaristes visent à atteindre :

- une **réduction des émissions de gaz à effet de serre** de 26 % en 2020 et de 52 % en 2050 (6 points de plus que l'effort programme au niveau national – équivalent à une division par deux des émissions, « facteur 2 »)
- une **réduction de la consommation énergétique** de 32 % en 2020 et de 60 % en 2050
- une **multiplication** par 2,5 de la **production des énergies renouvelables** d'ici 2020 et par 5 d'ici 2050

Ce schéma sera finalement arrêté par le Préfet de région après son approbation par le Conseil régional.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Après avoir contribué à son élaboration par le rappel de ces différents travaux, le CESER s'est prononcé en mai 2011 sur les modalités d'élaboration du schéma, puis en décembre 2012 sur une version de projet du SRCAE.

Cet avis reprend les grands axes développés lors de la précédente consultation du CESER et porte une attention spécifique aux évolutions apportées au schéma depuis lors.

Il ne se prononce pas sur l'évaluation des potentiels d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais note qu'elle s'appuie sur des travaux existants.

Le choix d'un scénario volontariste pour la Bretagne : des opportunités à saisir, des écueils à éviter

Comme il l'a souligné dans sa contribution au débat national sur la transition énergétique en juin 2013, le CESER de Bretagne considère la **transition énergétique** comme l'un des enjeux de société les plus importants actuellement. Cette transition, transversale en termes d'enjeux (de développement économique, de préservation de l'environnement, de développement social et de gouvernance), de thématiques et d'acteurs concernés, affectera les activités humaines, les

modes de vie, de travail, de mobilité, d'habiter, de produire, de consommer, l'aménagement du territoire, leviers de cette transformation⁴. **La mobilisation des territoires** autour du défi que constituent les transformations induites par le changement climatique et ses conséquences, notamment en termes de gouvernance, était la vocation d'un rapport adopté par le CESER de Bretagne en 2009.⁵ Le CESER réitère en ce sens la nécessité d'une **action coordonnée et cohérente**, menée par le Conseil régional et l'Etat en région.

Si le SRCAE est un document d'orientations générales non prescriptif, il est toutefois **structurant** puisque nombre de documents devront être soit compatibles, soit prendre en compte ses orientations : que ce soit au niveau local lors de l'élaboration des plans de protection de l'atmosphère (PPA), des Plans climat énergie territoriaux (PCET) et au travers eux des Schémas de cohérence territoriale (SCOT), des Plans locaux d'urbanismes (PLU), ou au niveau régional lors de l'élaboration de l'Agenda 21, du SRCE (schéma régional de cohérence écologique), de la SRDEII (Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), du Schéma régional du tourisme, du Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT), ou de la Stratégie régionale d'actions logistiques (SRAL), etc. Il en va de même de la cohérence avec les programmes opérationnels européens.

Le CESER se félicite à nouveau que le Conseil régional et l'Etat veuillent ensemble que la Bretagne s'engage dans la dynamique d'un **scénario volontariste**. Dans son avis de décembre 2012, le CESER indiquait que le Conseil régional et l'Etat avaient fait le choix délibéré de raisonner à l'horizon de 2020 à système socio-économique constant sans prendre en compte d'éventuelles ruptures technologiques, démographiques ou climatiques... Ce choix est précisé dans la version finale du SRCAE. Il s'établit sur les analyses de l'ADEME et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), selon lesquelles l'objectif de réduction des émissions de GES d'un facteur 4 à l'horizon 2050 nécessiterait l'introduction de ruptures dans nos modèles socio-économiques et en termes de modes de vie que les données aujourd'hui disponibles ne permettent pas de programmer. Il est cependant indiqué que cet « *objectif constitue un premier pas indispensable visant à terme le Facteur 4 à l'horizon 2050* », et que le SRCAE breton pourrait être complété en intégrant des ruptures et en tenant compte d'autres potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre (substitution d'énergie par d'autres énergies moins carbonées, transition de la structure économique bretonne, aménagement du territoire...) tout au long de sa mise en œuvre et en particulier lors de sa révision en 2018.

Le CESER réitère l'importance de réussir à donner une vision plus positive de cette « transition vers une économie régionale bas-carbone », en évaluant et en relevant les opportunités et bénéfices associés au scénario volontariste, non seulement en termes d'économies et de gisements d'emplois, mais aussi de santé publique, de réduction de la précarité des ménages, etc. De ce point de vue, il ne faut pas raisonner uniquement en termes de coût financier, car un tel raisonnement pourrait servir de prétexte à ne rien faire, ou à remettre ces actions à plus tard, dans un contexte de resserrement économique et financier. Le CESER note avec satisfaction qu'un ajout a été effectué dans les orientations générales de ce schéma indiquant que « *cette transition économique, par son ampleur, engendrera des effets*

⁴ CESER de Bretagne, *Contribution du CESER de Bretagne au débat national sur la transition énergétique*, rapporteur M. Alain Le Menn, juin 2013

⁵ CESER de Bretagne, *Pouvoirs et démocratie en Bretagne à l'épreuve du changement climatique à l'horizon 2030*, rapporteurs MM. Gilbert Blanchard et Jean-Luc Le Guellec, octobre 2009

significatifs sur l'ensemble des paramètres économiques en particulier pour l'emploi. Sans douter de l'impératif d'engager la transition sans tarder, il y a nécessité de continuer à en appréhender les tenants et aboutissants pour apprécier les effets socio-économiques ».

Ces orientations représentant un **effort financier considérable** pour les particuliers, les entreprises et la collectivité, cette problématique doit cependant être davantage intégrée dans la mise en œuvre du SRCAE. Le CESER interpelle les institutions régionales sur l'avancée de la réflexion sur les moyens financiers et l'efficacité des investissements mobilisés en vue de réussir cette transition.

Diffusion des connaissances, consultation et mise en débat

Le CESER a appuyé le souhait du Conseil régional de pouvoir élaborer le SRCAE dans un calendrier compatible, en termes de concertation publique, avec l'ambition d'un tel schéma. Suite à ces consultations, il s'agira prioritairement de **continuer à maintenir la population et les décideurs locaux informés, en éveil et associés autour de ces questions**, sur lesquelles les connaissances sont évolutives. La transition énergétique ne se fera pas sans les décideurs locaux, mais pas non plus sans les individus. Elle nécessite une forte **mobilisation** de toutes les forces vives de la région.

S'agissant de la diffusion de connaissance sur le changement climatique et ses effets en Bretagne (qui fait l'objet de la fiche d'orientation 30 du SRCAE), le CESER sur la base de son rapport de 2012⁶, invite les collectivités à s'appuyer sur les nombreux acteurs régionaux – non cités dans ce rapport- qui œuvrent pourtant dans le domaine de la culture scientifique et technique en vue de favoriser l'appropriation sociale des questions liées au changement climatique, à la production et à la consommation d'énergie, ainsi qu'aux pollutions atmosphériques (Centres de culture scientifique, technique et industrielle CCSTI, musées scientifiques, Les petits débrouillards, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, Conseil scientifique de l'environnement de Bretagne, observatoires, établissements d'enseignement, organismes de formation, etc.).

La formation

Tandis que le CESER déplorait l'insuffisance de la prise en compte des enjeux de formation continue et initiale dans le projet de SRCAE, cette nouvelle version intègre dans les pistes de mises en œuvre d'une dizaine de fiches orientations l'importance de définir une offre de formations continue et initiale dans chacun de ces domaines. Le coût et les modalités d'accès à ces formations doivent être pris en compte. Au-delà, il y aurait matière à développer un volet de sensibilisation à ces problématiques dans l'ensemble des formations initiales et continue.

La pollution atmosphérique et la qualité de l'air, enjeu de santé publique

Le SRCAE se substitue au Plan régional de qualité de l'air (PRQA), institué par le code de l'environnement et constitue la déclinaison locale du Plan particules. Il ne porte ni sur l'air intérieur, ni sur la pollution de l'air par les pesticides, abordés par le Programme régional santé environnement (PRSE, version 2). Comme le soulignait le CESER dans son avis de décembre 2012, les données issues du travail de « Air Breizh » reflètent bien l'état de la qualité de l'air en Bretagne en termes d'ozone, de dioxyde d'azote et de particules, il aurait

⁶CESER de Bretagne, *Appropriation sociale et mise en débat des sciences et technologies en Bretagne*, rapporteurs : Mme Claudia Neubauer, MM. Bernard Dubois et Jean-Claude Moy, mars 2012.

sans doute été intéressant d'évoquer la problématique « odeurs », réglementée dans la loi sur l'air, qui contribue de manière importante à l'acceptabilité sociale des industries et des équipements. Le CESER rappelle en ce sens l'importance des actions de sensibilisation et de communication sur la qualité de l'air développées dans la fiche d'orientation 17. Le soutien au développement de la biomasse combustible (bois-énergie) et à la valorisation énergétique des déchets doit réellement prendre en compte l'influence de ces solutions sur la qualité de l'air (émission de composés organiques, organochlorés toxiques, de particules...). Cette préoccupation, présente dans la partie 3 sur la pollution atmosphérique et la qualité de l'air, ainsi que dans les fiches d'orientations 4 et 17, doit être prise en compte lors de tout projet de territoire (transport, logement, activités, énergie...). Elle rejoint l'attention portée par le CESER à la prévention et à la promotion de la santé en Bretagne au travers de ses avis sur le Projet régional de santé et sur le Programme régional santé environnement.

Les bâtiments résidentiels

Dans la continuité de son étude sur la sécurisation des trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne⁷, le CESER est attentif au développement réalisé autour de la thématique « *population et énergie : sensibilité sociale et accès à l'énergie* ». Beaucoup de nos concitoyens vivent aujourd'hui dans la précarité énergétique résidentielle, voire même dans la « vulnérabilité énergétique globale », il apparaît donc prioritaire de concilier la réduction de la consommation énergétique et l'amélioration de la situation financière des ménages. Le CESER approuve les orientations relatives aux bâtiments résidentiels et à leur usage : il s'agit de déployer la réhabilitation de l'habitat privé (fiche d'orientations 1) y compris des copropriétés, de poursuivre la réhabilitation performante et exemplaire du parc de logement social (fiche 2), de généraliser l'intégration des énergies renouvelables dans les programmes de construction et de réhabilitation (fiche 4) et de développer les utilisations et les comportements vertueux des usagers dans le bâtiment (fiche 5). Favorable à ces objectifs ambitieux, le CESER s'interroge toujours sur les modalités financières à mettre en œuvre pour parvenir dans les délais à la rénovation de 45 000 logements par an, ce qui représenterait une dépense totale de plus de 2 milliards d'euros. Ce programme d'action sur les bâtiments résidentiels devra aussi s'articuler avec certaines évolutions nationales et régionales récentes dans le domaine de l'habitat : projet de loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) en cours de discussion au Parlement (généralisation des Plans locaux d'urbanisme intercommunaux...), Débat national sur la transition énergétique, Plan national de rénovation énergétique de l'habitat (ex : création d'un guichet unique d'information), réforme de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), Plan bâtiment durable breton et nouvelle politique de l'habitat durable du Conseil régional prévoyant la territorialisation de sa politique du logement (révision des Contrats Région-Pays), élaboration des futurs Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), etc.

Les bâtiments tertiaires

Le CESER est convaincu que la mise en œuvre de « bouquets de travaux » permettra d'améliorer la consommation d'énergie, de réduire les émissions de GES et contribueront à la compétitivité des entreprises bretonnes. Il attire néanmoins l'attention sur le coût que ces mesures d'adaptation ne manqueront pas de générer et sur le manque de lisibilité des perspectives d'amortissement de tels investissements pour les entreprises. En outre, dans une

⁷ CESER de Bretagne, *Sécuriser les trajectoires résidentielles des actifs en Bretagne*, Mme Christine Divay et M. Michel Morvant, janvier 2013

logique de visibilité à moyen et long terme, le CESER appelle à œuvrer à la cohérence de la réglementation sur le sujet. Concernant le secteur de l'industrie, il note avec satisfaction l'intérêt des mesures visant à optimiser les consommations d'énergie, ainsi que les investissements dans les technologies existantes. Il estime à ce titre que la sensibilisation des chefs d'entreprises aux opportunités et un appui en ingénierie constitue des pré-requis.

Le transport de personnes

Dans ce domaine, ce qui est proposé va dans le sens d'un soutien aux modes alternatifs et au développement des infrastructures associées pour favoriser le report modal et les évolutions des pratiques de déplacement conformément aux orientations et aux actions mises en œuvre dans le cadre du Schéma régional multimodal des déplacements et des transports (SRMDT, 2008). Il est à noter qu'en Bretagne, l'efficacité des infrastructures la dispersion de l'habitat et la situation péninsulaire de la région, font que la voiture individuelle est utilisée pour 69 % des déplacements individuels. De plus, ces caractéristiques doivent être prises en compte dans le soutien au développement des nouvelles technologies et des véhicules propres : en usage routier, le gain d'un véhicule hybride par rapport à un véhicule conventionnel étant nul et le véhicule électrique étant encore confronté à des problèmes d'autonomie.

La notion de « non déplacement » est peu développée dans ce schéma. Il apparaît pourtant nécessaire de mener une réflexion sur tout ce qui, au-delà du télétravail, peut permettre d'éviter certains déplacements en optimisant notamment le recours aux TIC.

Un accent particulier doit être mis sur les déplacements domicile-travail. Au-delà de la mobilisation autour des Plans de déplacement d'entreprises (PDE), le CESER propose de réfléchir avec les acteurs économiques sur des « massifications » de déplacements des salariés, par exemple dans les zones d'activités. Cette réflexion doit être conduite dans une approche globale autour de l'organisation même des productions et en intégrant la question des transports de personnes dans l'ensemble de la chaîne multimodale du point de départ au point d'arrivée. Etant donné que la mise en services des transports en sites propres ne se fera en Bretagne, à l'exception de la seconde ligne de métro de Rennes, qu'après 2020, les principaux leviers d'amélioration dans les prochaines années peuvent être trouvés dans l'intermodalité et l'augmentation du taux de remplissage.

Le transport de marchandises

S'agissant de maîtriser les flux, d'organiser les trajets et de développer le report modal vers des modes décarbonés (fiche orientations 10) les pistes évoquées sont suffisantes, si l'on s'en tient à une évolution au fil de l'eau où seules les infrastructures et les offres adaptées seraient susceptibles d'influer sur les courbes des émissions de GES et d'économie d'énergie. Il y a nécessité de passer de « l'encouragement » des initiatives en faveur des mutualisations et de l'optimisation des flux à la promotion voire même à des incitations prescriptives. Plus généralement, si l'on s'inscrit dans l'objectif central de tendre vers une société bas carbone en Bretagne, se posent de nombreuses questions qui méritent un débat en termes de localisation des activités en lien avec les lieux de consommation et/ou la destination des productions, en articulation avec les modes de transport.

L'agriculture

Le SRCAE constitue un sujet important pour l'agriculture sur lequel la profession agricole est mobilisée. Le CESER prend acte de l'état des lieux qui positionne l'agriculture, avec les précautions d'usage sur l'origine non énergétique des gaz à effet de serre agricoles et sur l'incertitude des coefficients d'émission notamment pour les émissions des sols, à 8 % des consommations d'énergie et 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Les mesures proposées pour l'agriculture comprennent la méthanisation, le travail du sol, l'alimentation animale, les légumineuses dans la rotation et l'ajustement de la fertilisation azotée. Les objectifs fixés sont ambitieux et volontaristes. Le CESER est favorable au développement de la méthanisation qui nécessite le soutien de la petite méthanisation à la ferme utilisant les effluents d'élevage. Le document aurait pu intégrer des données sur les efforts et les mesures déjà réalisés en Bretagne (fertilisation, cogénération en serres...) et évoquer les liens avec le Plan de performance énergétique et le Plan végétal pour l'environnement. L'enjeu de l'artificialisation des terres n'apparaît pas dans le SRCAE, il s'agit pourtant de problèmes majeurs pour l'agriculture et le stockage de carbone. Celui du stockage de l'eau devrait aussi être mieux appréhendé dans une problématique d'adaptation au changement climatique. Une réflexion sur les conséquences socio-économiques des mesures envisagées et sur l'impact de certaines mesures sur les systèmes et la production agricole auraient aussi dû y être intégrée.

L'aménagement du territoire et l'urbanisme

Le CESER considère les orientations du SRCAE sur cette problématique comme allant dans le bon sens, puisqu'il s'agit d'intégrer les thématiques de climat, de l'air et de l'énergie dans les documents d'urbanisme et de planification. Dans son avis de décembre 2012, le CESER attirait l'attention sur le fait que la fiche orientations 15 aurait pu être complétée par une incitation ou une recommandation au développement d'intercommunalités à une échelle plus large comme celle du bassin de vie. La limitation de l'étalement urbain dans le pôle urbain se traduit souvent par un report de l'étalement à l'extérieur du pôle en deuxième ou troisième couronne, cela occasionnant des déplacements complémentaires.

Les énergies renouvelables

Les éléments du Schéma régional éolien terrestre qui avaient fait l'objet d'un avis du CESER en décembre 2011 sont repris dans ce schéma. Dans ses études de 2009 et 2012, le CESER avait souligné la place des énergies marines dans le bouquet énergétique en Bretagne, ainsi que les enjeux économiques et industriels de la filière.⁸ Comme cela est développé dans les fiches orientations 22 et 23, l'éolien offshore flottant est essentiel en Bretagne, car les puissances développées seront importantes, leur implantation au large réduira l'impact sociétal de ces installations et pourrait constituer une vitrine technologique déterminante pour le développement industriel de la filière en Bretagne. Concernant le solaire photovoltaïque, la fiabilité de la réglementation sera déterminante pour l'évolution de la filière. L'option du biogaz injectable dans le réseau est à privilégier pour optimiser son utilisation entre les lieux de production de gaz et les sites d'exploitation (cogénération, réseaux de vapeur). Le CESER rappelle ici ses réserves quant à l'utilisation de surfaces foncières agricoles à des fins de cultures énergétiques. Enfin, compte tenu de la part croissante des énergies renouvelables dans

⁸ CESER de Bretagne, *Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer !* rapporteurs MM. Guy JOURDEN et Philippe MARCHAND, mars 2009 *Des énergies marines en Bretagne (2) : concrétisons la filière, rapporteur M. Guy Jourden, octobre 2012,*

la production régionale, les questions de stockage de l'énergie, de réseaux intelligents et de recherche et développement revêtent une importance primordiale pour l'autonomisation progressive de la Bretagne en matière d'énergie.

Le tourisme

Le CESER réitère ici son interrogation sur l'absence du tourisme dans le SRCAE. Il estime en effet qu'au vu de son poids dans l'économie régionale et des conséquences du changement climatique (notamment sur les destinations touristiques) ainsi que des politiques de réduction des émissions de GES (en particulier sur la mobilité touristique...), le tourisme aurait dû faire l'objet d'une orientation particulière dans ce schéma.

La forêt

Le CESER note avec satisfaction l'intégration de nouveaux éléments sur la sylviculture dans le corps du document ainsi que dans les fiches orientations 14 et 27.

Conclusion

Compte tenu de ces observations, le CESER approuve le SRCAE dans ses orientations. Il soutient son ambition d'une transition vers une société bas carbone en Bretagne en jetant les bases d'une mutation de l'économie régionale. L'action du Conseil régional doit résolument s'inscrire dans ces problématiques de long terme. Cela est d'autant plus important que les éléments mis en avant par le dernier rapport du GIEC nous invite d'urgence à s'engager dans cette transition.

Il suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional la déclinaison opérationnelle de ce cadre stratégique sur le territoire régional en concertation avec l'ensemble des acteurs. Au-delà de sa concrétisation en décembre dans le PCET de la Région Bretagne, il suivra l'engagement de la collectivité dans la transition et les évolutions du SRCAE tout au long de sa mise en œuvre et tout particulièrement en 2018.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants 1 abstention : Marcel CORMAN</p>

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**



INTERVENTION de M. Alain LE MENN (Union régionale CFDT de la région Bretagne)

L'ultime version du SRCAE qui nous est présentée constitue une remarquable base de travail pour engager la rupture nécessitée par les perspectives climatiques alarmistes confirmées encore récemment par le GIEC.

Toutes les données macro climatiques sont décortiquées, mises en scénarios prospectifs volontaristes. Pour autant, cette somme de prévisions n'a manifestement pas atteint la population à proportion de la gravité de la situation.

Au delà des raccourcis médiatiques, des campagnes gouvernementales inconsistantes, des insuffisant relais de la société civile dont nous sommes, les politiques d'adaptation au changement climatiques sont perçus par nos concitoyens comme synonyme de perte de qualité de vie, de perte d'emploi, de taxes supplémentaires, de contraintes nouvelles.

A la CFDT nous sommes convaincus que l'adaptation au changement climatique est porteuse de progrès et de mieux être. Consommer moins et mieux l'énergie est possible pour une qualité de vie identique voire améliorée. L'évolution des modes de vie, de production, de consommation, de transport ainsi que les services énergétiques constituent le point de départ de la mutation que nous amorçons.

Si une rupture avec les modèles économiques existants est nécessaire, elle doit être anticipée et portée par tous.

La formation initiale et continue, générale ou professionnelle, doit intégrer dans ses programmes la question de l'adaptation au changement climatique.

Tous les emplois existants doivent être analysés pour mesurer l'impact des nouveaux modes de production découlant des mutations économiques engendrés par la nouvelle donne climatique et énergétique.

C'est un énorme chantier contractuel qui doit s'ouvrir pour que l'emploi soit au cœur des changements productifs et organisationnels que devront engager les entreprises.

Si au niveau national, le principe d'une fiscalité verte, dont la CFDT soutient le principe, est affirmé, c'est aussitôt pour voir s'égrener une litanie d'exonérations de champs professionnels entiers qui ne manqueront pas d'être suivis par beaucoup d'autres. Au final, seuls les ménages seront mis à contribution ce que la CFDT n'accepte pas.

Au niveau régional, pas de fiscalité, le financement de l'adaptation au changement climatique repose sur un ensemble de dispositifs, certes pertinents, mais qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Les plans de financements sont trop complexes et concrètement inaccessibles aux foyers les plus modestes. Des solutions financières innovantes doivent être imaginées comme

le micro crédit social avec des formes de remboursement adaptées aux propriétaires en difficulté.

Nous redisons que l'ambition de rénover 20 000 logements par an en Bretagne n'aura de chance de réussir que si on est en capacité d'offrir aux ménages une offre globale et préfinancée via un guichet unique en responsabilité partagés regroupant diagnostics, préconisations, montage financier, certification et garanties. Il est également nécessaire d'aller plus loin et plus vite dans les exigences et l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés par l'adaptation, la formation sur les aspects "rénovation thermique".

Les finances publiques bretonnes ne peuvent pas supporter un tel effort. Il faut là aussi une rupture et d'autres moyens financiers devront être mobilisés notamment par des emprunts obligataires ou l'investissement coopératif dans des projets locaux pour espérer approcher les objectifs ambitieux affichés.

L'indispensable implication de la population dans les territoires et des salariés dans les entreprises ou les administrations passe d'abord par une connaissance concrète de la situation de leur environnement proche, bassin de vie et entreprise, et par leur association directe aux choix à opérer et aux actions à entreprendre dans leur environnement immédiat. Nous proposons que le Conseil Régional organise des débats dans chacun des pays bretons pour valoriser et décliner ce schéma. Les boucles énergétiques locales, les PCET devront constituer autant de moyens pour déployer toute la pédagogie et le débat nécessaire à une appropriation collective des enjeux climatiques.

Face à l'inéluctable augmentation du coût des énergies fossiles et de leur raréfaction, nous pensons que l'avenir de bon nombre d'emplois et d'entreprises dépendra de la capacité de la Bretagne à développer une énergie de qualité à un prix compétitif.

Au sein des entreprises les enjeux posés par le changement climatique doivent être appréhendés en termes d'évolution des productions, de l'organisation, des qualifications, des opportunités d'innovation et de développement des activités. Le gisement d'emplois escompté, par exemple dans les Emr ou la biomasse, ne sera valorisé que par l'engagement conjoint des entreprises, des centres d'innovation, des collectivités territoriales, des acteurs financiers.

En Bretagne peut-être plus qu'ailleurs, cette mutation devra vraisemblablement être radicale. En tant que représentants de la société civile bretonne, nos propos et nos actes nous engagent. Nous devons faire face à la difficulté de prise en compte concrète de long terme dans toutes nos décisions.

Soit nous entretenons ou amplifions les peurs, nous multiplions les obstacles corporatistes, nous plaidons pour le statu quo.

Soit, au contraire, nous engageons le débat partout où nous en avons la possibilité, nous valorisons les opportunités et les démarches positives, nous nous engageons sur les plans concrets et démocratiquement élaborés.

A la CFDT, notre choix est fait.

INTERVENTION de M. Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne Vivante)

Nous ne pouvons que souligner le travail effectué par tous dans une problématique particulièrement complexe. Et pourtant nous ne pouvons qu'appeler à ajouter à la complexité ! En effet pour aller jusqu'au bout d'une vraie politique de la transition énergétique et d'une lutte de fond pour la réduction des gaz à effet de serre (GES), il y a lieu de réfléchir aussi aux consommations d'énergies grises ou indirectes et aux émissions de GES qui leur sont associées.

Les présents rédacteurs ont bien senti pour quelques éléments qu'il y avait lieu de s'intéresser à des émissions ou des consommations indirectes (page 94 à propos de l'introduction des légumineuses).

Nous voyons bien que si nous arrivons, dans un certain nombre de cas, à relocaliser quelques activités cela accroîtra nos consommations locales d'énergie et nos émissions locales de GES. Or il est clair que nous souhaitons tous de telles relocalisations. Ceci illustre simplement que dès aujourd'hui nous devons prendre conscience que nous sommes responsables également de tout ce que nous importons et consommons dans notre région et qui nécessite des consommations d'énergie et des émissions de GES. Qu'il s'agisse de l'importation d'aliments du bétail venant de l'autre côté de l'Atlantique, qu'il s'agisse de l'emploi des engrais minéraux, mais qu'il s'agisse aussi de tous les biens manufacturés venant de l'autre bout du monde (souvent fabriqués dans les pires conditions sociales mais aussi en terme d'émission de GES), nous avons à y regarder de plus près. Page 91 à propos des transports de marchandises, il est dit : « la réduction des consommations d'énergie dépendra du poids relatif : -de l'évolution de la demande (baisse plus ou moins forte des besoins)... ». Cette remarque judicieuse est à élargir à l'ensemble de la consommation dont il nous faudra faire un suivi vigilant.

Il nous faut engager au minimum un programme de sensibilisation du grand public comme des différents acteurs économiques aux caractéristiques énergétiques de ce que nous consommons. Dans la satisfaction des besoins de chacun nous sommes tous appelés à la sobriété heureuse.

INTERVENTION de M. Jean-François LE TALLEC (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux à propos du Schéma Régional Climat Air Energie.

Le SRCAE a vocation à définir les orientations et objectifs régionaux partagés aux horizons 2020 et 2050 sur les problématiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande en énergie, du développement des filières d'énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. Il contribuera à ce titre à réduire notre dépendance énergétique en encourageant sa production sur le territoire breton et le recours accru aux énergies renouvelables.

Les acteurs économiques se félicitent des orientations proposées dans ce présent schéma et partagent l'ensemble des éléments mentionnés. Nous souhaitons cependant apporter quelques compléments.

Nous appelons à la vigilance quant à l'édiction de nouvelles normes juridiques qui entraînent de la confusion et peuvent brider le projet des acteurs économiques. Parmi les propositions concrètes du SRCAE, nous préconisons une meilleure isolation des bâtiments industriels pour réduire leur consommation d'énergie et l'accompagnement des PME-PMI dans l'optimisation de leur consommation énergétique. Cette action passe par la sensibilisation des chefs d'entreprise aux opportunités et un appui en ingénierie. Les entreprises bretonnes sont très sensibles à ces questions et ont déjà travaillé sur la réduction de leur consommation énergétique.

Le transport de marchandises est réalisé à 95% par la route en Bretagne et concerne majoritairement les flux intra-régionaux et limitrophes, importations et exportations. Le transport de marchandises constitue pour les entreprises bretonnes un élément de compétitivité pour lequel l'amélioration des infrastructures est un enjeu. Afin de répondre à cet enjeu, nous considérons le développement du fret ferroviaire de marchandises comme un préalable indispensable. Pour opérer cette mutation, la montée en compétence logistique des PME est nécessaire. Cette acquisition de compétence contribue également à l'optimisation de l'usage des véhicules routiers, qui resteront indispensables pour les trafics locaux et les derniers kilomètres, en permettant la saturation des contenants par un meilleur remplissage, par exemple le co-camionnage. Le recours au transport maritime pour destination longue passera quant à lui par le développement des ports et de leur multi-modalité.

Dans un contexte de multiplication des initiatives portées par les collectivités locales visant à la mise en place de plateformes logistiques de type transbordement rail-route, nous appelons à une cohérence des projets à l'échelle régionale indispensable à l'adéquation de l'offre avec les besoins du tissu économique.

En matière de lutte contre l'étalement urbain et d'optimisation du foncier, les CCI de Bretagne, fortes de leurs expériences en aménagement du territoire continueront à donner des avis d'opportunité sur les projets de création ou d'extension des sites d'activités, sur des critères d'accessibilité, d'emplacement et de demandes, ceci afin d'encourager dans la mesure du possible la réhabilitation et la requalification de zones déjà existantes.

Enfin, nous sommes attachés au maintien du maillage territorial qui porte l'équilibre des territoires bretons grâce à la répartition harmonieuse sur le territoire d'entreprises industrielles. Historiquement, les entreprises bretonnes se sont installées sur l'ensemble du territoire régional, il apparaît donc vain de vouloir contraindre dans ce contexte, un rapprochement des espaces de production avec les espaces de consommations.

Je vous remercie de votre attention.

INTERVENTION de M. Marcel CORMAN
(Comité économique agricole régional des fruits et légumes,
l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne
et le Centre interprofessionnel laitier)

La production agricole bretonne (viande, lait, légumes) ne partage pas l'idée sous-entendue dans le paragraphe « transport de marchandises » qui fait abstraction de la performance technique et économique basée sur la spécialisation du territoire.

Cette spécialisation des territoires repose sur un quadriptyque : homme, climat, topographie, culture. Les bénéfices liés à cette spécialisation ne peuvent dogmatiquement et administrativement être mis en cause par des règles administratives qui ne découleraient que d'un seul axe de réflexion sociétal, en l'occurrence le climat énergie.

Rapprocher la production des lieux de consommation serait tout simplement antinomique avec la réalité économique et pour conséquence dramatique et sociale et reviendrait à délocaliser par exemple l'usine CITROEN et désertifier encore plus rapidement la Bretagne Centrale.

INTERVENTION de M^{me} Françoise LE LOARER (Comité régional CGT de la région Bretagne)

Nous sommes invités à nous prononcer sur le modèle économique régional dans le cadre du SRCAE 2013-2018. Le Schéma régional qui nous est proposé est ambitieux et affiche le choix du scénario volontariste.

La CGT Bretagne partage ces orientations. D'emblée elle souligne que les moyens matériels et humains mis en œuvre doivent être à la hauteur des ambitions affichées, sinon ils ne seront jamais atteints !

Le rapport met en évidence le lien entre environnement, social et économique, les 3 piliers du développement durable. Il nous invite à réfléchir et à agir de façon globale.

Le récent rapport du GIEC confirme l'urgence.

Le rapport dit, page 115, je cite, « la lutte contre le changement climatique est un domaine où l'intérêt économique rejoint l'intérêt environnemental ». Pour la CGT il faut ajouter l'intérêt social !

Le volontarisme affiché de la Région Bretagne doit se traduire dans des actes forts dans les domaines suivants :

- 1) Pour la CGT les ruptures annoncées doivent intégrer la sécurisation des parcours professionnels des salarié(e)s avec la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle, et d'un nouveau statut du travail salarié. Nous réfutons toute ambition de développement humain durable qui n'intégrerait pas cette dimension.
- 2) La volonté démocratique est affichée mais elle nous semble manquer d'ambition et de moyens. Il faut faire preuve d'innovation notamment en donnant des droits nouveaux aux salariés et à leurs représentants, ainsi qu'aux intervenants de la société civile. Sans cela les inégalités demeureront voire s'élargiront, entre ceux qui détiennent le pouvoir politique et économique et le reste de la population.
- 3) La cohérence doit être de rigueur entre les différents schémas régionaux. Le SRCAE est transverse. Quelle méthodologie sera utilisée pour croiser les actions entre les différents schémas régionaux ?
- 4) Dans les relations commerciales, les marchés publics et l'aide publique, les clauses sociales et environnementales doivent s'imposer.
- 5) Le droit à l'énergie pour tous ne peut être dissocié de l'objectif de réduction d'émission des gaz à effet de serre, ni du choix du mix énergétique qui reste encore à construire.
- 6) Le SRCAE et l'avis pointent la précarité énergétique et la « vulnérabilité énergétique globale ». La CGT partage l'obligation sociale de faire reculer cette précarité qui affecte les populations les plus fragiles et déjà les plus touchées par la précarité économique. La CGT réaffirme son opposition à l'idée pernicieuse d'une sorte de régulation par le « signal prix », ce qui ne ferait que renforcer l'exclusion sociale.

Nous rappelons l'engagement nécessaire de la puissance publique dans les 5 objectifs règlementaires affichés. L'Etat ne peut être exonéré de ses responsabilités pour aider à atteindre ces objectifs dans les territoires.

Ici comme ailleurs, deux logiques s'affrontent. La première est celle de la recherche de la rentabilité financière par l'accumulation de capital matériel et financier, au prix du gaspillage des ressources naturelles et de l'exploitation du travail, avec un recours obligatoire au marché.

La seconde consiste à économiser l'énergie et les matières premières pour pouvoir investir davantage dans l'emploi, la recherche, la formation, les services publics et améliorer ainsi le bien-être des habitants de la planète.

Vous ne serez pas étonnés que la CGT opte pour la 2^{ème} de ces options.

La CGT votera l'avis.

INTERVENTION de M. Yvon LE NORMAND (Personne qualifiée)

Schéma Régional Climat, Air, Energie (SCRAE)
Bilan 2012 des émissions de gaz à effet de serre
Avis FRB

Issu du Grenelle de l'environnement, le Schéma Régional Climat, Air, Energie doit être élaboré par le Conseil Régional aux côtés de l'Etat.

Le SCRAE vise à définir les objectifs et les orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050 pour satisfaire aux objectifs de :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Maîtrise de la demande énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration de la qualité de l'air

En Bretagne, la dépendance énergétique et le choix d'une orientation volontariste placent la transition énergétique comme l'un des enjeux les plus importants pour notre région actuellement.

Cette transition énergétique impactera les modes de vie, de mobilité, de production mais aussi et surtout de construction et de rénovation du parc résidentiel et non résidentiel.

La réduction de l'empreinte carbone du bâti en Bretagne constitue donc une priorité d'investissement dans la mesure où le bâtiment représente le premier secteur consommateur d'énergie finale (43%) et le troisième en émission de GES, à niveau équivalent avec celui des transports. Les émissions de GES sont étroitement liées aux consommations d'énergie, c'est la raison pour laquelle les objectifs doivent être centrés sur la réduction de ces consommations d'énergie.

De plus, la démographie, très favorable à notre Région avec un flux de l'ordre de 25 000 habitants par an d'ici 2030 conduit à construire et rénover davantage de logements d'un parc vieillissant et énergivore, tant dans l'habitat collectif que pour les très nombreuses maisons individuelles, sans oublier le parc tertiaire et non résidentiel.

Le secteur du bâtiment fort de ses 19 000 entreprises qui représente plus de 80 000 actifs se prépare à relever les défis de cette transition énergétique. Ainsi l'objectif du Président de la République de 500 000 logements rénovés par an rapporté à la Bretagne serait de 25 000 ; le SRCEA l'a porté à 45 000 logements réhabilités par an, ce qui constitue un enjeu économique majeur pour notre secteur qui sort de 5 années marquées par une chute de l'activité (-15% depuis 2009). A noter que nous ne réhabilitons actuellement que 8 000 logements par an, c'est dire le pas à franchir !

Nous attendons, en conséquence, un plan de financement, un calendrier et des engagements de l'Etat et de la Région pour réaliser cet objectif ambitieux.

Le Plan Bâtiment Durable Breton devra aussi être un accélérateur de ce vaste chantier de la transition énergétique, notamment par un accompagnement vers la formation des publics impliqués dans le bâtiment durable. Qu'il s'agisse de formation initiale dans nos CFA ou de formation continue pour nos salariés, il faudra nous aider à adapter nos outils de formation aux enjeux de demain.

Si nous voulons répondre à ces enjeux et favoriser l'emploi de nos jeunes bretons, soyons vigilants quant à la politique du moins disant qui pénalise l'approche qualitative des marchés et favorise le recours à une main d'œuvre low cost au détriment de la formation et du recrutement local.

Faisons confiance aux acteurs du bâtiment breton qui réunit tous les talents !

Je vous remercie de votre attention.

**INTERVENTION de M. Alain LE FUR
(Délégation régionale de l'Union nationale des associations de tourisme
et l'Union bretonne de tourisme rural)**

J'interviens au titre du Tourisme Associatif à Vocation Sociale qui s'inscrit dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE) ne peut pas faire l'impasse sur le tourisme. Comme le souligne le Rapporteur Général Les relations entre le tourisme et le changement climatique sont doubles : parce que le tourisme sera impacté par les changements climatiques, il devra s'y adapter ; parce que le tourisme est également l'un des déterminants des émissions de gaz à effet de serre, il doit participer à la réduction de ces émissions.

Quelques chiffres pour illustrer le propos :

La contribution du tourisme aux émissions de gaz à effet de serre n'est encore connue et évaluée que de manière parcellaire. A l'échelle mondiale, le tourisme contribue à hauteur de 5% aux émissions de CO₂. En France, le transport touristique est responsable de 8% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

L'Organisation mondiale du tourisme estime que les flux touristiques doubleront d'ici 2020 et que les émissions de gaz à effet de serre dues au tourisme tripleront entre 2005 et 2035. En Bretagne le tourisme est une des grandes composantes de l'activité économique et sociale avec 66000 emplois et 8% du PIB régional et surtout ses 9 millions de visiteurs avec tous les déplacements correspondants.

La volonté du Conseil Régional d'inscrire le Schéma Régional du Tourisme dans l'option du tourisme durable justifie qu'il soit pris en compte dans le SRCAE.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« BILAN 2012 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE
SERRE DU CONSEIL REGIONAL (BEGES) »**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

M. Patrice BOUDET,
Rapporteur général en charge du Plan, des schémas et de l'évaluation

**BILAN 2012 DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (BEGES)
PATRIMOINE ET COMPETENCES DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La réalisation par les collectivités de plus de 50 000 habitants d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est une obligation réglementaire (loi Grenelle II) qui donne lieu à une estimation des émissions de GES et permet d'évaluer la dépendance de l'institution aux combustibles fossiles. Selon la Mission interministérielle à l'effet de serre, les collectivités territoriales interviennent directement sur plus de 12 % des émissions de gaz à effet de serre.

Cette communication au CESER fait suite à la présentation des bilans carbone réalisés par le Conseil régional en 2011 et 2012.

Comme l'an passé ce bilan concerne les émissions de l'administration régionale (déplacements, achats, énergie, immobilisations, déchets) et de ses compétences opérationnelles (lycées, ports, aéroports, TER, voies navigables).

Son changement de nom permet au Conseil régional de se conformer à la réglementation et d'écartier toute confusion entre la méthodologie du « *Bilan carbone* » mise en œuvre par l'ADEME et son utilisation par les collectivités pour réaliser leur propre « *Bilan des émissions de gaz à effet de serre* » (BEGES).

Ce document constitue l'état des lieux du Plan climat énergie territorial (PCET) de la collectivité par lequel le Conseil régional devrait décliner, en décembre 2013, les orientations du Schéma régional climat-air-énergie en actions concrètes.

La présente communication nous indique que le bilan 2012 des émissions de gaz à effet de serre comprend plusieurs évolutions :

- il intègre des données plus nombreuses, consolidées et adaptées
- il rend compte des conséquences d'une éventuelle hausse du prix des énergies fossiles
- et établit des suggestions d'actions dans chaque secteur présenté pour faire de ce bilan plus qu'un simple diagnostic.

Selon les données présentées dans le tableau de bord de ce bilan (qui intègre les variations dues aux changements de périmètre ou de méthode de calculs de ces émissions), les émissions de gaz à effet de serre de la Région s'élèvent à 125 177 t_{eq}CO₂ et la répartition des grandes masses d'émissions de GES reste inchangée :

- la part des lycées représente 55 % des émissions
- la part liée aux TER 18 %
- la part liée au fonctionnement interne 11 %

- la part liée aux ports 11 %
- la part liée aux aéroports 5 %
- la part liée aux voies navigables est inférieure à 1 %

Dans l'analyse approfondie, la comparaison entre 2011 et 2012 fait surtout apparaître une évolution notable (hors changement de périmètre ou de méthode) correspondant à la baisse de 10 % des émissions de GES générées par les lycées. Cette baisse s'explique par :

- la variation des consommations d'énergie en lien avec des conditions climatiques plus clémentes
- la poursuite des travaux de rénovation énergétique des établissements ayant conduit à la suppression des chaudières au fioul et à leur remplacement par des chaudières moins énergivores et utilisant des combustibles moins carbonés (gaz, bois, réseaux de chaleur).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite d'être informé de la réalisation de ce troisième bilan des émissions de gaz à effet de serre, considérant qu'il s'agit d'un acte important dans le cadre des politiques régionales en faveur d'une transition énergétique et dans la poursuite de l'évaluation des politiques publiques. Sa réalisation annuelle, tandis que la réglementation n'impose son actualisation que tous les trois ans doit permettre de faciliter son amélioration et son appropriation progressive par les gestionnaires des services en régie ou délégués.

Si le Conseil régional rappelle les limites auxquelles est confronté ce document notamment dans le recueil et la consolidation des données fournies par les prestataires extérieurs à la région (délais, continuité méthodologique, qualité...), il souligne aussi les enrichissements apportés à ce document (estimations des conséquences financières d'une hausse des coûts des énergies fossiles, suggestions d'actions proposées...). Le CESER accueille ces modifications avec satisfaction. Les premières comparaisons interannuelles possibles, mettent en lumière la réduction en trois ans (2010-2013) de la consommation énergétique des 115 lycées et peuvent témoigner des potentialités de diminution rapide des émissions de GES de la Région Bretagne.

Sur la méthode, le CESER encourage le Conseil régional à approfondir la démarche engagée par la consolidation du circuit de collecte des données auprès de leurs fournisseurs. Il rejoint l'ambition du Conseil régional qui souhaite « *profiter de la dynamique lancée par la prochaine approbation du PCET pour dépasser la phase d'expérimentation du BEGES* ». Conscient des difficultés inhérentes à ce travail, le CESER rappelle cependant l'intérêt qu'il y aurait à évaluer la part positive et négative de l'informatique dans les émissions de GES liées aux compétences directes de la Région, en particulier dans les lycées (cela aurait du sens au regard des actions de la Région en matière d'informatisation) et d'élargir progressivement ce bilan aux « *compétences formation, développement économique, etc., qui ne peuvent faire l'objet d'une comptabilisation carbone au sens strict* » faute de données suffisantes, à l'heure actuelle. En outre, il souligne l'intérêt de compléter ce bilan, en analysant, parallèlement à l'évolution des émissions de GES, celle de la production d'énergie décarbonée.

Sur le fond, il souligne l'importance d'une forte mobilisation pour la réduction des émissions de GES de la collectivité, ceci afin de participer à la réalisation des objectifs fixés au travers du SRCAE présenté à cette session.

Le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les suites données à cet exercice, à travers en particulier l'adoption du PCET au mois de décembre 2013, dans le cadre de l'Agenda 21 de seconde génération et de l'évolution du rapport d'analyse par programme vers un rapport d'analyse du développement durable.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PDPG DBTP) DU MORBIHAN »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Alain THOMAS

**AVIS DU CESER SUR L'AVIS DU CONSEIL REGIONAL SUR LE PROJET DE
PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DU
BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (PDPG DBTP) DU MORBIHAN**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le code de l'environnement prévoit que les Conseils généraux élaborent deux types de plan selon la nature des déchets :

- les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPG DND) regroupant déchets ménagers et assimilés et les déchets des activités économiques ;
- les déchets particuliers du bâtiment et des travaux publics (PDPG DBTP).

La Région, dans les deux cas, doit donner son avis avant arrêt du projet par le Conseil général. *« Si les calendriers et délais préparatoires aux réunions de l'assemblée régionale n'ont pas permis de répondre dans le délai proposé »*, le Président du Conseil régional réaffirme l'intérêt de prendre connaissance de ce document et d'émettre un avis au regard, notamment, de ses propres compétences en matière de prévention et de gestion de déchets.

Le bordereau présente quelques caractéristiques du gisement de déchets du BTP pour le Morbihan: 2 320 000 tonnes, 80% attribués aux travaux publics et 20% au bâtiment, une large prédominance des déchets inertes, une estimation des déchets dangereux de l'ordre de 230 600 tonnes soit 1% du gisement. Ce dernier paramètre concerne très directement la Région en charge de ce type de déchets.

Les principaux objectifs du plan sont listés en vue d'une stabilisation des volumes de déchets à l'horizon 2025 (terme du plan) malgré des perspectives de croissance démographique et de développement de l'activité.

Le Président du Conseil régional souligne *« l'importance de la coopération et de la complémentarité entre échelons régional et départemental »* et le rôle de l'Observatoire régional des déchets en Bretagne (ORDB). Il insiste sur la nécessaire amélioration de la connaissance et des pratiques et mentionne le travail engagé avec la Cellule économique de Bretagne (CEB) pour la mise à disposition d'un inventaire exhaustif des gisements de déchets du BTP et des pratiques des entreprises. Il souligne que *« le développement nécessaire d'approches intégrées et durables des déchets du BTP s'inscrit largement dans les démarches globales sur lesquelles travaille la Région comme l'économie circulaire ou le plan « bâtiment durable »*.

Le président du Conseil régional invite à émettre un avis favorable sur le projet élaboré par le Conseil général du Morbihan.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER fait part de ses réflexions sur un avis du Conseil régional d'ores et déjà réputé favorable par le Conseil général du Morbihan pour cause de non-réponse dans les délais fixés dans le processus d'élaboration de ce plan. Cela dit, c'est une occasion de prendre date pour l'examen des autres PDPG DBTP bretons pour lesquels l'avis du CESER sera sollicité. De plus, il s'agit présentement d'une entrée parmi d'autres pour aller plus avant dans l'étude que mène la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement » sur les mécanismes et les logiques de l'organisation en matière de gestion des déchets dans la région.

Le PDPG DBTP est en soi un sujet complexe, sensible sur le plan politique, et constitue une compétence nouvelle confiée aux départements. Le Conseil général du Morbihan est le premier à ce stade de la démarche. Le plan se scinde en trois parties : État des lieux, Programme de prévention, Planification du projet. Il prend en compte les déchets inertes (comme le ciment, les gravats, etc.), les déchets non dangereux (les plastiques, les métaux, les isolants, le plâtre, etc.), les déchets dangereux (les peintures, les PCB⁹, l'amiante libre ou lié, etc.). Le Conseil général joue principalement un rôle d'animation, d'orientation auprès des opérateurs premiers que sont les EPCI (en charge des collectes et d'une partie du tri et du recyclage) et les entreprises de toute taille des filières concernées. Il dispose d'une marge d'incitation en finançant certains projets des EPCI en termes d'équipement, de sensibilisation, etc.

2.1. Démarche d'élaboration du PDPG DBTP

Prévu pour une période de 12 ans, le plan prévoit un rapport annuel sur son état d'avancement ainsi qu'une révision à mi-parcours (6 ans). Ces évaluations seront d'autant plus nécessaires que plusieurs éléments vont, dans des délais assez rapprochés, influencer les orientations affichées. Différents calages sont en effet à attendre du fait de la publication prochaine d'un nouveau Plan national de prévention des déchets par le MEDE, de la définition attendue du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, de la mise en œuvre des plans BTP des départements voisins pour mieux intégrer les coopérations et transferts infra-régionaux en zones limitrophes. Enfin, une étude exhaustive des flux et gisements de déchets du BTP est en cours au niveau régional sous l'égide de l'ORDB et la CEB. Ce travail est d'autant plus opportun que l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments a été largement affirmée lors de la récente Conférence environnementale et qu'elle va générer des apports nouveaux. Rappelons que la Bretagne par son Plan bâtiment durable est l'une des huit régions pilotes partenaires du plan national.

Il convient de préciser que le plan morbihannais s'est appuyé sur des ratios nationaux pour disposer d'une première estimation des tonnages à l'échelle de son territoire (2 320 000 tonnes auxquelles il convient d'ajouter 400 000 m³ de sédiments de dragage).

Sans attendre une connaissance plus fine des gisements et des flux, le Conseil général a fait le choix de l'amplification de la dynamique créée entre les acteurs concernés dès le lancement des travaux d'élaboration du plan en avril 2012. En quelque sorte, le Conseil général s'est engagé à construire le plan tout en s'emparant progressivement du sujet.

⁹ PCB : les polychlorobiphényles aussi appelés biphényles polychlorés (BPC) forment une famille de 209 composés aromatiques organochlorés dérivés du biphényle.

La démarche traduit une volonté certaine d'agir sans délai. Le CESER prend acte de cette méthode. Il sera attentif aux résultats obtenus par les Conseils généraux qui privilégient la connaissance des gisements et des flux pour bâtir leur plan BTP.

2.2. État des lieux (outils de gestion et gisements problématiques)

Le plan met en œuvre le principe de proximité et projette que chaque type de déchet ait une solution à « moins de 20 minutes du chantier ». Le CESER s'inquiète que le recensement des structures d'accueil privées ou publiques dont la coopération est attendue (déchèteries, installations de tri et/ou de regroupement, de stockage) fasse apparaître des distorsions significatives : le nord du département, le flanc est (pays de Vilaine) et les îles sont soit peu soit non dotés.

Les déséquilibres constatés dans le maillage du territoire illustrent la nécessité d'une vision à moyen ou long terme à l'échelle départementale et même régionale. La situation morbihannaise peut donner à penser que certains sites « historiques » de stockage sont peut-être en sur-capacité (sites agrandis dans un passé récent) alors que près de la moitié du territoire départemental est en sous-capacité. L'objectif positif du site d'accueil à moins de 20 minutes (rayon de 15 km) change la donne et impose une vision prospective nouvelle.

Cette volonté de disposer de lieux de stockage strictement maîtrisés devrait être confortée par l'intégration dans le plan d'une carte des sites sauvages de dépôts afin d'appuyer la pertinence de la démarche. Sur ce point, il semble que demeurent des difficultés de transmission de données entre services de l'État et collectivités territoriales.

Le plan fait le point sur la connaissance du gisement d'amiante-ciment et le nombre de sites de collecte. Il constate l'écart inquiétant entre la réalité du terrain et le niveau de prise en charge d'une question qui ressort et de la Région chargée des déchets dangereux et de l'État. Le CESER ne peut qu'inviter l'ensemble des partenaires concernés à sortir des impasses réglementaires, techniques et financières. L'urgence de la question en Bretagne, notamment du fait de la rénovation des logements et des bâtiments agricoles et du traitement des navires en fin de vie, doit pousser à dégager des sources de financement nouvelles pour mettre en œuvre les opérations de collecte, de stockage et de traitement. Ce désamiantage est à porter au rang de « grande cause régionale ou nationale » !

2.3. Objectifs de valorisation

Le plan propose des objectifs de recyclage (principalement « matière »), mais ils seront probablement affinés sur la base des résultats de l'étude conduite par la CEB qui donnera une meilleure connaissance des flux réels.

Rappelons qu'au niveau européen, un objectif de 70% de valorisation des déchets du BTP est attendu. En première approche, le plan se fixe à l'horizon 2025 un objectif de 75% se décomposant en 80% pour les déchets inertes et 57% pour les déchets non dangereux. Des marges de progrès, des sauts technologiques, le renforcement d'un tissu d'entreprises spécialisées devraient permettre d'assurer, voire de dépasser ces objectifs.

Le principe de hiérarchisation des modes de traitement des déchets est bien affirmé dans le plan (d'abord la prévention, puis la réutilisation, le recyclage, la valorisation optimale et en dernier recours l'élimination).

Mais comment mieux agir notamment sur le début de la chaîne ? Le CESER ne peut qu'appuyer le Conseil général du Morbihan dans ses efforts de clarification du premier terme auprès des professionnels. **Prévention** signifie bien, ici, réduction des déchets à la source sous l'angle d'une réduction des volumes mais aussi, aujourd'hui, sous celui de l'éco-conception des matériaux permettant de s'inscrire dans le concept d'économie circulaire. Il s'agit alors, il faut en convenir, d'un cycle de longue durée dans le cadre de la construction de bâtiments et d'aménagements lourds.

L'étape **réutilisation** (en général insuffisamment prise en compte) peut être illustrée par le cas des granulats dans le cadre de ce plan. Afin de réduire les volumes, le CESER suggère que les collectivités en tant que planificatrices en matière d'urbanisme et maîtres d'ouvrage :

- anticipent davantage dans les SCOT les liens entre formes de développement urbain et production de déchets de type BTP ;
- fassent levier en faveur des matériaux réutilisés ou recyclés dans la passation des marchés publics ;
- incitent les carriers à étoffer leur activité par le développement d'une activité de recyclage des déchets inertes.

Ce plan traduit le volontarisme du Conseil général du Morbihan face à la gestion des déchets du BTP. Il devra, dès que possible, actualiser les données quantitatives locales pour mieux appréhender les choix en matière de collecte, de tri, de valorisation et de stockage.

Le plan « apportera sa pierre » à la mobilisation nationale autour des principes pour une promotion de l'éco-conception des matériaux nécessaires dans le BTP et pour le développement de l'économie circulaire adaptée aux infrastructures.

Pour conclure, compte tenu de ces observations, le CESER est en accord avec les six points mis en avant dans l'avis du Conseil régional.

<p>Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. Marcel ETIEMBLE (Union professionnelle artisanale de Bretagne)

Juste quelques réflexions sur ce plan de prévention et de gestion des déchets du BTP Morbihan.

Ce qui est vrai dans le Morbihan est aussi vrai dans les autres départements.

Ma première réflexion : est qu'une harmonisation des pratiques serait souhaitable et même indispensable (ex : type de déchets acceptés et conditions d'accès)

Deuxième réflexion : les possibilités de mise en dépôt, avec un maillage important prenant en compte le minimum de distance à parcourir pour l'évacuation de ceux-ci doit être prévu.

Troisième réflexion : les coûts éventuels de ces dépôts doivent être publiés ou communiqués lors des appels d'offres, aussi que pour d'autres chantiers, afin que les artisans les prennent en compte lors de l'établissement de leur devis.

Actuellement c'est presque toujours l'inconnu lors des remises de prix des opérations programmées.

Ces quelques réflexions prises en compte ne seraient pas une grande révolution mais la simple expression du bon sens.

Avis néanmoins favorable.

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

**« ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE –
RESERVES NATURELLES REGIONALES (ERB –
RNR) : CLASSEMENT D'UNE NOUVELLE RNR : LES
SITES D'INTERET GEOLOGIQUE DE LA
PRESQU'ILE DE CROZON»**

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur M. Alain THOMAS

**AVIS DU CESER SUR LES ESPACES REMARQUABLES DE BRETAGNE –
RESERVES NATURELLES REGIONALES (ERB – RNR) : CLASSEMENT D'UNE
NOUVELLE RNR : LES SITES D'INTERET GEOLOGIQUE DE LA PRESQU'ILE
DE CROZON**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional a souhaité conforter sa politique en faveur de la biodiversité et de la géodiversité par une redéfinition de sa « stratégie pour la création de réserves naturelles régionales », lesquelles bénéficient du label « Espace Remarquable de Bretagne (ERB) ». Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la loi de démocratie de proximité de 2002 et son ordonnance complémentaire du 5 janvier 2012 donnant aux Régions une compétence nouvelle en matière de protection des milieux naturels. La Bretagne dispose dorénavant de sept réserves naturelles régionales s'étendant sur environ 900 hectares terrestres.

Ce 8^{ème} ERB-RNR a fait l'objet d'avis favorables de l'ensemble des propriétaires publics (8) et privés (60), des 7 communes concernées, de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon, du Conseil général du Finistère. Des avis favorables sous réserve ont été émis par le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) et du Préfet Maritime.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte avec satisfaction de l'aboutissement d'un projet de longue date. Les sites d'intérêt géologique de la presqu'île de Crozon figuraient déjà en 2006 dans la première liste de sites retenus par le Conseil régional pour constituer l'assise d'un réseau de réserves naturelles régionales en Bretagne. Sa création imminente conclut, d'une certaine manière, cette première phase. Elle conforte également la préservation des sites d'intérêt géologique majeur en Bretagne après la création de la réserve naturelle de Groix par l'Etat et de la réserve du Sillon de Talbert par la Région.

Le Président du Conseil régional rappelle que ce réseau a vocation à se développer. Le CESER s'en félicite d'autant que les effets d'une telle orientation devraient contribuer à la SCAP (Stratégie nationale de création d'aires protégées). Une nouvelle liste de sites éligibles est donc attendue sur la base de critères scientifiques et d'implication locale retenus par le Conseil régional.

Le CESER rappelle que le monde associatif (scientifique et/ou naturaliste) a largement contribué à la naissance de cette réserve en émettant l'idée dès les années 90 et en lui assurant une constante promotion.

La Société géologique et minéralogique de Bretagne (SGMB) en a été le pilote principal.

En matière d'inventaires, de veille écologique, de porté à connaissance en direction de l'Etat et des élus, cette composante de la société civile joue un rôle majeur. L'audition récente du GIP

Bretagne Environnement en Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement » a permis de mesurer l'importance de ses apports, notamment sur l'axe biodiversité.

Le CESER s'interroge sur les modalités de gestion de cette nouvelle réserve naturelle régionale. Il s'agit d'une réserve dite « éclatée » dans le jargon de la conservation de la nature. Elle est constituée de 27 sites littoraux, principalement des affleurements, répartis sur 7 communes. Le choix des sites est extrêmement pertinent du point de vue scientifique car beaucoup d'entre eux offrent des coupes de référence de niveau mondial tant pour la recherche que pour l'enseignement universitaire. Il convient toutefois de noter la modestie de la surface terrestre concernée : 28 ha.

Avec l'appui d'un comité consultatif, la Communauté de communes de la presqu'île de Crozon sera chargée de la gestion. Le document annexe joint au bordereau rappelle avec justesse que la presqu'île fait partie intégrante du Parc naturel régional d'Armorique (PNRA). Plusieurs éléments géologiques intégrés dans la réserve sont des propriétés publiques (par exemple celles du Conservatoire du littoral) dont certaines disposent déjà de plans de gestion en tant qu'espaces protégés. Une participation active de la Maison des Minéraux (en lien étroit avec le PNRA) est attendue pour la valorisation pédagogique de la réserve. Les personnels de différents services de l'Etat (Police, Gendarmerie, ONCFS, ONF, ONEMA) sont invités à s'associer à cette gestion pour la surveillance, l'entretien et la police de l'environnement.

En première approche, le CESER s'interroge sur un éventuel risque de manque d'unité ou de cohérence dans la gestion de cette réserve aussi modeste en surface que morcelée. Cette interrogation vaut aussi sur le plan strictement scientifique qui exigerait une même approche en termes d'étude et de conservation quand il y a une continuité manifeste de la valeur géologique de l'espace terrestre à l'espace marin du DPM. Le principe de « zones de coopération » créé de toute pièce entre réserve naturelle régionale et Parc National Marin d'Iroise sur une partie du DPM concerné dans cette réserve induit de la complexité. Le non classement des espaces situés dans le périmètre du PNMI a été exigé par le Préfet maritime.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le point suivant au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional : la réserve étant créée pour une durée de 6 ans renouvelables, le CESER souhaite en conséquence que des clarifications soient rapidement apportées au travers de l'élaboration du plan de gestion prévue dans les deux premières années de l'exercice afin de garantir une bonne visibilité et le rayonnement attendue de cette nouvelle réserve.

<p style="text-align: center;">Cet avis du CESER a été adopté en session plénière à l'unanimité des votants</p>
--

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

SAISINE DE L'EXECUTIF REGIONAL

« TRANSPORTS – COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2012 »

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BRETAGNE**

SESSION DU 7 OCTOBRE 2013

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Session d'octobre 2013

Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

Rapporteur : M. Jacques UGUEN

<p style="text-align: center;">AVIS DU CESER SUR LES TRANSPORTS – COMMUNICATION RELATIVE AUX RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2012</p>
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre de sa compétence transport, la Région est cocontractante de délégations de services publics. Suivant le Code général des collectivités territoriales, chaque délégataire doit produire tous les ans à l'autorité délégante un rapport sur les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité de service.

C'est dans ce cadre qu'ont été transmis au Conseil régional les rapports liés aux compétences de celui-ci :

- Au titre de la compétence d'autorité organisatrice du transport régional de voyageurs : les lignes routières Rennes/Pontivy, Rennes/Dol-Le-Mont-Saint-Michel et Saint-Brieuc/Pontivy/Vannes/Lorient ;
- Au titre de la compétence propriété, gestion, exploitation et aménagement : les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo et les aéroports de Brest Bretagne, Dinard Pleurtuit, Rennes Saint-Jacques et Quimper Cornouaille.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette communication et des rapports des différents délégataires, répondant ainsi à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

2.1. Les lignes routières régionales

La ligne routière régionale Rennes-Pontivy a pour objectif principal de permettre une liaison rapide avec Rennes et Paris, intégrant des correspondances pertinentes en gare de Rennes. Elle doit aussi répondre aux besoins de déplacements domicile travail ou études qui sont en progressions comme l'atteste la vente d'abonnements « ligne routière régionale + réseau STAR ».

Le CESER note qu'avec des horaires et des tarifs adaptés, des autocars neufs et accessibles aux personnes à mobilité réduite, la fréquentation qui avait augmenté de 20 % en 2011, se poursuit en 2012 avec une progression de 8 %.

Sur la ligne Rennes/Dol-Le-Mont-Saint-Michel, les horaires mieux coordonnés avec les TGV et les TER à Rennes ont permis de rendre l'offre de transport plus lisible et plus souple, pour

cette ligne essentiellement fréquentée par des touristes en correspondance en gare de Rennes, l'axe Rennes-Le-Mont-Saint-Michel représentant 85 % des voyages.

La ligne Saint-Brieuc-Pontivy-Vannes-Lorient est passée en DSP au 1^{er} septembre 2012. Pour le CESER, cette ligne représente un intérêt stratégique dans la desserte du centre Bretagne et dans la liaison Nord-Sud de la Bretagne. Le comité de ligne a pleinement joué son rôle dans la prise en compte des besoins de déplacements quotidiens pour le travail et les études ainsi que pour la desserte du site hospitalier de Kerio.

Pour le CESER, ces trois lignes routières participent au maillage du territoire en complémentarité avec les TGV et TER pour une offre multimodale de transports. Le CESER sera particulièrement vigilant sur l'accessibilité pour tous de l'offre notamment par la mise en service de véhicules de tourisme équipés en toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce point constitue un problème récurrent.

2.2. Les ports régionaux

Les ports régionaux comprennent tous plusieurs secteurs d'activités, le commerce, la réparation navale, la pêche et la plaisance. Si l'analyse est faite par activité, pour le CESER c'est bien l'ensemble des activités qui constitue la pertinence économique d'un port.

2.2.1. L'activité commerce

Les trois ports régionaux enregistrent des baisses plus ou moins significatives suivant leurs activités. Si celui de Brest se maintient à - 1,08 % du fait d'une compensation partielle des exportations moindres (de poulets, notamment) et de la hausse des importations de soja, les ports de Lorient et de Saint-Malo subissent une diminution de respectivement - 7,30 % et - 16,7 %, ce qui témoigne des importantes difficultés économiques tant dans l'agro-alimentaire que dans la construction.

Malgré cette situation dramatique, le CESER souligne la motivation et l'investissement des concessionnaires en vue de se doter d'un outil performant, gage de développement pour l'avenir. Le CESER salue à ce titre l'obtention de la certification ISO 14001 par les ports de Brest et de Lorient.

2.2.2. L'activité passagers

Dans un contexte économique et financier défavorable, l'activité « passagers » est en recul, malgré la croissance de la croisière lorientaise (5 548 passagers en plus) mais qui ne compense pas la chute de Brest qui incombe fortement à la stratégie de l'opérateur P&O. Le CESER ne peut que constater la caractère aléatoire de cette activité.

2.2.3. L'activité réparation navale

Les trois ports régionaux offrent des services et équipements consacrés à la réparation navale. Après la mise en redressement judiciaire de la Société SOBRENA, l'entreprise néerlandaise DAMEN a été désignée pour reprendre les rênes de la réparation navale à Brest. L'année 2012 n'est donc pas représentative de l'activité moyenne de la réparation navale brestoise. D'autre part, les incertitudes pesant sur le périmètre d'une activité de réparation navale à Brest ont contraint le délégataire à geler son programme.

En 2013, le Conseil régional a engagé avec les partenaires de la filière brestoise une réflexion commune sur l'avenir de cette filière, le CESER souhaiterait en connaître les aboutissements et rappelle sa volonté de voir Brest devenir un acteur incontournable dans le déploiement des énergies marines, c'est pourquoi il soutient le Conseil régional dans ses démarches.

2.2.4. L'activité pêche

La situation socio-économique de la filière halieutique connaît une certaine stagnation, voire une dégradation en 2012.

La situation économique de nombreux armements, gestionnaires portuaires ou mareyeurs est fragilisée par les problèmes du marché et de la baisse des cours.

Le coût du gazole et le renouvellement de la flotte sont des éléments de fragilité que le CESER a signalés à plusieurs reprises. D'autre part, l'obligation d'atteindre ce qu'on appelle le « rendement maximum durable (RMD) » dans des délais plus ou moins courts, aura des conséquences sur la situation économique de la filière. Pour le CESER il y a donc urgence à anticiper ces mutations.

2.2.5. L'activité plaisance

Le fait que l'ensemble des places soient presque toutes affectées, démontre la forte demande dans ce secteur tant dans les ports régionaux que sont Brest, Lorient et Saint-Malo, mais également plus globalement sur l'ensemble du littoral breton. Les CESER de l'Atlantique avaient travaillé sur ce sujet, il conviendra de se reporter aux rapports « Pour la concrétisation d'un réseau nautique atlantique », 2010 et « Pour une coopération interrégionale en faveur d'un nautisme durable : 50 propositions des CESR de l'Atlantique », 2009.

2.3. Les aéroports régionaux

2.3.1 Le transport de passagers

Les quatre aéroports régionaux enregistrent une progression de + 10,4 % du nombre de passagers transportés. Tous les types de lignes aériennes sont en progression, les vols vacances (+ 12,7 %) et les vols nationaux (+ 11,3 %) étant ceux qui progressent le plus.

Pour Brest il est à noter l'arrêt des vols Easy Jet Brest-Paris Charles De Gaulle fin 2012 qui est de nature à impacter les performances de 2013.

Dans les documents remis par les délégataires, le CESER souligne la place prise par les notions de qualités de services et d'attentes des voyageurs permettant de mieux appréhender les conditions d'exécution de ce service de transports.

2.3.2 Le transport de marchandises

Concernant les marchandises, le transport reste relativement stable avec + 1,2 % à Brest et - 0,5 % à Rennes, après une année 2011 qui avait vu le fret progresser de 20 % à Rennes du fait de la création d'une ligne Rennes-Marseille par Chronopost.

Le CESER donne acte au Conseil régional de cette communication qui offre une vue d'ensemble de l'activité des délégataires de services publics et de leur implication. Cette communication indique de façon claire les secteurs en difficulté et la répercussion sur les infrastructures. Nous pensons particulièrement aux ports, tant au niveau des ports de pêche avec la mise en place à terme du RMD, qu'au niveau de ceux dont la réparation navale est la principale activité, pour le CESER il y a donc urgence à anticiper l'ensemble de ces mutations.

**Cet avis du CESER
a été adopté en session plénière
à l'unanimité des votants**

**EXPRESSION DES MEMBRES EN SEANCE :
COMMUNICATIONS ECRITES**

INTERVENTION de M. René LE PAPE (Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne)

Document : Mission V : Transport-Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice 2012.

Je m'exprime au nom des acteurs patronaux sur le rapport des délégués de service public pour l'exercice 2012.

L'activité de construction navale constitue, avec les industries agro-alimentaires, l'électronique et l'automobile un des quatre piliers de l'économie bretonne avec près de 13 000 emplois.

Tendanciellement, le secteur perd une partie de ses effectifs et souffre de la forte intensité concurrentielle qui caractérise le marché de la construction et de la réparation navale.

La réduction des dépenses militaires, la concurrence étrangère ainsi que les politiques communautaires destinées à réduire la puissance des flottes de pêche ont lourdement pesé sur le secteur de la construction navale, contraint de rebondir en développant des activités tournées vers la réparation navale.

L'activité de réparation navale suppose de lourds investissements, en particulier dans les outillages. L'éclosion de plusieurs projets, de développement de site de réparation navale en Bretagne induit potentiellement des risques de concurrence intra régionale. C'est pourquoi, pour chacun des sites, nous insistons sur la nécessité de disposer de l'outil industriel le mieux adapté à une double mission : être un pôle d'excellence dans son activité majeure (complémentarité des compétences) et être en mesure de renforcer les ressources des autres sites en tant que besoin rendu nécessaire par un surcroît d'activités (complémentarité des capacités).

En Décembre 2009, le Président du Conseil régional présentait un rapport intitulé "vers une stratégie régionale des ports de commerce bretons". Il précisait en particulier que cette stratégie portait "sur les ports de commerce d'une part et les ports qui accueillent une activité de réparation navale d'autre part".

Ce rapport a clairement identifié le secteur de la construction et de la réparation navale en tant que pilier de l'économie maritime et de l'économie bretonne en général.

On peut constater que le projet spécifique envisagé pour ce secteur important de l'économie bretonne n'a pas été initié. Il nous apparaît donc nécessaire que le Conseil régional poursuive une telle réflexion stratégique sur ce sujet majeur.

Les conditions alors esquissées de l'efficacité d'une offre globale des industries navales reposaient sur la mutualisation des moyens des places portuaires et sur la complémentarité des capacités et des compétences portuaires.

Je vous remercie de votre attention.